

Les évaluations standardisées des élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats





**Les évaluations standardisées
des élèves en Europe:
objectifs, organisation et
utilisation des résultats**

Ce document est publié par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA P9 Eurydice).

Disponible en allemand (*Nationale Lernstandserhebungen von Schülern in Europa: Ziele, Aufbau und Verwendung der Ergebnisse*), anglais (*National Testing of Pupils in Europe: Objectives, Organisation and Use of Results*) et français (Les évaluations standardisées pour les élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats).

ISBN 978-92-9201-037-9

DOI 10.2797/18584

Ce document est également disponible sur Internet (<http://www.eurydice.org>).

Finalisation de la rédaction: septembre 2009.

© Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture, 2009.

Sauf à des fins commerciales, le contenu de cette publication peut être reproduit partiellement, avec la mention, en toutes lettres, au début de l'extrait, de «Réseau Eurydice», suivie de la date d'édition du document.

Toute demande de reproduction de l'entièreté du document doit être adressée à l'EACEA P9 Eurydice.

Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture
P9 Eurydice
Avenue du Bourget 1 (BOU2)
B-1140 Bruxelles
Tél.: +32 2 299 50 58
Fax: +32 2 292 19 71
E-mail: eacea-eurydice@ec.europa.eu
Site Internet: <http://www.eurydice.org>



L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation est au cœur du débat sur la politique en matière d'éducation tant au niveau national que de l'Union européenne. De fait, elle a un rôle crucial à jouer dans la stratégie de Lisbonne, en matière de croissance économique durable et de cohésion sociale. Elle est au cœur des objectifs stratégiques de l'Union européenne relatifs à l'éducation et à la formation pour la période allant jusqu'à l'année 2020. Elle est en lien direct avec le défi consistant à améliorer les performances des élèves de l'enseignement obligatoire, en raison, notamment, du pourcentage élevé de jeunes de 15 ans présentant des difficultés en lecture, mathématiques et sciences, et, plus généralement, de la nécessité pour les écoles de préparer les jeunes à la société de la connaissance du 21^e siècle.

Dans ce contexte, des informations fiables sur les résultats des élèves s'avèrent cruciales pour parvenir à mettre en œuvre des politiques éducatives ciblées. Il n'est pas surprenant qu'au cours des deux dernières décennies, l'importance des évaluations nationales en tant qu'outil permettant de mesurer de façon comparative les acquis de l'éducation s'est accrue.

Le présent rapport Eurydice examine le contexte et l'organisation des évaluations standardisées des élèves dans 30 pays européens ainsi que l'utilisation de leurs résultats pour les élèves à titre individuel, au niveau des établissements scolaires et au niveau national. Il présente les différents choix faits par les pays européens quant aux objectifs, à la fréquence et au contenu des tests nationaux et attire l'attention sur des aspects importants qui caractérisent ces derniers, à partir desquels les pays pourraient s'inspirer de leurs expériences mutuelles. Il met également en exergue la nécessité de mettre au point des systèmes cohérents d'évaluation des élèves permettant de créer un équilibre entre les tests à l'échelle nationale et d'autres formes d'évaluation visant non seulement à évaluer les élèves, mais également à les aider à s'améliorer.

Je suis persuadé que cette nouvelle publication d'Eurydice apportera une contribution importante au débat sur le rôle des tests nationaux qui a actuellement cours dans de nombreux pays européens, et qu'elle constituera une source d'information utile et actualisée présentant un intérêt certain, tant pour les décideurs et les experts que pour les praticiens dans le domaine de l'éducation.

A handwritten signature in blue ink, reading "Ján Figel'". The signature is stylized with a long horizontal line above the name.

Ján Figel'

Commissaire responsable de
l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Introduction	7
Chapitre 1. Évaluation des élèves en Europe: Contexte et émergence de l'évaluation nationale	11
1.1. Bref aperçu des principales formes d'évaluation des élèves	11
1.2. Contexte historique de l'évaluation nationale	14
1.3. Évolution des cadres politique sous-jacents à l'évaluation nationale	19
Chapitre 2. Buts et organisation des tests nationaux	23
2.1. Buts des tests nationaux en Europe	23
2.2. Organisation et caractéristiques des tests nationaux	25
2.3. Acteurs et organes responsables	42
Chapitre 3. Utilisation et impact des résultats des tests nationaux	49
3.1. Utilisation des résultats des tests nationaux pour les élèves à titre individuel	49
3.2. Utilisation des résultats des tests nationaux au niveau de l'école	52
3.3. Utilisation des tests nationaux au niveau des autorités locales	57
3.4. Utilisation des résultats des tests nationaux par les autorités nationales ou supérieures en matière d'éducation	59
3.5. Enquêtes et débats	60
Enjeux et perspectives	63
Glossaire	67
Bibliographie	69
Table des figures	71
Annexes	73
Remerciements	105

INTRODUCTION

À travers l'Europe, les évaluations standardisées des élèves jouent un rôle croissant en tant qu'instrument permettant de mesurer et de piloter la qualité de l'enseignement mais aussi de structurer les systèmes éducatifs européens. Cette étude a été menée à la demande de la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne qui s'est tenue le premier semestre 2009 et dont l'intérêt porté à ce sujet est né du débat politique national sur la possible introduction à l'avenir d'un test national comme moyen d'améliorer la qualité de l'éducation.

La présente étude vise à fournir une vue comparative de l'évolution, des objectifs et de l'organisation des évaluations standardisées dans les pays du réseau Eurydice ⁽¹⁾ et de comprendre la façon dont les résultats des tests sont utilisés dans le parcours des élèves à titre individuel mais également au niveau de l'établissement et du système.

Dans ce rapport, l'expression «tests nationaux» est utilisée comme synonyme d'évaluations standardisées – qui ne sont qu'une des formes d'évaluation des élèves, à savoir celle administrée et organisée au niveau central. Il s'agit de tests standardisés par les autorités éducatives nationales ou, dans le cas de la Belgique, de l'Espagne et de l'Allemagne, par les autorités supérieures en matière d'éducation (ci-après «niveau central»), assortis de procédures définies au niveau central pour l'élaboration de leur contenu, pour leur administration et leur correction, ainsi que pour l'interprétation et l'utilisation des résultats. Les tests nationaux sont organisés sous l'autorité d'un organe national/centralisé et tous les candidats passent le test dans des conditions les plus similaires possibles. Ne sont pris en compte dans cette étude ni les tests ayant pour but de détecter les problèmes de développement administrés à certains enfants au début de la scolarité obligatoire, ni les tests organisés pour l'admission dans des établissements secondaires spécialisés dans l'enseignement de certaines disciplines. Les différentes lignes directrices et autres outils destinés à aider les enseignants à mener des contrôles continus ne relevant pas d'une évaluation nationale n'entrent pas non plus dans le cadre de cette étude.

L'étude couvre tous les types de tests nationaux, qu'ils aient une finalité sommative ou formative. Elle s'intéresse aux objectifs et aux utilisations des résultats liés au parcours individuel de l'élève comme dans le cas de la certification, de l'orientation ou de l'aide à l'apprentissage, ou des résultats agrégés de cohortes d'élèves qui sont utilisés soit comme l'un des critères d'évaluation des enseignants, des établissements et des autorités locales, soit pour le pilotage du système éducatif dans son ensemble. L'étude concerne les tests nationaux aussi bien obligatoires que facultatifs, ainsi que les tests nationaux basés sur des échantillons.

L'année de référence de l'étude est 2008/2009 et les informations concernent les niveaux d'enseignement CITE 1 (niveau primaire) et 2 (secondaire inférieur). Les tests nationaux qui n'étaient pas encore pleinement mis en œuvre durant l'année scolaire 2008/2009 sont également pris en compte. Dans la grande majorité des pays étudiés, les niveaux CITE 1 et 2 correspondent à l'enseignement obligatoire à temps plein. Dans les pays où la scolarité obligatoire se poursuit pendant une partie du niveau CITE 3, aucun des tests qui ont lieu après le niveau CITE 2 n'a été pris en compte. Les réformes prévues pour les années à venir ont également été intégrées. Seul le secteur

⁽¹⁾ La Turquie n'a pas contribué au présent rapport.

de l'enseignement public est décrit, à l'exception de la Belgique, de l'Irlande et des Pays-Bas où le secteur privé subventionné est également couvert car il représente la majorité des élèves. En outre, en Irlande, la grande majorité des établissements sont officiellement définis comme des entités privées mais, en fait, ils sont entièrement financés par des fonds publics et n'imposent pas de frais de scolarité à leurs élèves. Aux Pays-Bas, l'égalité de financement et de traitement entre établissements privés et publics est inscrite dans la constitution.

Aux fins de cette étude, les différents tests nationaux menés en Europe ont été divisés en trois grandes catégories:

- le premier groupe concerne les tests permettant de dresser un bilan des acquis des élèves à la fin d'une année scolaire ou à la fin d'un cycle d'enseignement particulier et comportant des enjeux importants pour le parcours individuel de l'élève. Dans la littérature, ces tests sont également qualifiés de tests sommatifs ou d'«évaluation de l'apprentissage». Leurs résultats sont repris pour délivrer des certificats et/ou prendre des décisions pédagogiques importantes liées à l'orientation, au choix d'un établissement, au passage en classe supérieure, etc.;
- le deuxième groupe de tests nationaux vise principalement à piloter et évaluer les établissements et/ou le système éducatif dans son ensemble. Le pilotage et l'évaluation renvoient ici au processus de collecte et d'analyse d'informations afin de contrôler les performances obtenues par rapport à des objectifs et de prendre des mesures correctives au besoin. Les résultats des tests nationaux servent d'indicateurs de la qualité de l'enseignement, des performances des enseignants mais également de l'efficacité globale des politiques et pratiques liées à l'éducation;
- le troisième groupe de tests nationaux a pour principal but de contribuer au processus d'apprentissage des élèves à titre individuel en identifiant leurs besoins d'apprentissage spécifiques et en adaptant l'enseignement en conséquence. Ces tests sont axés sur l'idée d'une «évaluation pour l'apprentissage» et peuvent être décrits comme des «évaluations formatives».

Ce rapport comprend trois chapitres, une synthèse et une annexe de tableaux nationaux.

Le chapitre 1, «Contexte historique des tests nationaux: introduction et cadres politiques», passe en revue l'évolution des tests nationaux au cours de ces dernières décennies et les raisons expliquant leur utilisation croissante.

Le chapitre 2, «Buts et organisation des tests nationaux», présente des informations détaillées sur les objectifs des tests nationaux et les conditions dans lesquelles ils sont menés, notamment à quelle périodicité, les matières testées, le type de questions, l'utilisation des TIC, les organes responsables, etc.

Le chapitre 3, «Utilisations et impact des résultats des tests nationaux», examine l'utilisation qui est faite des résultats des tests nationaux à des fins liées à l'élève à titre individuel, aux établissements, aux autorités locales et à l'ensemble du système éducatif, en se penchant particulièrement sur les modalités de communication des résultats des tests. L'impact de ces tests nationaux est examiné dans les pays où des enquêtes nationales ou des débats politiques ont été menés sur la question.

En outre, des descriptions nationales détaillées du contexte et de l'organisation des tests nationaux dans la majorité des pays participants sont disponibles sur le site web d'Eurydice, ainsi qu'un inventaire des résultats de recherche concernant l'impact des tests nationaux réalisé par un expert externe ⁽²⁾.

Concernant la méthodologie utilisée, l'unité Eurydice de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» a élaboré un guide de contenu en étroite coopération avec l'unité Eurydice tchèque, ainsi qu'avec des experts du ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de la République tchèque et de l'Institut tchèque de l'information sur l'éducation. L'analyse comparative est basée sur les réponses des unités nationales Eurydice à ce guide. Le présent rapport a été vérifié par toutes les unités nationales, à l'exception de l'unité nationale bulgare. Des remerciements sont adressés à la fin du rapport à tous ceux qui ont contribué à l'étude.

⁽²⁾ Nathalie Mons (août 2009) Les effets théoriques et réels de l'évaluation standardisée.

CHAPITRE 1. ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN EUROPE: CONTEXTE ET ÉMERGENCE DE L'ÉVALUATION NATIONALE

L'évaluation nationale des élèves, définie comme l'administration nationale des tests standardisés et des examens élaborés au niveau central, est l'un des instruments utilisés pour mesurer et contrôler de façon systématique les performances des élèves, des établissements scolaires et des systèmes éducatifs nationaux. Les tests nationaux sont élaborés par et évoluent en fonction des agendas politiques nationaux et des contextes structurels et sont souvent liés à d'autres formes d'évaluation.

Ce chapitre présente d'abord un bref résumé des principales formes de l'évaluation des élèves et de son organisation en Europe. Il décrit ensuite l'émergence historique de l'évaluation nationale dans chaque pays, avant de tracer, dans la dernière partie du chapitre, des parallèles entre l'introduction des tests nationaux et les cadres politiques en évolution qui ont façonné les systèmes éducatifs européens au cours des différentes décennies.

1.1. Bref aperçu des principales formes d'évaluation des élèves

L'évaluation des élèves en Europe constitue un système complexe comprenant toute une gamme d'outils et de méthodes d'évaluation pouvant être internes ou externes, formatifs ou sommatifs, avec différentes pondérations pour chaque instrument. Malgré les différences d'approches en matière d'évaluation des élèves, le processus d'évaluation des acquis de l'apprentissage fait partie de la structure globale des systèmes éducatifs. Dans tous les pays, l'évaluation est une partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage, et un instrument dont le but ultime est d'améliorer la qualité de l'éducation.

Le processus d'évaluation des élèves est généralement réglementé par des textes législatifs spécifiques et/ou dans les directives fixant le programme national et dans des manuels destinés aux enseignants. Ces réglementations contiennent les principes fondamentaux de l'évaluation, ses objectifs ainsi que, parfois, une série d'approches recommandées en la matière. Parmi d'autres aspects de l'évaluation des élèves qui sont la plupart du temps réglementés par des textes législatifs figurent les questions relatives à la notation des élèves, aux critères de progression, aux modalités de compte rendu des résultats, à la communication avec les parents, etc.

La forme d'évaluation la plus couramment utilisée dans le cadre de l'enseignement obligatoire est l'évaluation continue. Celle-ci consiste à évaluer la participation quotidienne des élèves en classe, leurs devoirs, les tests et travaux écrits et oraux, ainsi que les travaux pratiques ou projets. Elle peut être utilisée à des fins formatives ou sommatives. Dans tous les pays, l'évaluation formative est une activité permanente des enseignants, qui vise à contrôler et à améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle a lieu tout au long de l'année scolaire, fait partie intégrante des activités d'enseignement et fournit un retour d'informations direct aux enseignants comme aux élèves⁽¹⁾. Bien que l'évaluation formative relève généralement de la responsabilité de chaque enseignant, d'autres acteurs peuvent intervenir dans ce processus. À titre d'exemple, en Belgique (Communauté germanophone), les évaluations formatives fournissent au conseil de classe – composé du chef d'établissement et de tous les membres du corps enseignant responsables des activités d'enseignement et d'éducation auprès d'un groupe donné d'élèves – d'importantes indications sur l'organisation des mesures permettant d'aider efficacement les élèves. Au Portugal, si l'évaluation

(1) Pour plus d'informations sur l'évaluation formative, voir notamment OCDE, *L'évaluation formative: pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*, 2005.

formative relève de la responsabilité de chaque enseignant, il s'agit d'un processus de dialogue avec les élèves et de collaboration avec les collègues – en particulier au sein des départements thématiques et des conseils de classe qui conçoivent et gèrent les projets basés sur le programme d'études national – et, chaque fois que cela est nécessaire, avec les services spécialisés de soutien à l'éducation, ainsi qu'avec les parents ou tuteurs.

Dans certains pays, l'évaluation formative prévaut dans les premières années de l'enseignement, surtout au niveau primaire, et est complétée par une évaluation sommative dans les années qui suivent. L'évaluation sommative consiste en une collecte systématique et périodique d'informations permettant d'apprécier, à un moment précis, l'étendue et la qualité de l'apprentissage des élèves. L'évaluation sommative a généralement lieu en fin de trimestre, en fin d'année et en fin de cycle. Les enseignants s'en servent pour informer l'élève et ses parents des résultats et/ou pour prendre des décisions susceptibles d'affecter le parcours scolaire de l'élève ⁽²⁾. Elle est souvent combinée avec des réunions formelles entre les enseignants et les parents, par exemple lors de soirées à l'école, ou avec d'autres formes de communication telles que les bulletins scolaires, les courriers envoyés aux parents ou les lettres d'information permettant de discuter des progrès de l'élève.

La motivation des élèves et, parfois, leur comportement social sont des informations supplémentaires pouvant être prises en considération au moment de rendre compte des résultats de l'évaluation formative ou sommative. En Allemagne, par exemple, dans environ la moitié des Länder, une évaluation du comportement social et de l'attitude face au travail est réalisée au niveau de l'école primaire. Aux Pays-Bas, des tests continus visent non seulement à mieux comprendre la progression des élèves et leur niveau d'apprentissage, mais aussi leur développement socio-émotionnel. Au Liechtenstein, dans l'enseignement secondaire, les bulletins scolaires détaillent les acquis d'apprentissage, ainsi que l'attitude face à l'étude, les habitudes de travail et le comportement.

Dans certains pays, les établissements scolaires et les enseignants bénéficient d'un degré d'autonomie relativement important pour ce qui est de la mise en œuvre pratique de leurs politiques d'évaluation. La plupart du temps, les enseignants et les comités d'enseignants assument à eux seuls la majorité des évaluations ainsi que les décisions concernant la progression des élèves ⁽³⁾. S'agissant des tests scolaires, par exemple, les écoles bulgares sont libres d'en organiser dans n'importe quelle matière et aux moments où elles l'estiment nécessaire. De même, aux Pays-Bas, où les écoles primaires et secondaires bénéficient d'une grande autonomie, les tests des élèves ne sont guère réglementés. Dans presque tous les établissements, une évaluation permet de déterminer, sous une forme ou une autre, si l'élève a atteint le niveau attendu au terme d'une période donnée, mais les établissements sont libres de décider de quelle manière cette évaluation sera organisée. En Espagne, les critères d'évaluation des élèves se fondent sur le programme officiel national, tandis que les programmes officiels des Communautés autonomes comportent aussi certaines lignes directrices. Toutefois, les établissements et les enseignants conservent leur autonomie quant au choix des méthodologies et outils d'évaluation à utiliser, à la fréquence des évaluations dans le cadre des contrôles continus, ainsi qu'aux décisions finales concernant la progression et la certification. En Roumanie, si les règles générales et spécifiques en matière d'évaluation, d'appréciation et de progression des élèves sont fixées au niveau de l'école par des règlements spécifiques, les enseignants restent néanmoins libres de planifier les évaluations de leurs élèves, de choisir leurs méthodes et outils, ainsi que de déterminer les modalités d'administration des tests et de rendre compte des résultats des élèves. En Islande, l'évaluation des élèves n'est pas standardisée entre les

⁽²⁾ Pour plus d'informations sur l'évaluation sommative, voir Harlen, W., *Assessment of Learning*, 2007.

⁽³⁾ Au sujet de la responsabilité des enseignants et des écoles en matière d'évaluation des élèves, voir Eurydice (2008), *Responsabilités et autonomie des enseignants en Europe*, p. 30-37.

différents établissements et enseignants, et il existe aussi des différences notables entre les diverses manières de rendre compte des résultats des élèves.

Les tests nationaux basés sur des procédures fixées au niveau central sont utilisés afin de garantir la comparabilité des performances des élèves. Les résultats de ces tests nationaux peuvent être comparés à différents niveaux. Ils fournissent aux élèves des informations sur les connaissances qu'ils ont acquises et celles-ci peuvent être comparées avec celles de leurs pairs et par rapport aux moyennes nationales. Lorsqu'ils représentent un enjeu important pour le parcours de l'élève, par exemple lorsque leurs résultats sont pris en considération pour la note finale, les tests nationaux contribuent à garantir la comparabilité des diplômes, quel que soit le lieu de leur attribution – ce qui peut aussi se révéler important pour la future trajectoire de l'élève, s'agissant notamment des informations à fournir à d'éventuels employeurs. Les enseignants utilisent les résultats de certains tests nationaux pour comparer les performances individuelles des élèves, pour identifier leurs besoins d'apprentissage spécifiques et pour adapter l'enseignement en conséquence. Enfin, les établissements scolaires aussi utilisent ces informations, qui leur permettent de se situer par rapport aux autres établissements et au regard des données de performances nationales.

Les pays qui utilisent depuis plus longtemps les tests nationaux pour aider les établissements et les enseignants à évaluer les connaissances, les aptitudes et les compétences des élèves et pour améliorer l'éducation en général, élaborent actuellement des politiques et des stratégies spécifiques visant à un meilleur équilibre entre l'évaluation par l'enseignant/l'établissement et les tests et examens nationaux. Comme évoqué plus haut, aux Pays-Bas, les écoles disposent d'une grande autonomie en matière d'évaluation des élèves. Elles sont nombreuses à utiliser des objectifs et tests intermédiaires pour mesurer les progrès des élèves. L'un des éléments du système de suivi des élèves et de l'enseignement (LVOS, *Leerling- en Onderwijsvolgsysteem*) est le test d'admission (*Entreetoets*), qui fournit des indications sur la progression des élèves et sur les résultats de l'enseignement en langue maternelle, en arithmétique/mathématiques et en compétences cognitives. L'examen final de l'enseignement primaire (*Eindtoets Basisonderwijs*) est un test national, facultatif mais néanmoins passé par la plupart des élèves. Son but est de fournir aux établissements scolaires des informations indépendantes leur permettant de faire aux parents des recommandations concernant le choix d'un enseignement secondaire adapté à leur enfant. Les chefs d'établissement et le corps enseignant des écoles primaires étant juridiquement responsables de rendre compte des résultats et du niveau des élèves arrivés au seuil de l'enseignement secondaire, ils prennent en compte, pour ce faire, les idées des parents et des enfants, les évaluations et appréciations de l'école et, souvent, les résultats du test indépendant de fin d'études. Le principal objectif de l'école est toutefois de proposer une approche intégrée entre le système de suivi des élèves, le test d'admission et l'examen final de l'enseignement primaire. En outre, une étude de suivi de cohorte (COOL) évalue les progrès des élèves tout au long de leur scolarité, de 5 à 18 ans, plus particulièrement leur développement sur les plans cognitif, social et affectif. Aux fins de cette évaluation, les élèves sont régulièrement soumis à des tests et des questionnaires. Cette étude permet également de dresser un inventaire systématique de l'ensemble du parcours scolaire des élèves.

Le cas du Royaume-Uni illustre également la pluralité des éléments, dont les tests nationaux, qui constituent le système d'évaluation du curriculum national. En Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, les procédures d'évaluation obligatoire s'appliquent à tous les élèves du primaire (CITE 1) et du secondaire inférieur (CITE 2) et elles sont étroitement liées au programme d'études. Ce système d'évaluation a été instauré afin d'améliorer le rendement scolaire, de documenter les choix d'établissement des parents et de responsabiliser les établissements scolaires. Si les tests formels constituaient initialement un élément important du système, ce dernier a connu diverses évolutions;

dans les procédures actuellement en vigueur, l'évaluation est exclusivement du ressort des enseignants au pays de Galles et, pour certains stades d'enseignement, en Angleterre. Cependant, même si la forme de ces tests a évolué, le système d'évaluation du programme national en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord s'est maintenu et conserve les mêmes objectifs et les mêmes procédures standardisées pour l'élaboration du contenu des tests, leur administration, leur notation et l'interprétation de leurs résultats.

De même, en Écosse, différents types d'évaluations articulés dans le cadre d'un système cohérent et unique contribuent à soutenir l'enseignement au niveau des élèves, des établissements scolaires, des autorités locales et de l'ensemble du système éducatif écossais. L'évaluation formative, liée à l'apprentissage et à la progression de chaque élève, y est fortement encouragée, au même titre que l'utilisation des informations issues des évaluations pour apprécier et améliorer la qualité de l'enseignement dans l'ensemble du système éducatif. L'évaluation sommative des acquis individuels des élèves dépend fortement de l'appréciation professionnelle des enseignants concernant le travail de l'année. Dans ce contexte, les résultats des tests nationaux en anglais et en mathématiques peuvent être utilisés pour confirmer l'avis des enseignants fondé sur les acquis de l'élève travail de l'année, tandis que l'étude nationale sur les acquis (*Scottish Survey of Achievement*) se sert des résultats des tests pour évaluer, sur un cycle de quatre ans, les acquis d'un échantillon représentatif d'élèves en anglais/littérature, mathématiques/numération, sciences et études sociales. Les tests nationaux s'intègrent donc dans une politique plus large d'évaluation pour l'apprentissage, en cours d'apprentissage et de l'apprentissage, et même en ce qui concerne l'évaluation de l'apprentissage, ils ne jouent qu'un rôle limité aux côtés d'autres activités d'évaluation importantes.

Des outils d'évaluation très divers sont donc utilisés dans les pays européens pour collecter des informations portant sur l'enseignement et l'apprentissage, parmi lesquels figurent l'évaluation continue par les enseignants, à des fins formatives ou sommatives, et les tests nationaux. Ces derniers peuvent aider à mieux appréhender l'étendue des connaissances et compétences des élèves en fournissant de plus amples informations aux parents, aux enseignants, aux établissements et au système éducatif dans son ensemble. L'évaluation nationale des élèves a été introduite dans la plupart des pays européens au cours des trois dernières décennies et s'est développée pour devenir un important instrument de l'organisation des systèmes éducatifs. Les raisons sous-jacentes à l'émergence et à l'utilisation de tels outils varient selon les pays et les époques.

1.2. Contexte historique de l'évaluation nationale

À l'exception de quelques pays, les tests nationaux représentent une forme relativement nouvelle d'évaluation des élèves en Europe (figure 1.1). L'introduction et l'utilisation de tests nationaux ont débuté de façon lente et sporadique et ne se sont accentuées de manière significative que depuis les années 1990. Au cours de la décennie actuelle, certains pays commencent à peine à mettre en place ces types d'instruments d'évaluation, alors que dans ceux qui avaient entamé ce processus depuis plus longtemps, les systèmes de tests nationaux connaissent de nouveaux développements.

Les premiers pays qui ont introduit une forme de test national sont notamment ceux qui ont conçu des instruments standardisés d'examen présentant des enjeux importants pour le parcours individuel de l'élève. Il s'agit des tests qui permettent aux élèves d'obtenir un certificat mais aussi ceux utilisés dans le cadre de la promotion à la classe supérieure à la fin d'une année scolaire ou ceux qui servent à leur orientation à la fin de l'enseignement primaire (CITE 1) ou secondaire inférieur (CITE 2) (voir chapitre 2). L'Islande a adopté dès 1946 des examens finaux, coordonnés à l'échelle nationale, pour les élèves de niveau CITE 1 (remplacés en 1977 par des examens similaires pour les niveaux CITE 1 et 2) qui permettaient de justifier le passage dans la classe supérieure. Au Portugal, des examens

nationaux ont été introduits en 1947 pour les élèves des niveaux CITE 1 et 2 et utilisés pour le passage au niveau supérieur et pour la certification (jusqu'à leur suppression en 1974). En Irlande du Nord, la loi sur l'éducation [*Education Act (Northern Ireland)*] a instauré la même année (1947) des tests pour le passage en postprimaire. Au Royaume-Uni (Écosse), les examens certificatifs des *Ordinary Grades* (niveau CITE 2) pour les élèves de 16 ans ont été introduits en 1962. Au Luxembourg, l'examen d'entrée qui a été mis en place dans un premier temps en 1968 (puis remplacé en 1996 par les épreuves standardisées dans le cadre de la procédure d'orientation) était utilisé pour le passage des élèves de l'enseignement primaire au secondaire. De même, aux Pays-Bas, l'établissement scolaire se base sur le test final à la fin du niveau CITE 1, organisé pour la première fois en 1970, dans ses recommandations quant au passage des élèves dans l'enseignement secondaire. À Malte et au Danemark, les tests nationaux ont été introduits en 1975, respectivement sous la forme d'examens annuels dans les établissements primaires et secondaires et de tests finaux à la fin du secondaire.

Cinq autres pays, à savoir l'Irlande, la France, la Hongrie, la Suède et le Royaume-Uni, ont introduit depuis assez longtemps des tests nationaux, qui ont d'autres finalités que celles liées au parcours scolaire individuel des élèves et sont essentiellement administrés à des échantillons représentatifs. En Suède, les tests nationaux au niveau CITE 2 ont été introduits en 1962 afin d'aider les enseignants à comparer les résultats des élèves de leurs classes par rapport à un critère de référence national. L'Irlande a mis en place des évaluations nationales des compétences en lecture en anglais (CITE 1) en 1972, suite à un débat public sur les critères relatifs à la maîtrise de la lecture en anglais. En France, c'est suite à la réforme de l'enseignement de 1977 que des tests nationaux ont été introduits, tout d'abord à l'école primaire puis dans le secondaire, afin, entre autres, d'améliorer l'évaluation du système éducatif. En 1978, une unité d'évaluation des performances (*Assessment of Performance Unit – APU*) a été mise en place au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord). Cette unité a réalisé des enquêtes sur un échantillon d'élèves âgés de 11 et 15 ans (parfois 13), afin d'identifier les différences significatives des acquis de ces élèves liées aux conditions d'apprentissage et de déterminer l'incidence des faibles performances, puis de communiquer les conclusions de ces enquêtes aux acteurs chargés d'allouer les ressources au sein du ministère de l'éducation et des sciences ainsi qu'aux autorités éducatives locales et aux établissements scolaires. La Hongrie a commencé à réaliser des enquêtes régulières de pilotage aux niveaux CITE 1 et 2 en 1986 après l'adoption de la loi sur l'éducation de 1985 qui établissait le contenu et les outils de pilotage, d'évaluation et de contrôle qualité de l'enseignement public.

Les années 1990 ont été marquées par l'expansion des tests nationaux des élèves, avec dix autres pays ou régions qui ont mis en place cet outil d'évaluation. Par exemple, en Espagne, la loi de 1990 sur la réglementation générale du système éducatif (LOGSE) a entraîné des changements importants de l'évaluation du système éducatif, et notamment la mise en place de la première évaluation nationale des performances des élèves dans les écoles primaires en 1994. La Communauté française de Belgique a commencé à mener des tests nationaux la même année, tout d'abord en primaire puis dans l'enseignement secondaire, afin de collecter des informations sur les performances des élèves. La Lettonie et l'Estonie ont commencé, peu après avoir retrouvé leur indépendance en 1991, à mettre en place des systèmes nationaux pour l'évaluation des élèves des niveaux CITE 1 et 2, qui ont été appliqués pour la première fois en 1994 et 1997, respectivement. En Roumanie, des examens nationaux ont été lancés en 1995 afin de tester les élèves en fin d'enseignement primaire.

Au cours de la décennie actuelle, des tests nationaux ont été introduits dans onze pays ou régions supplémentaires. Si ces tests ne sont pas encore pleinement mis en œuvre dans tous ces pays ou régions, ils le sont désormais, depuis 2002, en Communauté flamande de Belgique, en Lituanie et en

Pologne et, depuis 2004, en Norvège. En 2003, la Slovaquie a lancé un projet d'évaluation nationale des élèves achevant le secondaire inférieur. Elle sera pleinement mise en œuvre en 2009. L'Autriche et l'Allemagne ont lancé des évaluations des élèves reposant sur des normes nationales d'enseignement en 2003 et 2005, respectivement. En conséquence, un amendement à la loi autrichienne sur l'enseignement scolaire de 2008 a fourni la base juridique pour l'introduction de normes éducatives; des tests standardisés (aux niveaux CITE 1 et 2) ont été élaborés et sont actuellement en phase initiale d'expérimentation – les premiers tests standards réguliers et nationaux sont prévus pour 2011/2012 et 2012/2013. Les normes adoptées en Allemagne en 2004 ont été mises en œuvre à travers des tests nationaux dans l'enseignement secondaire dans tous les Länder en 2005/2006. Outre les tests destinés à effectuer des comparaisons au niveau central entre les Länder, des tests comparatifs basés sur les normes éducatives doivent être organisés dans chaque Land à partir de 2009. La Bulgarie a introduit des tests nationaux à la fin du primaire en 2006 et prévoit d'étendre le système de tests nationaux à d'autres années de scolarité en 2009/2010. De même, à Chypre, le ministère de l'éducation organise chaque année depuis 2007, à l'échelon national, un test pour les élèves à la fin du primaire. Ce test a pour objet d'identifier les élèves risquant de développer un analphabétisme fonctionnel d'ici à la fin de la scolarité obligatoire, afin de leur fournir un soutien supplémentaire dans le secondaire inférieur. Une extension de ce test aux 2^e et 9^e années de scolarité est actuellement en phase pilote. Au Danemark, les tests nationaux devraient être pleinement mis en œuvre à compter de 2010. En Italie, l'élaboration des tests nationaux pour les élèves des niveaux CITE 1 et 2 est achevée depuis 2008. Ces tests sont désormais en phase de mise en œuvre et seront pleinement opérationnels d'ici 2009/2010 et 2010/2011.

Parmi les pays qui avaient introduit des tests nationaux au cours des décennies précédentes, six ont ajouté des tests complémentaires à ceux établis au départ. Aux premiers tests nationaux menés au Royaume-Uni (Écosse) a été ajouté en 1983 un «programme d'évaluation des acquis» (*Assessment of Achievement Programme* – AAP), qui a pour objet d'évaluer, à l'échelon national et à partir d'échantillons représentatifs, les acquis de l'ensemble des élèves à des stades spécifiques du primaire et du secondaire. En outre, un test national visant à identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves (CITE 1 et première moitié du niveau CITE 2) a été introduit en 1991 dans le cadre de la réforme des programmes scolaires et de l'évaluation pour les élèves de 5 à 14 ans. À Malte, deux autres examens présentant des enjeux importants ont été instaurés aux niveaux CITE 1 (1981) et CITE 2 (1994), respectivement, suite à l'introduction des examens annuels pour les établissements primaires et secondaires. L'Irlande a introduit un dispositif remanié de tests nationaux: le *Junior Certificate* (1992), que passent les élèves à la fin du secondaire inférieur (à l'âge de 14 ou 15 ans), et des tests nationaux obligatoires standardisés en lecture en anglais et mathématiques (2006) administrés aux élèves à deux stades du niveau CITE 1 afin d'identifier leurs besoins d'apprentissage individuels. C'est également l'objectif des tests nationaux qui ont été ajoutés au Danemark (*National Tests*, application complète d'ici 2010) et au Luxembourg (*Épreuves standardisées*, 2008). De même, en France, un dispositif d'évaluation diagnostique obligatoire pour tous les élèves au passage du niveau CITE 1 au niveau CITE 2 a été mis en place en 1989 – après l'adoption de la loi sur l'éducation de juillet 1989 – pour que les enseignants évaluent le niveau d'avancement de leurs élèves ainsi que leurs points forts et leurs points faibles. En outre, un cycle d'évaluations bilans aux niveaux CITE 1 et 2 a été ajouté au système de tests nationaux (2003-2008), ce qui permettra en 2009, avec le lancement d'un nouveau cycle de pilotage, d'établir des comparaisons dans le temps.

Les systèmes de tests nationaux ont aussi parfois connu d'autres évolutions, comme le remplacement ou la suppression de certains tests. C'est ainsi que l'Irlande, par exemple, a supprimé en 1967 l'examen facultatif du certificat national pour les élèves achevant le primaire. Au Royaume-Uni (Écosse), les cours et les examens nationaux des *Standard Grades* sont venus remplacer en 1984 les

épreuves des *Ordinary Grades* pour tous les élèves de 14 à 16 ans (CITE 2); en 1999 a été introduit un système alternatif de cours conduisant aux nouvelles *National Qualifications*, qui est désormais proposé parallèlement au système des *Standard Grades*. De même, en Hongrie, le premier test national de niveau CITE 2 a été remplacé en 2001 par un autre test national dont les objectifs sont similaires: le pilotage et l'évaluation des établissements scolaires. De plus, le test de niveau CITE 1 a été remanié afin d'identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves. On observe le même cas de figure dans plusieurs autres pays, où les premiers tests nationaux ont été remplacés par de nouveaux tests avec des objectifs différents. Cela est en partie le cas en Islande, où le premier test national présentant des enjeux importants pour le parcours des élèves à titre individuel a été remplacé en 1977 par des examens coordonnés au niveau national destinés, notamment, à identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves en 4^e et 7^e années; ce n'est qu'en 10^e année que les examens continuaient de présenter des enjeux importants pour l'élève, dès lors que les résultats étaient pris en compte pour la certification sanctionnant la fin de l'enseignement obligatoire, mais l'administration de ces examens a été interrompue en 2008. Les examens de 10^e année coordonnés au niveau national seront réintroduits à partir de 2009/2010, mais ils seront toutefois assortis de nouveaux objectifs: identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves et piloter et évaluer les établissements ainsi que le système éducatif dans son ensemble.

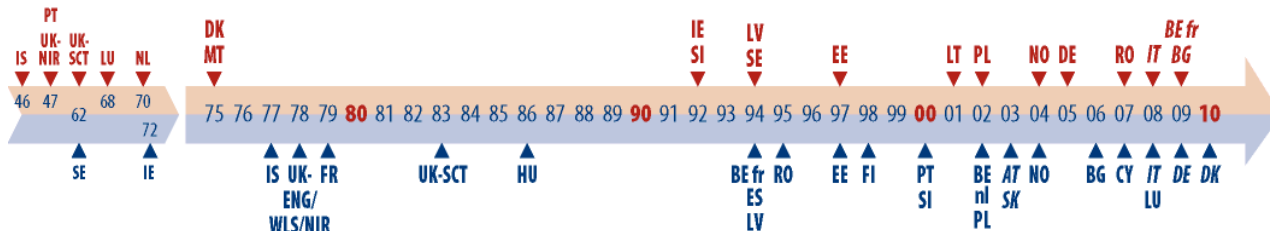
Au Portugal, les tests nationaux de niveaux CITE 1 et 2 ont été supprimés depuis déjà 35 ans. Toutefois, en 2000, une nouvelle méthode d'évaluation a été élaborée pour les élèves de 4^e et 6^e années (CITE 1) et un test national a été réintroduit afin de piloter les établissements et le système éducatif. Des examens présentant des enjeux importants ont été réintroduits au niveau CITE 2 en 2005. En Lituanie, un dispositif d'évaluation des acquis des élèves achevant l'enseignement de base a été mis en place en 1998; cette évaluation était obligatoire et présentait des enjeux importants pour le parcours individuel des élèves. En 1999, avec la réforme de l'enseignement de base, les tests nationaux administrés à ce niveau sont devenus un instrument de pilotage des établissements et du système éducatif et ils ont été pleinement mis en œuvre dans cet esprit en 2002. Depuis 2003, les tests dans l'enseignement de base ne sont plus obligatoires, dans le sens où les élèves peuvent choisir de ne pas s'y soumettre. Par ailleurs, un test visant à réaliser des études nationales des acquis des élèves a été introduit en 2002. En Slovénie, la première évaluation de groupe coordonnée sur le plan national, qui faisait partie de la procédure d'admission dans les établissements secondaires supérieurs et qui était donc un test présentant un enjeu important pour le parcours des élèves, a été remplacé en 2000 par une autre forme d'évaluation nationale visant au pilotage des établissements et du système éducatif. Enfin, le Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) présente un cas de figure plus complexe. En 1988, les travaux de l'Unité pour l'évaluation des performances (*Assessment of Performance Unit – APU*) ont pris fin et, la même année, la loi sur la réforme éducative a instauré un programme scolaire national assorti d'un système d'évaluation nationale. Cette loi introduisait, à compter de 1991, un test à la fin des trois premiers stades clés du programme national (englobant les niveaux CITE 1 et 2). Le transfert de compétences aux administrations du pays de Galles et d'Irlande du Nord opéré par le gouvernement britannique en 1999 dans divers domaines, dont l'éducation, s'est traduit par une divergence de plus en plus marquée des dispositifs d'évaluation des élèves. Au pays de Galles, les tests nationaux ont été remplacés par une évaluation obligatoire effectuée par les enseignants. De même, en Irlande du Nord, l'ancien système d'évaluation à certains stades clés (stades 1 à 3, soit pour les élèves âgés de 5 à 14 ans) a été remplacé par une évaluation effectuée par les enseignants et par un rapport annuel standardisé. En Angleterre, les tests nationaux obligatoires administrés à la fin du stade clé 3 (à l'âge de 14 ans) ont été supprimés en 2008/2009 et seront remplacés par des évaluations en classe renforcées et remaniées et des rapports plus fréquents aux parents. Les tests nationaux sont maintenus à la fin des stades clés 1 et 2 (7 et

11 ans), en tant qu'élément essentiel du cadre de responsabilisation des écoles primaires. Des tests facultatifs portant sur les matières du programme national demeurent disponibles pour les établissements scolaires. Ils servent à identifier les points forts et les points faibles d'une classe et de chaque élève individuellement. Toutefois, ces tests ne sont pas obligatoires, leurs résultats ne sont pas publiés et ils ne sont pas corrigés au niveau central.

Dans cinq pays ou régions, à savoir la Communauté germanophone de Belgique, la République tchèque, la Grèce, le pays de Galles au Royaume-Uni et le Liechtenstein, aucune évaluation nationale des élèves n'est mise en place pour le moment. L'évaluation des élèves est menée en interne par les établissements de façon continue, avec des évaluations à la fois formatives et sommatives faisant appel à différents instruments d'évaluation. Le principal objectif est de déterminer les connaissances et les performances des élèves. En outre, en Grèce, les examens annuels de bilan s'appuient sur des lignes directrices standardisées que les enseignants sont tenus de suivre pour effectuer les contrôles continus. Au Liechtenstein, les résultats des évaluations des élèves fournissent au système éducatif un retour d'informations qui contribue à l'amélioration continue du système. Des discussions sont en cours en vue d'introduire, éventuellement à la fin de l'année scolaire 2010/2011, des tests nationaux à des fins de pilotage mais aussi pour mesurer les résultats individuels. En République tchèque, les examens nationaux standardisés figurent parmi les objectifs politiques à long terme du système éducatif. Au cours de ces dernières années, le ministère de l'éducation a utilisé des projets pilotes (menés aux niveaux CITE 1 et 2) pour examiner la possibilité d'introduire des examens nationaux. En se basant sur ces expériences, le ministère de l'éducation est actuellement en train d'évaluer l'opportunité d'introduire des examens nationaux.

**Figure 1.1. Année de la première mise en œuvre complète des tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2.**

Tests menés pour prendre des décisions sur le parcours scolaire des élèves



Tests menés à d'autres fins

Dans les pays figurant en italique, les tests sont en voie de mise en œuvre complète.

Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Belgique (BE de), République tchèque, Grèce, Royaume-Uni (WLS), Liechtenstein: pas de tests nationaux aux niveaux CITE 1 et 2 en 2008/2009.

Danemark: le test *Form 10* a été adopté en 2003, mais reste basé sur le volontariat pour les élèves de cette 10^e année optionnelle. Les tests nationaux devaient être intégralement mis en œuvre en 2010.

Irlande: jusqu'en 1967, les élèves en fin d'école primaire passaient un examen de certificat national facultatif.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests de sélection organisés au niveau central pour l'admission dans l'enseignement postprimaire se sont tenus en 2008, pour l'admission de la rentrée 2009.

Note explicative

Cet aperçu historique tient compte de l'année de première mise en œuvre complète par pays des tests nationaux présentant des enjeux importants pour le parcours individuel des élèves, y compris les tests à des fins de certification, passage en classe supérieure en fin d'année scolaire et orientation à la fin d'un niveau (niveau CITE 1 ou 2), et de l'année d'introduction par pays des tests nationaux destinés à d'autres fins telles que l'identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves ou le pilotage et l'évaluation des établissements et des systèmes éducatifs. Les évolutions ultérieures dans le nombre ou les objectifs des tests nationaux ne sont pas prises en compte ici.

1.3. Évolution des cadres politique sous-jacents à l'évaluation nationale

Bien que dans la majorité des pays européens les établissements et les enseignants n'aient traditionnellement que peu de liberté dans la définition des programmes d'études et des objectifs d'enseignement, ils sont pourtant les principaux responsables de l'évaluation des élèves à titre individuel⁽⁴⁾. Toutefois, le développement des réformes promouvant les processus de décentralisation, autonomie des établissements, ainsi qu'un plus grand choix d'établissements et de filières éducatives, s'est accompagné d'une utilisation croissante des tests nationaux – en complément de leur potentiel en tant qu'instrument d'évaluation des élèves au cours ou à la fin de la scolarité obligatoire – afin de suivre et d'évaluer les performances des établissements et des systèmes éducatifs⁽⁵⁾.

D'un point de vue historique, le principal objectif des tests nationaux était d'instaurer une méthode standardisée de tests présentant un enjeu important pour le parcours scolaire des élèves à titre individuel. Cela englobe les tests nationaux menés en vue de délivrer des certificats aux élèves à la fin d'un niveau d'études spécifique, comme par exemple les examens du *Primary Certificate* organisés en Irlande jusqu'en 1967 ou l'examen de fin de la *Folkeskole*, qui a été introduit au Danemark en 1975. Hormis la certification, d'autres tests nationaux avec une incidence sur le parcours scolaire des élèves ont été créés, notamment pour leur passage dans une classe supérieure à la fin d'une année scolaire ou pour leur orientation à la fin d'un niveau. Aussi bien au Luxembourg qu'aux Pays-Bas par exemple, les tests nationaux introduits en 1968 et 1970, respectivement, jettent les bases du passage des élèves de l'enseignement primaire au secondaire inférieur. De même, à Malte, le premier test national organisé sous le nom d'examens annuels a été introduit en 1975 afin de déterminer la promotion dans la classe supérieure ainsi que l'orientation des élèves dans les matières principales. En Islande, les examens coordonnés sur le plan national qui ont remplacé l'examen de sélection en 1977 ont été lancés afin de mesurer les acquis des élèves à certains stades de la scolarité obligatoire. Même encore récemment, la certification, la promotion dans la classe supérieure ou l'orientation ont continué d'être des objectifs clés de l'introduction des tests nationaux dans certains pays. En Pologne, l'examen de fin du secondaire inférieur qui a été introduit dans le cadre du système d'examens externes mis en place en 2002 vise à noter les élèves à la fin de ce niveau éducatif. De même, en Allemagne, des tests nationaux ont été introduits en 2005 à des fins de certification et pour contribuer à la notation et au passage au niveau éducatif suivant.

Outre l'introduction de tests nationaux comportant des enjeux importants pour le parcours scolaire des élèves à titre individuel, des développements au niveau du système éducatif lui-même ont accompagné l'émergence et l'utilisation croissante des tests nationaux. À travers l'Europe, un mouvement en faveur de la décentralisation et de l'autonomie des établissements scolaires a

⁽⁴⁾ Voir Eurydice (2008) Responsabilités et autonomie des enseignants en Europe.

⁽⁵⁾ Pour une description plus détaillée du contexte historique des tests nationaux, voir la revue de la littérature intitulée *Les effets théorique et réels des tests nationaux*, N. Mons (juin 2009) sur le site www.eurydice.org.

commencé à voir le jour dans les années 1980 ⁽⁶⁾, avec une tendance générale au sein des systèmes éducatifs à passer de cadres réglementaires normatifs à des cadres politiques permettant une plus grande participation démocratique et accordant davantage de libertés aux établissements, mais créant aussi de nouvelles mesures d'évaluation des résultats pédagogiques. Cela a notamment été le cas en France, où la première évaluation nationale a été organisée en 1979, dans le cadre de la modernisation et de la démocratisation du système éducatif, en tant qu'outil permettant de mesurer les performances des élèves par rapport aux objectifs attendus des programmes et de mettre en évidence les différences de performances entre les établissements. De même, en Hongrie, l'émergence d'un système démocratique d'enseignement associée au processus de décentralisation a conduit à l'instauration d'un système d'évaluations standardisées des établissements et de leurs résultats en 1986.

Depuis les années 1990, les mouvements en faveur de l'autonomie scolaire et de la décentralisation se sont multipliés. Parallèlement, les cadres politiques sous-jacents à l'introduction des tests nationaux des élèves en Europe se sont de plus en plus concentrés sur le suivi d'actions menées au niveau micro par le niveau macro, en d'autres termes sur l'utilisation systématique de l'évaluation des élèves dans les établissements pour le pilotage et l'évaluation réguliers du système éducatif dans son ensemble. Au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), la loi de 1988 sur la réforme éducative (ou, pour l'Irlande du Nord, le décret de 1989 sur la réforme éducative) a certes accru l'autonomie de tous les établissements scolaires mais elle a aussi renforcé le contrôle central des programmes d'enseignement ainsi que les cadres de responsabilisation des établissements, au travers des évaluations nationales des élèves. Toutes ces mesures avaient pour but d'améliorer les normes scolaires. De même, la Suède a procédé à une refonte de son système d'évaluation nationale suite aux réformes de 1991 régissant l'éducation, qui ont conduit à une modification de la répartition des responsabilités entre l'État et les municipalités ainsi qu'au passage d'un système scolaire réglementé à une gestion basée sur les résultats. En Lettonie et en Pologne, les réformes de la gestion des établissements, qui ont été caractérisées par un degré élevé d'autonomie des établissements et des enseignants au niveau local, ont mis en évidence la nécessité d'une méthode et d'un outil, au niveau national, permettant de mesurer les performances des établissements. La Finlande a également entamé un processus de décentralisation de l'administration de l'éducation au début des années 1990 et, en plaçant en particulier l'accent sur les responsabilités locales, a réglementé l'évaluation de l'éducation basé sur des évaluations nationales dans le cadre de la loi de 1998 sur l'enseignement de base. Toutefois, les évaluations nationales des acquis pédagogiques en Finlande posent également des questions d'équité régionale et de comparabilité. En Espagne, où l'évaluation du système éducatif a été reconnue par la loi de 1990 comme un facteur déterminant de la qualité et de l'amélioration de l'éducation, le transfert de responsabilités vers les Communautés autonomes s'est accompagné de l'introduction de tests nationaux visant à évaluer la réalisation des objectifs communs assignés à l'échelon national au système éducatif.

Si auparavant la tendance générale était d'introduire des tests nationaux dans le cadre d'un renouvellement des structures politiques et administratives, au cours de la présente décennie, la plupart des pays ont commencé à les utiliser pour contrôler et améliorer la qualité de l'enseignement mais aussi pour accroître l'efficacité et l'efficacité de leurs systèmes éducatifs. À cette fin, certains pays ont élaboré des normes éducatives qui sont utilisées pour évaluer la qualité dans le cadre de tests nationaux. La Communauté flamande de Belgique par exemple a instauré, après l'établissement du programme national et par l'introduction d'objectifs de performances et de développement, des tests nationaux en tant que système de mesure des performances par rapport à la réalisation des

⁽⁶⁾ Voir Eurydice (2007) L'autonomie scolaire en Europe – Politiques et mécanismes de mise en œuvre.

objectifs. De même, les tests nationaux sont apparus en Allemagne après l'adoption en 2003 par la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles de mesures pour développer et garantir la qualité de l'enseignement à partir de normes contraignantes s'appliquant aux établissements de tous les Länder. Le renforcement des mesures et l'amélioration de la qualité étaient par ailleurs motivés par les résultats d'enquêtes internationales telles que PISA (*Programme for International Student Assessment*), PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) ou TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*), qui ont largement contribué à animer les discussions sur les systèmes éducatifs en Europe. Dans environ un tiers des pays européens, cela a généré un besoin accru d'information sur les programmes d'études et les aspects pédagogiques. En Hongrie comme en Autriche, par exemple, les résultats des études internationales ont suscité des préoccupations concernant la qualité des établissements et de l'enseignement, qui ont ensuite conduit à l'introduction et la réintroduction, respectivement, des tests nationaux pour un suivi régulier et objectif des compétences et aptitudes des élèves. Dans certains pays, tels que la Lituanie et l'Islande, l'objectif d'amélioration de la qualité de l'enseignement allait de pair avec les efforts visant à promouvoir le développement d'une culture de l'autoévaluation. En d'autres termes, les tests nationaux ont été mis en place afin de pouvoir servir de «miroirs» aux établissements et aux enseignants en vue d'améliorer leur façon de faire ⁽⁷⁾ (voir chapitre 3). Simultanément, on note un recours plus fréquent aux tests nationaux qui ont pour principal objectif de soutenir le processus d'apprentissage des élèves à titre individuel en identifiant les besoins d'apprentissage et en adaptant l'enseignement en conséquence. Au Danemark et au Luxembourg, par exemple, ce type d'épreuves a été ajouté au système national d'évaluation dans le but de suivre les progrès et les acquis des élèves, mais aussi de fournir aux enseignants les informations nécessaires pour mieux cibler les besoins des élèves et, indirectement, d'aider les établissements à améliorer la qualité de leur enseignement. Les derniers développements font actuellement état d'une tendance générale en matière d'évaluation nationale qui met en relation les évaluations externes standardisées à des fins de pilotage du système éducatif et les évaluations internes et/ou autoévaluations réalisées par les établissements. L'objectif est de combiner les modèles descendants (*top-down*) traditionnels de pilotage et d'évaluation avec des approches ascendantes (*bottom-up*) d'évaluation des élèves à l'initiative des établissements pour une évaluation effective et une amélioration de la qualité de l'enseignement.

*

* *

En conclusion, l'évaluation nationale des élèves a connu une expansion progressive au cours des dernières années en Europe. Alors que dans certains pays, les tests nationaux ont été introduits relativement tôt, ils se sont généralisés notamment depuis les années 1990. Dans quelques pays, actuellement, ces tests nationaux sont encore en cours d'introduction et de développement. Les raisons sous-jacentes à la mise en place des tests nationaux varient selon les pays. Au cours des dernières décennies, les tests nationaux ont été davantage introduits comme mesure d'accompagnement naturel de l'autonomie scolaire croissante, ce qui entraîné un besoin de systématisation du pilotage et de l'évaluation des systèmes éducatifs, et des efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement. Au cours de ces dernières années, ces objectifs ont fini par converger. Le chapitre 2 du présent rapport examine l'organisation des tests nationaux au sein des systèmes éducatifs actuels.

⁽⁷⁾ Thélot C., *Évaluer l'école, Études* 2002/10, tome 397, p. 323-334.

CHAPITRE 2. BUTS ET ORGANISATION DES TESTS NATIONAUX

Ce chapitre se concentre sur les objectifs, le contenu et l'organisation des tests nationaux à travers l'Europe et distingue les caractéristiques communes et les solutions spécifiquement nationales rapportées par les autorités éducatives nationales, en prenant pour période de référence l'année scolaire 2008/2009 ⁽¹⁾. Les tests qui n'étaient pas encore pleinement mis en œuvre durant l'année de référence (voir chapitre 1) sont également pris en compte.

2.1. Buts des tests nationaux en Europe

Aux fins de la présente analyse et en prenant pour principal critère les principaux objectifs énoncés des tests nationaux, on distingue globalement trois catégories de tests qui seront liés à leur tour au groupe cible d'élèves le plus fréquent, à savoir l'ensemble de la cohorte ou un échantillon, et au niveau d'enseignement, à savoir primaire (CITE 1) ou secondaire inférieur (CITE 2). Les utilisations réelles des résultats de ces tests, qui vont souvent au-delà des objectifs énoncés, sont abordées de façon détaillée au chapitre 3.

Le premier groupe est composé des tests qui permettent de dresser un bilan des acquis de l'élève à la fin d'un niveau d'enseignement donné et qui présentent des enjeux importants pour le parcours scolaire de l'élève à titre individuel. Leurs résultats sont utilisés pour délivrer des certificats et/ou prendre des décisions importantes concernant l'orientation, le passage d'une classe à une autre, la notation finale, etc. Ces tests sont également qualifiés d'«évaluation sommative» ou d'«évaluation de l'apprentissage». Dans la moitié des pays environ, la certification est considérée comme le principal objectif d'un test national au moins. En outre, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas organisent des tests nationaux qui ont comme principal objectif la sélection ou la différenciation des élèves.

Généralement, les tests présentant des enjeux importants pour le parcours scolaire des élèves à titre individuel sont obligatoires pour tous les élèves, quel que soit le type d'établissement, ou uniquement pour les élèves des établissements publics. Même lorsque les tests de ce type ne sont pas obligatoires, comme par exemple l'examen des certifications nationales au Royaume-Uni (Écosse) ou le test CITO aux Pays-Bas, en réalité presque tous les élèves les passent.

Dans la plupart des cas, ces tests sont organisés à la fin de l'enseignement secondaire inférieur, qui coïncide dans la majorité des pays avec la fin de la scolarité obligatoire. Seuls quelques pays organisent dès le primaire des tests présentant des enjeux importants. En Belgique (Communauté française) et en Pologne, des tests nationaux à visée certificative ont lieu à la fin du primaire. Aux Pays-Bas, le test CITO de fin de primaire informe les parents sur le type d'enseignement secondaire le plus approprié pour leur enfant. De même au Luxembourg, les résultats des tests nationaux à la fin de la 6^e année primaire comptent parmi les critères utilisés pour orienter les élèves vers l'enseignement secondaire général ou technique. À Malte, le test de fin de primaire sert à déterminer l'admission dans les *Junior Lyceums*.

Le deuxième groupe de tests nationaux comprend les évaluations standardisées qui ont comme finalité essentielle le pilotage et l'évaluation des établissements et/ou du système éducatif dans son ensemble. Plus de la moitié des pays font état de l'existence de tests de ce type. Parmi les objectifs souvent cités dans cette catégorie, on relève la comparaison des performances entre établissements, la contribution aux mesures de responsabilisation des établissements et l'évaluation des performances de l'ensemble du système. Les résultats des tests sont utilisés avec d'autres

⁽¹⁾ Concernant les types de tests qui ne sont pas étudiés dans le présent rapport, veuillez vous référer à l'introduction.

paramètres comme indicateurs de la qualité de l'enseignement et plus rarement des performances des enseignants mais également de l'efficacité globale des politiques et pratiques éducatives et en tant qu'indicateur d'amélioration ou non au niveau d'un établissement donné ou du système.

Dans la description des objectifs des tests relevant de ce groupe, certains pays mettent en avant l'évaluation des performances et de l'efficacité de l'enseignement au niveau des établissements. C'est notamment le cas de la Lettonie, de la Hongrie, de l'Autriche et du Royaume-Uni (Angleterre).

Dans d'autres systèmes éducatifs, l'accent est plutôt mis sur le niveau systémique et le pilotage des performances des établissements n'est que peu mentionné. Les résultats des tests nationaux sont utilisés à des fins de pilotage national en Belgique (Communauté flamande), en Estonie, en Irlande, en Espagne, en France, en Lituanie, en Roumanie, en Finlande et au Royaume-Uni (Écosse).

Alors que les tests nationaux visant au pilotage des établissements sont souvent obligatoires pour tous, ceux qui se concentrent sur le niveau systémique sont généralement menés sur un échantillon représentatif d'élèves seulement.

Enfin, on distingue un troisième groupe de tests nationaux qui a pour principal objectif de contribuer au processus d'apprentissage en clarifiant les besoins spécifiques d'apprentissage des élèves et en identifiant le suivi individuel et l'enseignement adaptés. Ces tests reposent sur l'idée d'une «évaluation pour l'apprentissage» et peuvent être globalement qualifiés d'«évaluations formatives». Bien que les enjeux pour les élèves à titre individuel dans ce type de tests soient généralement limités par rapport aux tests de certification, ces tests standardisés, ainsi que les contrôles continus menés par les enseignants, constituent des instruments importants pour améliorer les performances et peuvent conduire à des progrès importants en termes d'acquis pédagogiques ⁽²⁾.

Au total, douze pays ou régions font état de l'utilisation de tests nationaux à finalité formative, dont la Belgique (Communauté française) ⁽³⁾, le Danemark, l'Irlande, la France, Chypre, le Luxembourg, la Hongrie, la Suède, le Royaume-Uni (Angleterre et Écosse), l'Islande et la Norvège. Au sein de ce groupe, les tests peuvent être obligatoires, comme en Hongrie, en Suède et en Norvège, ou facultatifs, comme au Royaume-Uni (Angleterre et Écosse). En France, depuis 2007, les évaluations diagnostiques en primaire sont devenues facultatives alors que les tests de diagnostic au début de l'enseignement secondaire inférieur restent obligatoires.

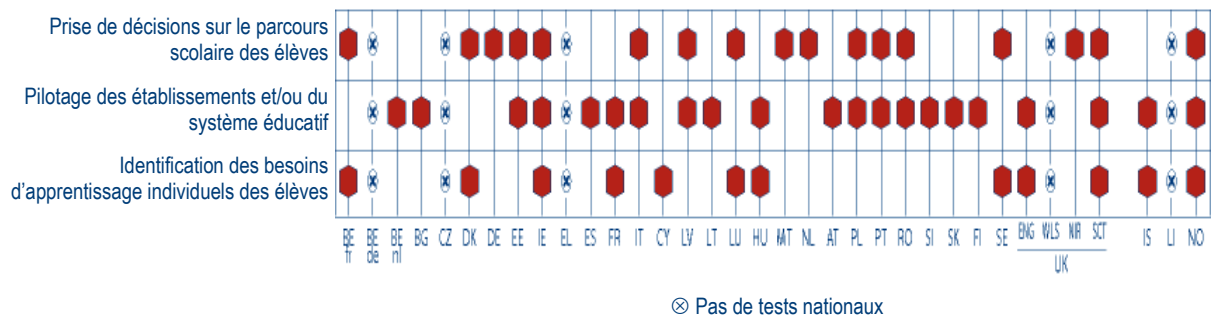
Il convient de noter que les tests nationaux ont souvent plusieurs finalités qui recouvrent plusieurs des trois catégories définies précédemment. Par exemple, l'Estonie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Pologne et le Portugal indiquent que leurs tests de certification contribuent aussi au pilotage du système éducatif. D'autres pays, tels que la Bulgarie, l'Italie et la Slovaquie, citent le pilotage des établissements et du système comme des objectifs des mêmes tests nationaux. En Belgique (Communauté française), en Autriche et en Slovaquie, les tests visent à identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves mais ont aussi une finalité de pilotage.

⁽²⁾ De façon générale, au sujet de l'évaluation pour l'apprentissage, voir la revue de recherche, Paul Black et Dylan William, *Assessment for Learning: Beyond the Black Box*, Assessment Reform Group, université de Cambridge, 1999.

⁽³⁾ Les tests formatifs administrés en 2^e et 5^e années du primaire et en 2^e année du secondaire ont été reportés à l'année scolaire 2009/2010.

Les débats d'experts sur l'évaluation ont mis en lumière le fait que le recours à un seul et unique test à plusieurs fins pourrait se traduire par des contradictions quant aux exigences en termes d'information qu'implique chaque objectif. Dans ce cas, il est préconisé que les autorités éducatives établissent un ordre de priorité parmi les différents objectifs et ajustent la conception des tests en conséquence ⁽⁴⁾.

**Figure 2.1. Principaux objectifs des tests nationaux standardisés.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

France: pour l'obtention du diplôme national du brevet à la fin du secondaire inférieur, une épreuve écrite au contenu standardisé au niveau national est organisée dans plusieurs matières. Bien qu'il existe des procédures centrales pour l'administration et la correction de cette épreuve, l'hétérogénéité des pratiques en matière de correction et d'interprétation des résultats conduit à ne pas la considérer comme une évaluation standardisée des élèves.

Pologne, Islande: un ou plusieurs tests nationaux ont deux objectifs d'égale importance.

Note explicative

La figure ne rend compte que du principal objectif de chaque test national. Les pays qui organisent plusieurs tests dont les principaux objectifs sont différents sont affectés à plusieurs catégories. De plus amples informations sur chacun des tests nationaux et sur leurs principaux objectifs respectifs figurent en annexe.

2.2. Organisation et caractéristiques des tests nationaux

La présente section examine de façon détaillée les conditions dans lesquelles les tests nationaux sont organisés en termes de période et de fréquence, de groupes cibles, de matières concernées, de types d'instruments d'évaluation, d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de participation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

2.2.1. Fréquence et période des tests nationaux

Concernant la régularité avec laquelle les tests nationaux sont menés, les années qui sont testées et la fréquence à laquelle les élèves passent ces tests nationaux, des variations importantes sont observées entre les pays. Certaines de ces différences pourraient refléter les priorités nationales en matière d'éducation, alors que d'autres peuvent en partie être attribuées aux structures variées des systèmes éducatifs européens. Eu égard à ce dernier point, il convient de rappeler que dans certains pays, la scolarité obligatoire à temps plein s'inscrit dans le cadre d'une structure unique alors que dans d'autres, il existe une distinction claire entre l'enseignement primaire et l'enseignement

(4) Concernant l'utilisation des tests nationaux dans le cadre d'objectifs multiples, voir par exemple Paul E. Newton, *Evaluating assessment systems*, Qualification and Curriculum Authority, juin 2007.

secondaire inférieur. Par ailleurs, bien que les élèves suivent le plus souvent le même cursus général jusqu'à la fin du secondaire inférieur, dans plusieurs pays les élèves doivent choisir une filière particulière ou un type d'établissement dès le début ou au cours du secondaire inférieur. Enfin, tandis que dans la majorité des pays la scolarité obligatoire dure neuf ou dix ans, en Belgique, au Luxembourg, en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, elle se prolonge de deux ou trois ans et, parfois, elle se poursuit dans l'enseignement secondaire supérieur au niveau CITE 3. Dans ce cas, les tests nationaux passés à la fin de la scolarité obligatoire qui ne relève plus du niveau CITE 2 ne sont pas pris en considération dans la présente étude ⁽⁵⁾.

Le nombre d'années de scolarité au cours desquelles des tests nationaux sont organisés varie de façon considérable entre les pays. Ceci est indépendant du fait que les tests soient administrés à tous les élèves ou à un échantillon d'élèves. Le Danemark, Malte et le Royaume-Uni (Écosse), par exemple, ont instauré des tests nationaux quasiment au cours de chaque année de scolarité obligatoire. Avec six et sept tests nationaux, respectivement, la France et le Royaume-Uni peuvent également être considérés comme des pays où l'évaluation nationale est une pratique répandue.

À l'inverse, un certain nombre de pays testent un nombre bien inférieur d'années de scolarité. Les pays qui ne font passer qu'un test national sur l'ensemble de la période correspondant aux niveaux CITE 1 et 2 sont notamment la Belgique (Communauté flamande), l'Allemagne, l'Espagne, Chypre, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni (Irlande du Nord). Dans les pays qui organisent un seul test national au cours de la scolarité obligatoire, celui-ci est généralement administré en dernière année de primaire ou secondaire inférieur.

La majorité des autres pays européens font passer des tests nationaux au cours de deux ou trois années sur toute la scolarité obligatoire et ce modèle pourrait être considéré comme prédominant à travers l'Europe (voir figure 2.2).

Il existe un débat permanent parmi les décideurs politiques et les professionnels de l'éducation sur les possibles avantages et inconvénients des évaluations fréquentes. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'objectif légitime de fournir un cliché actualisé des performances des élèves et la charge imposée aux élèves et aux enseignants en termes de réduction du temps d'enseignement effectif, de surcharge et de stress. À Malte, aux Pays-Bas, en Slovénie et au Royaume-Uni, par exemple, les experts comme les enseignants reconnaissent que certains tests, en particulier ceux qui présentent des enjeux importants, génèrent un stress excessif potentiellement préjudiciable à la motivation des élèves (voir chapitre 3).

(5) Pour une présentation détaillée des structures des systèmes éducatifs européens, voir Eurybase sur le site d'Eurydice: www.eurydice.org.

**Figure 2.2. Nombre et type de tests nationaux et années de scolarité auxquelles ils sont administrés.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**

	Nombre de tests nationaux et années auxquelles ils sont administrés				Nombre de tests nationaux et années auxquelles ils sont administrés			
	TO	TE	TF		TO	TE	TF	
BE fr	1			6 ^e année de primaire	HU	3		4 ^e , 6 ^e et 8 ^e années
BE de				–	MT	8		4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années de primaire, classes 1 à 5 du secondaire
BE nl		2		6 ^e et 8 ^e années			2	6 ^e année de primaire, fin de secondaire
BG	3			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	NL		1	dernière année de primaire
CZ				–	AT		2	4 ^e et 8 ^e années
DK	10			entre la 2 ^e et la 8 ^e année	PL	2		6 ^e année de primaire, 3 ^e année de secondaire inférieur
	1			9 ^e année	PT	3		4 ^e , 6 ^e et 9 ^e années
DE	1			9 ^e année	RO		1	4 ^e année
EE		2		3 ^e et 6 ^e années		2		7 ^e et 8 ^e années
	1			9 ^e année	SI		1	6 ^e année
IE	3			fin de la 1 ^{re} classe/début de la 2 ^e ; fin de la 4 ^e classe ou début de la 5 ^e ; 3 ^e année postprimaire		1		9 ^e année
		2		2 ^e et 6 ^e classes	SK	1		9 ^e année
EL				–	FI		2	6 ^e et 9 ^e années
ES		1		4 ^e année de primaire	SE	3		3 ^e , 5 ^e et 9 ^e années
FR		4		2 en fin de primaire et 2 en fin de scolarité obligatoire				
			1	CE2 (3 ^e année primaire)	UK-ENG	2		2 ^e et 6 ^e années
	1			1 ^{re} année de secondaire inférieur (= classe de 6 ^e)			5	3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 7 ^e et 8 ^e années
IT		3		2 ^e et 5 ^e années de primaire; 1 ^{re} année de secondaire inférieur	UK-WLS			-
	1			3 ^e année de secondaire inférieur	UK-NIR		1	6 ^e année
CY	1			6 ^e année	UK-SCT		6	5 tests de la banque nationale de tests pour les 5-14 ans et 1 test en 4 ^e année de secondaire
LV	3			3 ^e , 6 ^e et 9 ^e années		4		3 ^e , 5 ^e et 7 ^e années de primaire et 2 ^e année de secondaire
LT		2		tous les ans, alternativement en 4 ^e et 8 ^e années, puis en 6 ^e et 10 ^e années	IS	2		4 ^e et 7 ^e années
			1	10 ^e année	LI			-
LU	3			3 ^e et 6 ^e années de primaire et 5 ^e année de secondaire	NO	4		2 ^e , 5 ^e , 8 ^e et 10 ^e années

TO = test obligatoire

TE = test sur un échantillon

TF = test facultatif

Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Belgique (BE fr): les tests obligatoires qui ont lieu en 2^e et 5^e années de primaire et en 2^e année de secondaire ont été reportés à l'année scolaire 2009/2010.

Irlande: les tests sur un échantillon sont menés tous les cinq ans; les plus récents ont été organisés durant l'année scolaire 2008/2009.

Espagne: le test de 4^e année de primaire est organisé pour la première fois durant l'année scolaire 2008/2009. Un second test en 2^e année de secondaire inférieur sera administré pour la première fois durant l'année scolaire 2009/2010. Ces deux tests seront organisés tous les trois ans. De plus, toutes les Communautés autonomes administreront au cours des mêmes années scolaires des tests obligatoires pour tous les élèves.

Lituanie: pour les tests sur échantillon, l'échantillon est composé d'élèves de 4^e et 8^e années les années paires et d'élèves de 6^e et 10^e années les années impaires.

Pays-Bas: l'établissement/l'autorité compétente peut décider de la participation ou non au test, mais dans la pratique presque tous les élèves y participent.

Finlande: le plus souvent, un ou deux tests sur échantillon sont administrés chaque année, généralement en 6^e et 9^e années ou à d'autres points de transition du programme scolaire.

Royaume-Uni (ENG): les tests à la fin de la 2^e année sont utilisés uniquement pour soutenir le processus d'évaluation des enseignants et les résultats ne font pas l'objet de rapports séparés. S'agissant des tests facultatifs, la majorité des établissements y participent.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests de passage en postprimaire organisés au niveau central se sont tenus en novembre 2008, pour l'admission en septembre 2009.

Royaume-Uni (SCT): au cours des neuf années de scolarité, et en fonction de leurs progrès en classe, la plupart des élèves passent cinq tests de la «banque nationale de tests pour les 5-14 ans» (*National 5-14 Assessment Bank*). Bien que ces tests ainsi que les examens nationaux administrés en 4^e année de secondaire soient en principe facultatifs, pratiquement tous les élèves les passent.

Islande: les examens de 10^e année coordonnés au niveau national reprendront à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Note explicative

Les tests obligatoires désignent les tests qui doivent être passés par tous les élèves, quel que soit le type d'établissement, ou uniquement par les élèves des établissements publics. Les tests facultatifs désignent les tests pour lesquels la participation est laissée à l'appréciation de l'établissement et/ou de l'élève.

Concernant la première année au cours de laquelle des tests nationaux sont menés, les pays sont une minorité à débiter en 1^{re} année, la plupart du temps dans le but d'identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves. Par exemple, la banque nationale de tests écossaise (*Scottish National Assessment Bank*) est disponible dès la 1^{re} année de scolarité (élèves de 5 ans), bien que les élèves ne passent habituellement leur premier test qu'en 2^e ou en 3^e année. En Irlande, les élèves sont soumis à un test prescrit au niveau national pour contribuer à l'apprentissage des élèves à titre individuel, soit à la fin de la 1^{re} année (6-7 ans), soit au début de la 2^e année (7-8 ans) et, dans le cadre de l'évaluation nationale des compétences en lecture (*National Assessment of English Reading – NAER*), des échantillons d'élèves de 2^e année sont testés une deuxième fois. La Belgique (Communauté française), le Danemark, l'Italie, le Royaume-Uni (Angleterre) et la Norvège débutent leurs tests en 2^e année; parmi ces pays, seuls l'Italie et le Royaume-Uni ont assigné à ces tests des objectifs autres que celui d'identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves.

À travers l'Europe, la pratique la plus courante est de mener des tests nationaux standardisés pour la première fois en 4^e année (Bulgarie, Espagne, Lituanie, Hongrie, Malte, Autriche, Portugal, Roumanie et Islande) ou à un stade ultérieur correspondant à la fin de l'enseignement primaire (Communauté flamande de Belgique, France, Pays-Bas, Pologne et Slovénie). En règle générale, dans l'un et l'autre cas, les élèves testés sont âgés de 10 à 12 ans. Le plus souvent, ces tests ont une finalité de pilotage et, sauf à Malte et aux Pays-Bas, ils n'ont pas d'impact déterminant sur le parcours scolaire ultérieur des élèves.

Concernant le choix de la période de test au cours de l'année scolaire, la plupart du temps, les autorités éducatives organisent les tests nationaux vers la fin de l'année scolaire. Il y a toutefois quelques exceptions, comme par exemple le test CITO aux Pays-Bas qui est mené en février et l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques qui se déroule en mars en France. En raison de leur visée spécifique, qui est de fournir des informations pour une intervention ultérieure, certains tests destinés à identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves sont réalisés au début ou à la moitié de l'année scolaire, notamment en Belgique (Communauté française), en France, au Luxembourg et en Islande.

Dans certains cas, le calendrier de ces tests n'est pas déterminé au niveau central mais dépend des autorités éducatives ou des enseignants, comme au Royaume-Uni pour le test de 2^e année (dernière année du premier stade clé) en Angleterre ou pour l'évaluation nationale des élèves de 5 à 14 ans en Écosse. Il semble toutefois, au moins pour l'évaluation écossaise, que la période privilégiée pour le passage des tests soit les mois de mai/juin.

2.2.2. Matières concernées

Les tests nationaux sont basés sur le programme et sont liés aux normes éducatives nationales dans les matières testées. Au Royaume-Uni (Angleterre), par exemple, les *National Curriculum tests*, comme leur nom l'indique, visent à faire l'état des acquis des élèves par rapport aux matières des curriculums nationaux (*National Curriculum Subject Orders*). De même, au Portugal, les tests nationaux visent à évaluer et à contrôler la mise en application du programme prescrit. En Belgique (Communauté flamande), les tests nationaux concernent exclusivement les objectifs d'avancement et de développement obligatoires par rapport au programme national. Les tests nationaux autrichiens et roumains sont aussi explicitement liés aux normes éducatives dans les matières testées. Le test de certification de fin d'études en Allemagne en 9^e ou 10^e année est lié au programme de chaque Land mais également aux normes éducatives nationales convenues au niveau fédéral.

Au cours de la décennie précédente, l'accent mis sur les connaissances disciplinaires dans les curriculums nationaux s'est progressivement émoussé au profit d'un centrage sur les compétences. S'agissant des tests nationaux, c'est probablement en Espagne et en Hongrie que cette tendance est la plus nette. En Hongrie, les évaluations nationales des compétences de base (6^e et 8^e années) visent moins à apprécier les savoirs dans la matière concernée que la capacité des élèves d'utiliser leurs connaissances et compétences en lecture et mathématiques dans des situations concrètes. En Espagne, où la notion de compétences est désormais adoptée, le cloisonnement disciplinaire est beaucoup moins rigide dans les tests nationaux et un accent particulier est placé sur la mise en application des connaissances.

Au niveau européen, la recommandation du Parlement européen et du Conseil de décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁽⁶⁾ définit huit compétences qui regroupent des connaissances, compétences et attitudes qui s'avèrent indispensables dans la société de la connaissance. Parmi ces huit compétences, trois seulement peuvent être directement reliées à des matières précises: communication dans la langue maternelle, communication en langues étrangères, mathématique et compétences de base en sciences et technologies. Comme cela est examiné ci-dessous, ces compétences sont celles qui sont le plus communément évaluées dans les tests nationaux. En revanche, dans de nombreux pays européens, les autres compétences clés, comme apprendre à apprendre ou les compétences sociales et civiques, qui sont le plus souvent transversales à plusieurs matières, ne sont généralement pas évaluées dans le cadre des tests nationaux actuels.

L'examen de l'éventail des matières comprises dans les tests nationaux montre qu'en général, le nombre de matières testées en primaire est moins important et que l'accent est placé sur la langue d'instruction (lecture et/ou production d'écrits) et les mathématiques. Assez logiquement, un certain nombre de tests certificatifs administrés à la fin du secondaire inférieur portent sur un éventail de matières beaucoup plus large.

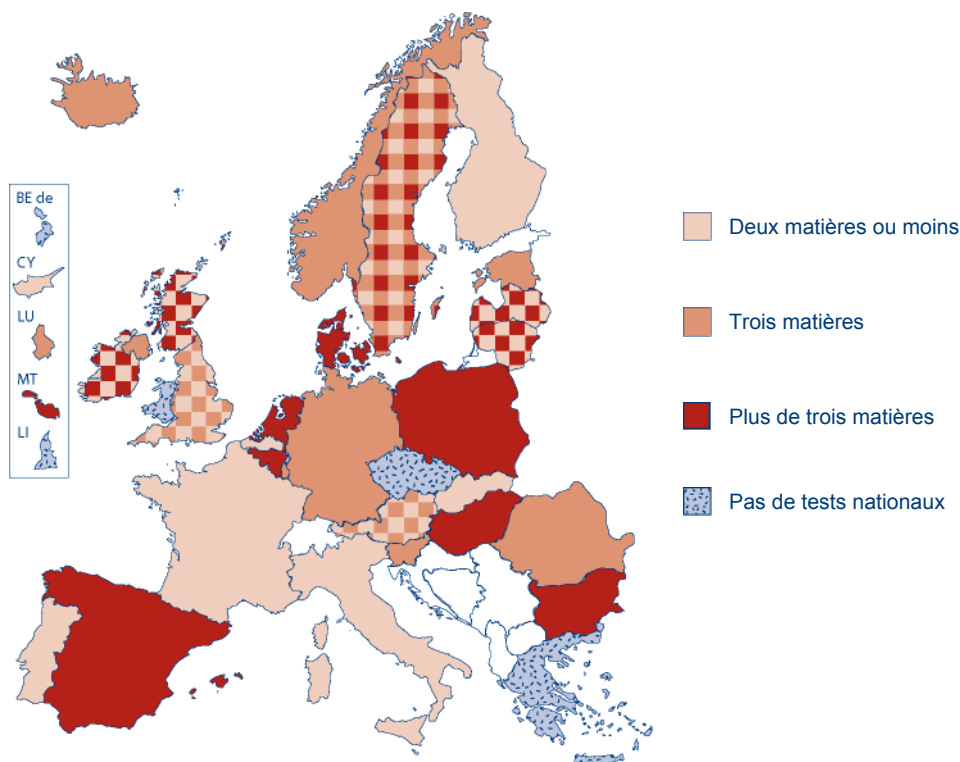
Au-delà de cette tendance générale, et compte tenu que dans certains pays le nombre de matières testées peut varier en fonction du test et de l'année de scolarité concernés, on peut distinguer deux modèles principaux. Certains pays limitent leurs tests nationaux à deux ou trois matières, bien que plusieurs de ces pays aient annoncé des projets d'étendre le champ de leurs tests avec l'inclusion d'une ou plusieurs matières supplémentaires. D'autres pays testent une portion beaucoup plus vaste

⁽⁶⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Journal officiel des Communautés européennes L 394.

du programme. Alors que certains le font de manière annuelle, d'autres procèdent à une rotation des matières qui font l'objet des tests ou à un panachage de matières obligatoires et facultatives.

Parmi les pays appartenant au premier groupe, l'Italie, Chypre, le Portugal et la Slovaquie indiquent ne tester que deux matières principales: la langue d'instruction et les mathématiques. À ces deux principales matières, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovénie (test de 6^e année), l'Islande et la Norvège ajoutent une langue étrangère. Le Luxembourg teste les deux langues officielles, à savoir l'allemand et le français, ainsi que les mathématiques. En Italie, à partir de l'année scolaire 2010/2011, les sciences et l'anglais langue étrangère seront également testés.

**Figure 2.3. Nombre de matières concernées dans les tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Note complémentaire

Lettonie, Slovaquie : les élèves inscrits dans des programmes destinés aux minorités sont également testés dans la langue officielle d'État.

Note explicative

La figure rend compte du nombre de matières testées par année de scolarité concernée. Lorsque ce nombre diffère en fonction du test ou de l'année de scolarité, les pays sont affectés à plusieurs catégories. Dans certains pays et pour certains tests, le nombre de matières peut varier d'une année à l'autre en raison de la rotation des matières testées. Des informations plus détaillées sur les matières concernées, par test et par année de scolarité, sont présentées en annexe.

Les pays appartenant au second groupe ont choisi de tester un éventail plus large de matières, soit en testant les mêmes matières chaque année, soit en organisant une rotation des matières pour certains tests. Toutefois, il est rare que les pays organisent des tests transversaux à l'ensemble des matières

du programme et, dans ce cas, ces tests sont plutôt administrés à la fin de la scolarité obligatoire. Il est intéressant toutefois de constater que le Danemark et Malte, qui sont deux pays où les élèves sont testés grâce à des outils standardisés plus souvent que dans les autres pays européens, ont aussi opté pour une couverture très large en termes de matières testées.

Ainsi dans l'enseignement primaire à Malte, les élèves sont testés à quatre reprises (voir figure 2.2) et à chaque fois, dans cinq matières, à savoir les deux langues officielles d'État, qui sont le maltais et l'anglais, les mathématiques, la religion et les sciences sociales. Dans les cinq examens annuels organisés dans l'enseignement secondaire, les élèves sont testés dans environ dix matières: le maltais, l'anglais, les mathématiques, la religion, les sciences sociales, les sciences et toute une gamme de matières obligatoires et optionnelles dans le domaine des arts, des sciences, des langues et des lettres.

De même au Danemark, dès la 2^e année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent passer entre 10 et 36 tests portant sur plusieurs matières: danois, mathématiques, anglais, biologie, physique/chimie et géographie. L'évaluation dans chacune de ces matières est obligatoire au cours d'années spécifiques. En outre, des tests facultatifs sont également organisés en danois en tant que seconde langue.

D'autre part, l'Irlande, qui organise également un grand nombre de tests nationaux, lesquels ne sont cependant pas tous menés annuellement, a choisi pour les tests nationaux sur échantillon organisés tous les cinq ans et pour les tests standardisés annuels prescrits à l'échelon national au niveau CITE 1 de se concentrer uniquement sur les performances en lecture en anglais et en mathématiques. Toutefois, pour le *Junior Certificate* en fin de 3^e année de l'enseignement postprimaire, les élèves passent un test portant sur des matières clés obligatoires, à savoir l'irlandais, l'anglais, les mathématiques ainsi que l'instruction civique, sociale et politique, auxquelles s'ajoutent plus de 20 autres matières. La majorité des élèves passent cet examen dans neuf ou dix matières.

Il est en fait fréquent que les tests de certification en fin de secondaire inférieur comprennent un très large éventail de matières qui ne sont pas testées au niveau national dans les années antérieures, comme cela est notamment le cas des examens nationaux en Lettonie et des certifications nationales au Royaume-Uni (Écosse). Cette tendance générale est également tangible à Malte et au Danemark où l'examen de certification de l'enseignement secondaire et l'examen de fin de la *Folkeskole*, respectivement, comportent une liste de matières encore plus fournie que celle des matières testées au cours des années précédentes.

S'agissant des tests ayant une finalité de pilotage et des tests formatifs, plusieurs pays procèdent à une rotation des matières qui font l'objet des tests, ce qui permet de couvrir davantage de matières sans trop alourdir la charge que représentent les tests pour les élèves et les enseignants. Dans les tests de pilotage organisés en Belgique (Communauté flamande), par exemple, des échantillons d'élèves de 6^e et 8^e années sont testés dans une seule matière, qui est déterminée chaque année par le ministère de l'éducation et qui va des mathématiques et du néerlandais au français comme langue étrangère et à la matière intitulée «éducation à l'environnement: temps, espace, société et utilisation des sources d'information». Durant l'année scolaire 2008/2009, les tests pour les élèves de ces deux années de scolarité portaient sur les mathématiques.

Dans les tests de pilotage administrés en Finlande, les échantillons d'élèves sont le plus souvent testés dans une seule matière qui est soit la langue maternelle, soit les mathématiques ou, plus rarement, une troisième matière ou un groupe de matières dont le choix est lié aux priorités

nationales. Durant l'année scolaire 2008/2009, les tests de 6^e année concernaient les mathématiques et ceux de 9^e année, le suédois comme deuxième langue étrangère et la langue maternelle.

En Belgique (Communauté française), l'évaluation externe formative des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire est organisée selon une rotation des matières sur la base de cycles de trois ans. Au cours de l'année scolaire 2008/2009 par exemple, il était prévu de tester les élèves de trois années en sciences, histoire et géographie; toutefois, les tests ont finalement été reportés à 2009/2010. Pour 2009/2010, il est prévu de tester la maîtrise de la lecture, la production d'écrits et (en 6^e année de primaire) les langues étrangères et, pour 2010/2011, les mathématiques et (en 2^e année du secondaire) les langues étrangères.

En Espagne, les tests diagnostiques généraux sont organisés sur la base de cycles et visent à évaluer huit compétences clés. En 2008/2009, l'évaluation portait sur la communication linguistique, les mathématiques, la connaissance de et l'interaction avec l'environnement physique ainsi que les compétences sociales et civiques des élèves de 4^e année du primaire. En 2010, ces mêmes compétences seront évaluées en 2^e année du secondaire. Le calendrier pour les années suivantes, jusqu'à la fin du cycle, sera établi par le conseil de direction de l'Institut pour l'évaluation. Dans les évaluations diagnostiques organisées par les Communautés autonomes, il appartiendra à chaque Communauté de planifier les épreuves des huit compétences clés. La plupart des communautés évalueront chaque année la communication linguistique et les mathématiques. Dans certains cas, toutes les compétences clés seront testées la même année.

La rotation des matières basée sur des cycles de cinq ans est également utilisée dans les tests de pilotage menés en France à la fin de l'enseignement primaire et secondaire. À l'exception des arts et du sport, chaque cycle d'évaluation reprend toutes les matières étudiées: français la 1^{re} année du cycle, langue vivante (anglais, allemand, espagnol) la 2^e année, attitudes citoyennes et vie en société la 3^e année, sciences de la vie et de la terre, physique et chimie la 4^e année et mathématiques la 5^e année. Durant l'année scolaire 2008/2009, les élèves achevant l'enseignement primaire et secondaire inférieur ont été testés en français.

Certains pays peuvent également modifier l'une des matières testées chaque année. En Estonie par exemple, le test standardisé sur un échantillon en 6^e année comprend l'estonien/le russe en tant que langue maternelle, les mathématiques et une matière qui varie d'année en année et qui est annoncée par le ministère de l'éducation et de la recherche un mois avant le test. De même en Slovénie, le test national en fin de troisième cycle (9^e année de scolarité) évalue le niveau d'avancement en slovène (ou hongrois/italien dans les régions caractérisées par la mixité ethnique), en mathématiques et dans une troisième matière qui est déterminée chaque année par le ministre de l'éducation parmi les matières suivantes: langue étrangère (anglais ou allemand), biologie, chimie, physique, ingénierie et technologie, géographie, histoire, instruction civique et nationale et éthique, musique, arts, et sport.

Le Danemark, l'Estonie, l'Irlande et les Pays-Bas testent une combinaison de matières obligatoires et facultatives. Par exemple, le test CITO néerlandais comporte trois matières obligatoires et une facultative. En Irlande, le test pour obtenir le *Junior Certificate* couvre des matières obligatoires et d'autres qui sont généralement facultatives, bien que certaines d'entre elles puissent également être obligatoires selon le type d'établissement. Le test estonien de certification à la fin de la scolarité obligatoire regroupe trois matières. Deux matières sont déterminées au niveau central et sont obligatoires: la première est la langue et la littérature estoniennes dans les établissements dont la langue d'enseignement est l'estonien, et l'estonien en tant que langue étrangère dans les établissements dont la langue d'enseignement est le russe, et la seconde concerne les mathématiques. La troisième matière est choisie par l'élève dans une liste de matières optionnelles.

Alors que les matières le plus souvent testées sont la langue d’instruction et les mathématiques, suivies de la/des langue(s) étrangère(s) et des sciences, certains pays ont adopté une approche permettant de tester certaines compétences transversales. C’est ainsi qu’au Royaume-Uni (Écosse), les tests de l’étude sur les acquis des élèves (*Scottish Survey of Achievement – SSA*) et les examens des certifications nationales (*Scottish National Qualifications*) sont essentiellement basés sur des matières mais englobent également des compétences transversales de base, telles que la résolution de problèmes, le travail en équipe et les TIC. De 2009 à 2011, l’évaluation nationale finlandaise des résultats scolaires mesurera les acquis des élèves relevant des thèmes interdisciplinaires abordés dans l’enseignement de base, qui englobent les éléments suivants: développement personnel, identité culturelle et internationalisme, média et compétences communicatives, citoyenneté active et esprit d’entreprise, responsabilité de l’environnement, bien-être, avenir durable, sécurité routière, technologies et individu. En Belgique (Communauté flamande), dans le cadre des tests de pilotage, les matières «éducation à l’environnement: temps, espace, société et utilisation des sources d’information» et «recherche et traitement de l’information» seront testées au cours des années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, respectivement.

En Pologne, le test à la fin de l’enseignement primaire est entièrement basé sur des épreuves interdisciplinaires et vise à évaluer les performances en lecture, expression écrite, raisonnement, utilisation de l’information et application pratique des connaissances. Le second test à la fin de l’enseignement secondaire inférieur, comporte trois parties différentes, dont les deux premières sont également interdisciplinaires: les lettres, les sciences (mathématiques et sciences naturelles) et les langues étrangères modernes.

2.2.3. Types de questions

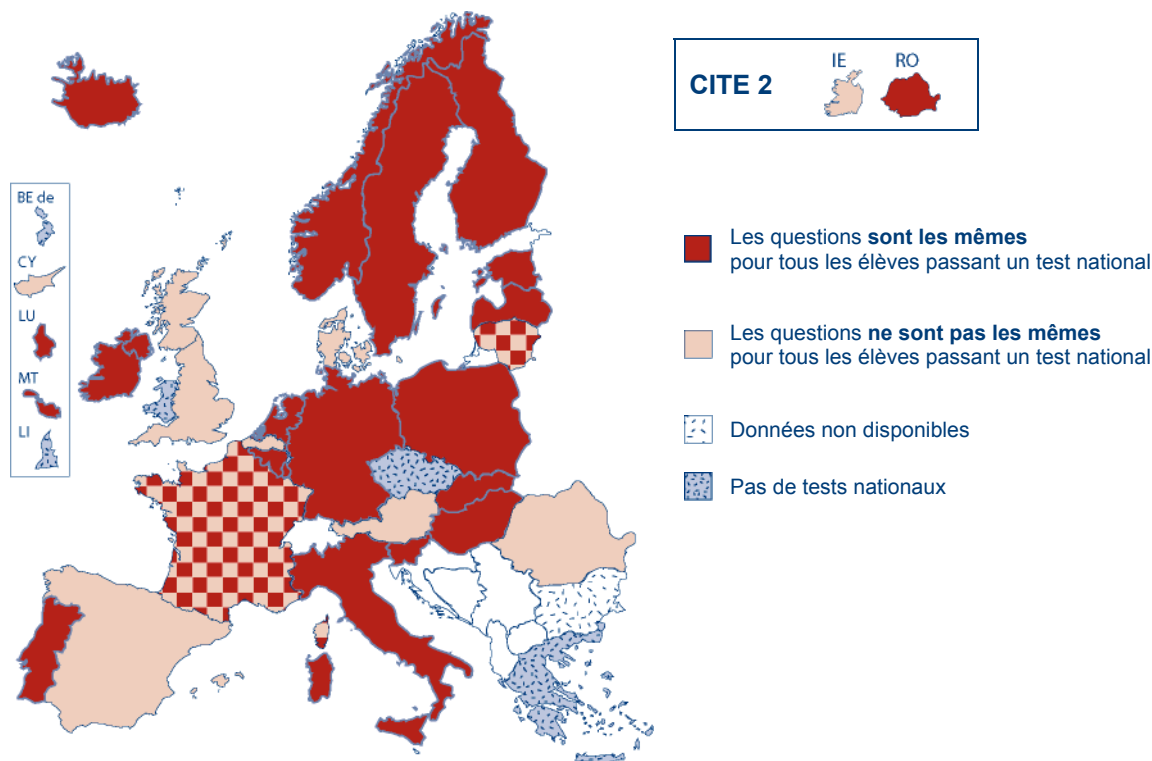
La grande majorité des pays européens indiquent que les tests nationaux représentent une combinaison de questions et d’épreuves axées sur les matières et sur les compétences. Concernant les types particuliers de questions, les pays privilégient le plus souvent une combinaison de questions à choix multiples, de réponses courtes/rédaction et de questions ouvertes, selon la matière et l’année de scolarité. Le test néerlandais CITO et certains tests français et italiens comportent toutefois exclusivement des questions à choix multiples. Il s’agit également du principal type de questions utilisées en Bulgarie et en Norvège.

Bien que les épreuves écrites soient les plus fréquentes, des épreuves orales sont aussi parfois proposées. Par ailleurs, certains pays tels que la Belgique (Communauté flamande), le Danemark, la France et la Lettonie soumettent également leurs élèves à des épreuves pratiques.

Les épreuves sont complétées par des questionnaires d’information à remplir par les chefs d’établissement, les enseignants, les parents et/ou les élèves dans 13 pays ou régions: Belgique (Communautés française et flamande), Estonie (pour les enseignants uniquement), Irlande, Espagne, France, Lituanie, Hongrie, Autriche, Roumanie, Finlande, Royaume-Uni (Écosse) et Islande. Cette pratique concerne le plus souvent les tests administrés à des fins de pilotage. Les données collectées concernent la situation socio-économique des élèves, leur motivation, les mesures d’aide ou le climat scolaire. Les questions adressées aux enseignants portent notamment sur l’expérience de l’enseignement, les activités de perfectionnement professionnel, les méthodes d’enseignement et d’autres sujets. Les informations collectées permettent de mener une analyse contextuelle des résultats des tests et de déterminer le profil de l’établissement et des enseignants, ainsi que la situation familiale des élèves et d’autres facteurs susceptibles d’influer sur leurs performances.

En Finlande, par exemple, un questionnaire auquel répondent les chefs d'établissement et les enseignants demande des informations contextuelles sur l'établissement et sur la gestion interne du processus d'apprentissage. Un autre questionnaire est rempli par les élèves et concerne leur attitude envers la matière testée, l'utilité perçue de cette matière et son degré de difficulté relatif. Un questionnaire non obligatoire à l'intention des élèves est également prévu dans l'évaluation nationale hongroise des compétences de base. Les parents et les élèves répondent au questionnaire conjointement avant les épreuves. Ce questionnaire permet de collecter des informations de base sur la situation familiale des élèves et d'établir le capital social, économique et culturel des élèves et de leur famille.

**Figure 2.4. Standardisation des questions de test.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

France: les questions sont les mêmes pour tous les élèves passant les évaluations diagnostiques et les évaluations-bilans des compétences de base, tandis que dans le cas du cycle des évaluations-bilans de fin d'école et de collège, les questions sont différenciées, selon la théorie des réponses aux items.

Lituanie: dans le cas des études nationales sur les acquis des élèves, les questions ne sont pas les mêmes pour tous les élèves passant un test national. En revanche, dans le cas des tests d'évaluation des acquis de l'enseignement de base, les questions sont les mêmes pour tous les élèves passant un test national.

Royaume-Uni (NIR): tous les élèves passent le même test de sélection pour le passage en postprimaire. Les derniers tests de ce type organisés au niveau central ont été administrés en 2008, pour l'admission en 2009.

Note explicative

Les raisons expliquant la différenciation des questions des tests nationaux – à savoir que les élèves qui passent un test national ne répondent pas tous aux mêmes questions – sont variables et comprennent notamment les efforts pour accroître l'efficacité des tests en les adaptant au niveau de connaissances et de capacités de chaque élève, ou pour permettre une bonne couverture des connaissances et compétences testées afin de garantir des résultats satisfaisants tant d'un point de vue méthodologique que statistique.

Concernant le degré de standardisation des questions de test, la mesure dans laquelle les tests nationaux sont différenciés varie selon les pays. Dans le premier groupe de pays, qui comprend la majorité des pays, tous les élèves soumis à un test national répondent aux mêmes questions. En Irlande, en France, en Lituanie et en Roumanie, tous les élèves ne répondent aux mêmes questions que dans certains tests. Le second groupe comprend les pays où les questions ne sont pas les mêmes pour tous les élèves passant un test national. Les raisons justifiant la différenciation peuvent être de tenter de prendre en compte les différences d'apprentissage des élèves à titre individuel ou leurs besoins ⁽⁷⁾, mais elles peuvent aussi relever de considérations méthodologiques liées à l'analyse et à l'évaluation des tests nationaux. D'autres raisons possibles sont également d'éviter les tricheries des élèves et des enseignants.

Dans ce contexte, quatre pays différencient les questions de test en vue d'adapter les tests nationaux au niveau d'apprentissage et aux besoins des élèves à titre individuel. C'est le cas du Danemark où les tests nationaux, qui sont basés sur les technologies de l'information et des communications (TIC), se caractérisent par d'importantes adaptations en fonction du niveau de chaque élève pendant le test. Les tests constituent donc un défi pour les élèves de tout niveau et chaque élève est soumis à une épreuve personnalisée (cf. à la section 2.2.4 sur l'utilisation des TIC). En Irlande, les candidats au *Junior Certificate* (niveau CITE 2) passent les épreuves écrites à différents niveaux de difficulté (avancé, normal ou élémentaire) et, pour chaque épreuve, ils ont également des possibilités de choisir les questions. Au Royaume-Uni (Angleterre), l'évaluation du programme national (*National Curriculum Assessment*) pour les élèves âgés de 14 ans (troisième stade clé), désormais facultative, comporte quatre paliers différents en mathématiques, dont chacun permet d'évaluer un ensemble de niveaux de performances. L'enseignant apprécie le palier qui est le plus adapté en fonction des capacités de l'élève. En sciences, il existe deux paliers qui évaluent chacun des niveaux différents. À l'instar des épreuves de mathématiques, la décision relative au test le plus approprié en fonction des aptitudes de l'élève est laissée à la discrétion de l'enseignant.

De même, au Royaume-Uni (Écosse), les tests banque nationale de tests pour les 5-14 ans se déclinent en épreuves de différents niveaux (A à F, liés à des résultats d'apprentissage prédéfinis pour la plupart des élèves à différents stades de la scolarité). Non seulement les épreuves/questions sont différentes selon les niveaux mais, de plus, la banque nationale de tests à partir de laquelle l'enseignant télécharge un test contient plusieurs tests équivalents à chaque niveau, de sorte que les élèves testés au même niveau dans différents établissements ne répondent pas nécessairement aux mêmes questions. Ce dispositif réduit le risque que les élèves d'un établissement ne communiquent le contenu des tests à leurs camarades d'un autre établissement.

Dans d'autres cas, les questions des tests nationaux sont différenciées en fonction de considérations méthodologiques. En Communauté flamande de Belgique et en France (cycle des évaluations-bilans en fin d'enseignement primaire et secondaire inférieur), les élèves ne répondent pas tous nécessairement aux mêmes questions en raison des méthodes statistiques appliquées (selon la théorie des réponses aux items). De même en Espagne, l'évaluation nationale s'appuie sur une méthode d'échantillonnage matriciel, c'est-à-dire que tous les élèves répondent à un ensemble de questions communes mais aussi à des questions différentes. Au Royaume-Uni (Écosse), les élèves composant l'échantillon national du test de pilotage visant à évaluer les acquis des élèves ne sont pas tous soumis à toutes les épreuves. La répartition des épreuves au sein de l'échantillon est prévue pour garantir une couverture statistiquement satisfaisante d'un bon éventail de connaissances et de

⁽⁷⁾ Cette section ne tient compte que de la standardisation/différenciation des questions de test dans le cadre des tests nationaux généraux. Pour l'organisation de l'évaluation nationale ciblant les élèves à besoins éducatifs particuliers, voir la section 2.2.5.

compétences sans imposer de surcharge ou de pression aux élèves à titre individuel. Il en va de même en Lituanie, où les élèves passant le test des études nationales sur les acquis des élèves ne sont pas tous soumis aux mêmes questions. Les épreuves sont conçues de manière à ce que, dans une même matière, le niveau de difficulté soit identique. En Roumanie, pour l'évaluation nationale sur échantillon (4^e année) au niveau CITE 1, les tests sont conçus selon un modèle de rotation; dès lors, les questions ne sont pas les mêmes pour tous les élèves passant un test national.

2.2.4. Utilisation des TIC dans les tests nationaux

Le recours aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans les évaluations nationales des élèves, dont l'utilisation d'ordinateurs, de logiciels spécifiques ou de l'internet, peut avoir plusieurs finalités. Selon l'application concernée, elle peut aider l'enseignant à faire passer les épreuves, elle peut aider les élèves en adaptant les questions des tests à leurs besoins d'apprentissage – par exemple, en identifiant les questions qui permettent de les solliciter sans les accabler – ou elle peut réduire le temps nécessaire pour corriger les réponses, noter les tests et en rendre compte.

À travers l'Europe, les TIC sont appliquées dans les tests nationaux à différents stades de l'évaluation. Dans certains pays, les TIC sont utilisées lors des épreuves, par exemple avec des tests ou des corrections informatisés, alors que dans d'autres, elles n'interviennent qu'au stade de la notation.

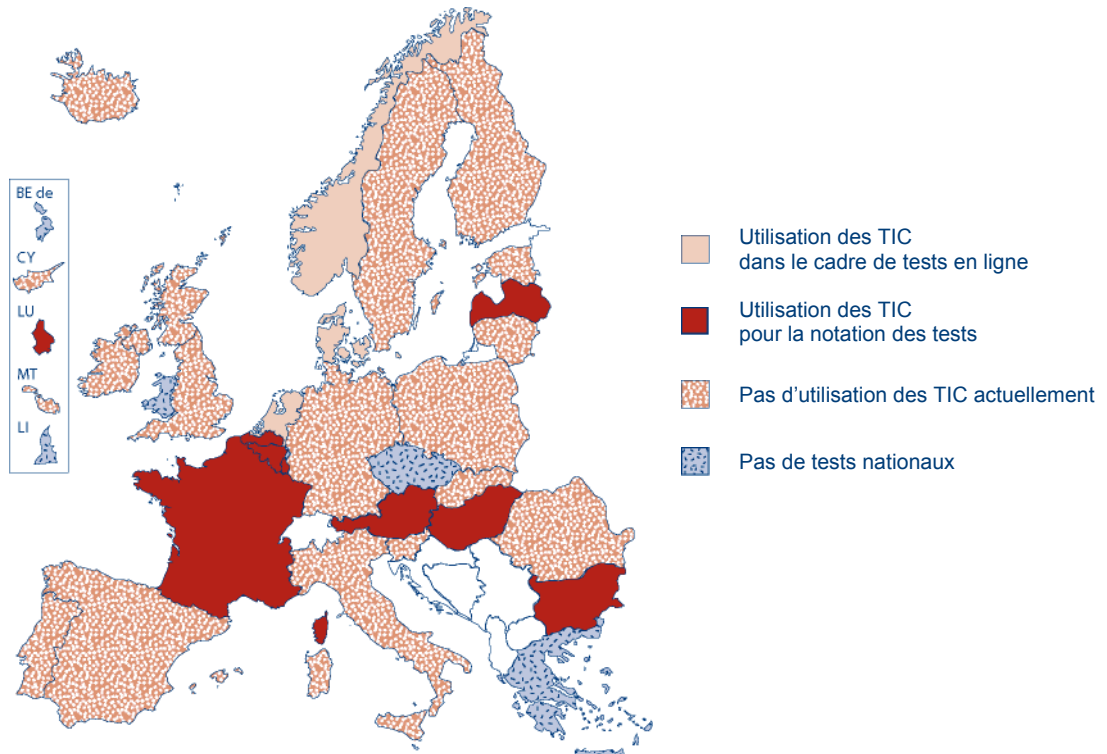
Parmi les pays qui organisent des tests informatisés et utilisent les TIC pour la notation des tests, une distinction peut être effectuée entre les formes traditionnelles d'épreuves informatisées telles qu'elles sont appliquées aux Pays-Bas et en Norvège et les méthodes de tests informatisés plus innovantes et adaptatives telles qu'elles existent au Danemark. Aux Pays-Bas, outre le test écrit de fin d'enseignement primaire, il existe deux versions numériques du test: le test final numérique et le test *Level* et *LevelPlus*. Les élèves passent le test en version numérique sur un ordinateur en utilisant l'internet mais les parties et questions du test sont les mêmes que celles du test ordinaire. Tous les établissements peuvent utiliser le test numérique s'ils le souhaitent. Cet outil peut notamment être utilisé pour les élèves qui étaient absents lors du test ordinaire ou pour refaire le test. Le test *Level* et *LevelPlus*, dont une grande partie est consacrée à des questions techniques de lecture et à d'autres sur l'orthographe, est destiné aux élèves présentant de grandes difficultés d'apprentissage. En Norvège, les élèves répondent également aux questions sur ordinateur et la notation des tests ainsi que les résultats et les rapports sont générés automatiquement. Outre l'utilisation possible de l'informatique pour les épreuves écrites nationales dans ces deux pays, en Norvège, les élèves peuvent avoir recours aux TIC également lors des épreuves orales, au cours de la préparation et/ou de la présentation de l'examen.

Dans le cas des tests nationaux au Danemark, les élèves répondent aux questions de l'évaluation sur ordinateur en accédant à un site web et les résultats et comptes rendus aux enseignants et aux parents sont générés automatiquement. Le système utilisé pour les tests en ligne au Danemark est baptisé «test informatique adaptatif» (*Computer Adaptive Testing*), indiquant ainsi que le test s'adapte au niveau de capacités de chaque élève. S'il donne une bonne réponse, l'élève est soumis à des questions plus difficiles et inversement, une mauvaise réponse est suivie de questions plus faciles. La logique est que le test est plus efficace lorsque la difficulté des questions correspond aux capacités de l'élève. Ce type de test implique des exigences technologiques importantes, tant en termes de capacité que de stabilité du système, et nécessite des banques d'items très complètes disposant d'un bon assortiment de questions de grande qualité.

L'utilisation des TIC dans les évaluations nationales des élèves peut s'accompagner de quelques difficultés. Les problèmes liés à l'internet par exemple peuvent retarder les tests nationaux dans les cas où les épreuves sont passées en ligne. D'autres difficultés techniques liées à l'informatique ou à des logiciels spécifiques pourraient causer des problèmes similaires.

Plusieurs autres pays utilisent les TIC une fois que les élèves ont passé les tests, à des fins de notation. C'est le cas en Belgique (Communautés flamande et française), en France, en Lettonie, au Luxembourg et en Autriche où les TIC sont utilisées dans la phase de notation en appliquant une grille de correction informatisée ou d'autres formes de codage informatique permettant de calculer les résultats des élèves à titre individuel, de l'ensemble de la classe, pour différentes questions ou pour l'intégralité du test. En France, à compter de 2009, les TIC seront par ailleurs utilisées au cours des épreuves elles-mêmes. La Bulgarie a principalement recours aux TIC pour la notation des tests et le traitement des résultats. En Hongrie, dans le cadre de l'évaluation nationale des compétences de base, l'analyse effectuée au niveau central fait appel aux TIC et un logiciel spécifique est utilisé pour présenter les résultats par établissement. Ce même logiciel, fourni par le département de l'évaluation de l'autorité chargée de l'éducation, permet aux établissements d'effectuer eux-mêmes des analyses plus détaillées.

**Figure 2.5. Utilisation des TIC dans les tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Belgique (BE nl): les TIC n'ont été utilisées pour les tests en ligne qu'une seule fois en 2007 pour l'épreuve de compréhension orale en français.

France: à compter de 2009, les TIC seront également utilisées lors des épreuves.

Malte: les TIC ne sont actuellement utilisées que pour les épreuves informatisées dans le cadre des examens annuels dans les établissements secondaires.

Slovaquie: les épreuves en ligne dans la première partie du test de langue et littérature slovaques ont été utilisées en 2007/2008.

Royaume-Uni (SCT): les TIC sont actuellement utilisées pour la sélection en ligne des tests. Les épreuves de l'évaluation nationale des 5-14 ans sont téléchargées en ligne à partir de *Learning and Teaching Scotland* puis imprimées/copiées par l'établissement avant leur utilisation. Pour l'examen des certifications nationales, le Conseil écossais des certifications fait des essais d'évaluation en ligne pour certaines matières.

Islande: les tests en ligne seront progressivement introduits en 2009 et 2010.

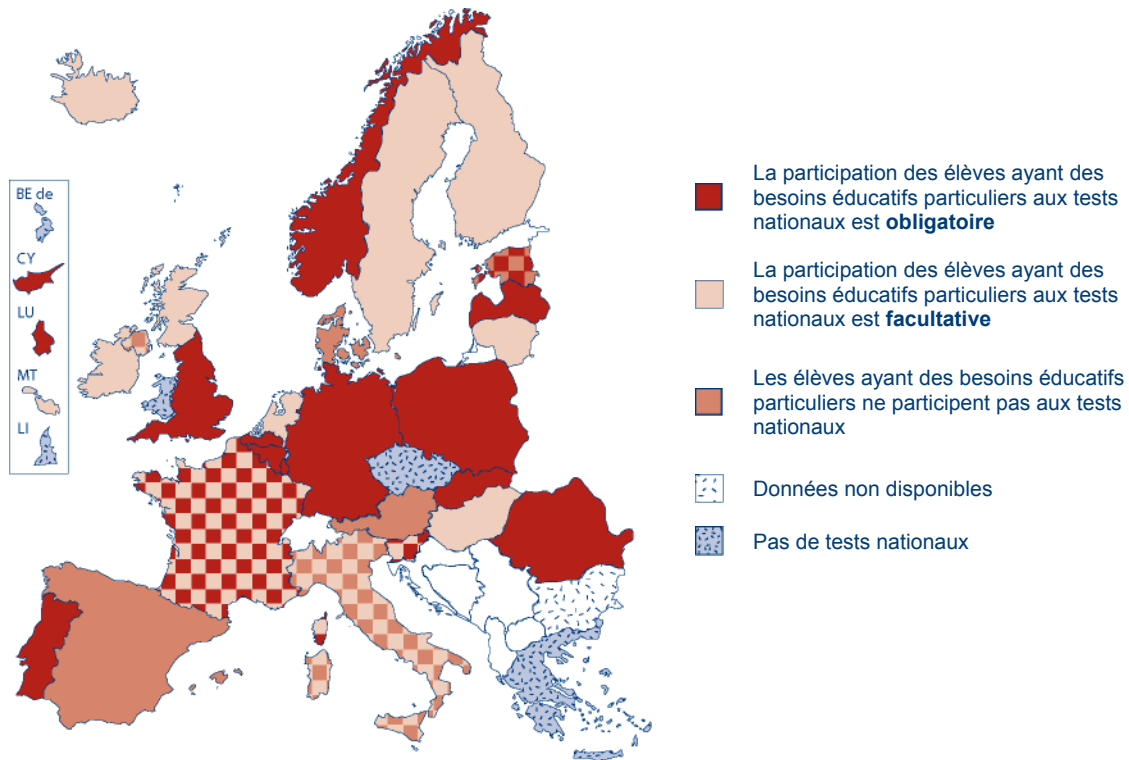
Enfin, dans plus de la moitié des pays, les TIC ne sont pas utilisées dans les tests nationaux. Parmi ces pays, certains n'utilisent actuellement pas les tests nationaux basés sur les TIC mais prévoient de le faire ou mènent des actions pilotes dans ce sens. En Estonie, l'utilisation des TIC a fait l'objet d'expérimentations et devrait être mise en œuvre à titre pilote en 2012 pour les épreuves en ligne des examens de fin de scolarité obligatoire et pour leur correction. Dans les tests nationaux en Slovaquie, les épreuves en ligne dans la première partie du test de langue et littérature slovaques ont été utilisées en 2007/2008. Au Portugal, depuis l'instauration en 2007 du «Plan technologique pour l'éducation», des actions ont été entreprises pour la mise en œuvre progressive du «Projet d'évaluation électronique», qui prévoit notamment l'élaboration de tests nationaux en version électronique, afin de promouvoir l'utilisation pédagogique des TIC. En Islande, l'Institut d'évaluation scolaire s'efforce actuellement de mettre en place des examens individualisés sous une forme électronique. Il est prévu d'ajouter une session d'épreuves informatisées aux examens coordonnés sur le plan national de 10^e année en 2009 ou 2010 tout en conservant la plupart des épreuves «papier crayon», puis d'accroître progressivement la partie informatisée aux dépens des sessions avec «papier crayon». En Roumanie, il est prévu d'introduire l'utilisation des TIC de 2010 à 2013 pour les évaluations nationales, dans le cadre d'un projet pilote d'envergure nationale. En Pologne, l'utilisation des TIC pour corriger les copies d'examen devrait être instaurée entre 2013 et 2015.

2.2.5. Participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers forment un groupe hétérogène qui participe au processus d'évaluation nationale en Europe de différentes façons. En se basant sur la définition de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 1997)⁽⁸⁾, le concept d'éducation répondant à des besoins particuliers couvre l'éducation des enfants qui peuvent être classés dans les diverses catégories de personnes handicapées, mais aussi ceux qui échouent à l'école pour toutes sortes d'autres raisons qui, on le sait, sont de nature à empêcher un enfant de progresser au mieux. Toutefois, il est important de noter que les définitions et les catégories de besoins éducatifs particuliers peuvent varier selon les pays, avec des distinctions entre les différents types de besoins spéciaux. En outre, selon le pays, l'éducation répondant à des besoins éducatifs particuliers peut être assurée dans des écoles spéciales distinctes ou dans les établissements du système scolaire ordinaire. La question de savoir si ce groupe plus largement défini d'enfants reçoit un soutien complémentaire dépend de la mesure dans laquelle les écoles doivent adapter leur organisation, leur enseignement et leur programme, y compris l'évaluation des élèves dans le cadre de tests nationaux.

⁽⁸⁾ Voir UNESCO (2006), Classification internationale type de l'éducation (CITE 1997).

Figure 2.6. Participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers/spéciaux aux tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Belgique (BE fr): la participation aux tests nationaux est obligatoire pour tous les élèves des classes qui sont testées. Toutefois, dans l'enseignement spécialisé, les établissements ont la possibilité d'inscrire leurs élèves en fonction de leur niveau scolaire individuel.

Belgique (BE nl): les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers scolarisés dans l'enseignement ordinaire sont encouragés à prendre part aux tests nationaux comme les autres élèves. Ceux qui sont scolarisés dans des établissements spéciaux ne participent pas aux tests.

Allemagne: la participation aux tests nationaux est obligatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers inscrits dans les établissements ordinaires qui dispensent des programmes qualifiants, mais elle ne l'est pas pour ceux qui sont inscrits dans des établissements spéciaux ne dispensant pas de programmes qualifiants.

Estonie: la participation aux tests nationaux est obligatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers qui suivent le programme scolaire national de base. Ceux qui suivent le programme scolaire national de base simplifié ou le programme national destiné aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage moyennes ou graves ne participent pas aux tests nationaux. Les établissements spéciaux accueillant les élèves à besoins éducatifs particuliers ne participent pas aux tests nationaux.

France: la participation aux évaluations-bilans des compétences de base des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers est facultative et c'est au chef l'établissement qu'il appartient d'apprécier si les difficultés d'apprentissage de l'élève lui permettent de participer aux épreuves dans les mêmes conditions que les autres élèves. S'agissant des évaluations diagnostiques, la participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers est obligatoire. Les établissements spéciaux qui accueillent les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ne participent pas aux tests nationaux, exception faite des établissements pour élèves malvoyants, qui participent aux évaluations diagnostiques.

Italie: dans le primaire et en 1^{re} année du secondaire inférieur, les élèves à besoins éducatifs particuliers ne participent pas aux tests nationaux. En 3^e année du secondaire inférieur, cette participation est laissée à l'appréciation des enseignants.

Chypre: le test est obligatoire pour tous les élèves, y compris pour ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers, mais aucune disposition n'est prévue pour l'aménager en fonction de ces besoins particuliers. Seuls les élèves souffrant de handicaps graves peuvent en être dispensés.

Pays-Bas: les tests nationaux dans leur ensemble ne sont pas obligatoires. Si un établissement décide de participer aux tests, la règle est que tous les élèves y participent, bien qu'ils n'y soient pas obligés. En général, les élèves dyslexiques ou handicapés passent également les tests, mais sous une forme aménagée.

Pologne: les élèves souffrant de handicaps mentaux moyens ou graves sont dispensés.

Roumanie: la participation aux tests nationaux des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers intégrés dans l'enseignement ordinaire est obligatoire, tandis qu'elle est facultative pour ceux qui sont scolarisés dans des établissements spéciaux.

Slovénie: la participation aux tests nationaux des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui suivent le programme ordinaire ou un programme équivalent est obligatoire en 9^e année et facultative en 6^e année. Cette participation est facultative, tant en 9^e qu'en 6^e année, pour ceux qui suivent un programme avec des normes éducatives de niveau inférieur.

Généralement, on peut faire une distinction entre les pays selon que les tests nationaux pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers sont obligatoires ou facultatifs ou selon que ces élèves sont exemptés des tests nationaux dans leur ensemble. Le premier groupe comprend les pays dans lesquels les tests nationaux sont obligatoires pour tous les élèves et où ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers participent aux tests nationaux aux côtés des autres élèves, mais dans la majorité de ces pays, seuls les élèves fréquentant l'enseignement ordinaire sont concernés par cette obligation. Dans la plupart des pays, les établissements spéciaux accueillant les élèves à besoins éducatifs particuliers ne participent pas aux tests nationaux ou bien leur participation est facultative. Dans ce groupe, on trouve également quelques pays qui ont modifié leurs systèmes de tests nationaux pour permettre la participation obligatoire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. En France, où la participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers est obligatoire pour les évaluations diagnostiques, des aménagements ont été réalisés: présentation en Braille ou en caractères agrandis pour les déficients visuels, ou des supports adaptés pour les candidats souffrant de handicaps physiques. L'Estonie et la Pologne ont élaboré des supports spécifiquement adaptés aux besoins des élèves atteints de divers handicaps (par exemple cécité, surdité ou handicap léger). En Lettonie, le centre chargé du développement des programmes scolaires et des examens a introduit divers aménagements visant à faciliter la participation aux tests nationaux des élèves ayant des besoins particuliers: temps supplémentaire et pauses plus fréquentes accordés à ces élèves durant les épreuves, possibilité d'utiliser divers outils d'aide (tels que loupe, aide-mémoire/dépliants d'information, etc.) et autorisation donnée aux enseignants d'expliquer les tâches oralement ou en langue des signes, et écoute réitérée des enregistrements. De même en Slovaquie, les tests nationaux, qui sont obligatoires en 9^e année pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, ont été adaptés en fonction des divers besoins de ces élèves, par exemple des caractères agrandis, une version électronique des épreuves, une bande sonore ou une version en Braille pour les non-voyants et les malvoyants. En outre, le système de test est également aménagé, avec par exemple davantage de temps pour répondre aux questions, des pauses, un soutien et une assistance, l'utilisation d'un ordinateur, l'adaptation des équipements et le recours à des ressources spéciales.

C'est également le cas au Portugal, où les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers participent aux tests nationaux mais, lorsqu'ils suivent un programme scolaire largement personnalisé, adapté à leurs besoins spécifiques, ils sont évalués sur la base de ce programme. Toutefois, les établissements peuvent décider de dispenser certains élèves des tests nationaux. Dès lors, exception faite des migrants et itinérants arrivés dans le pays moins d'un an avant ou durant l'année scolaire concernée, tous les élèves sont tenus de participer aux tests nationaux. De même, au Royaume-Uni (Angleterre), les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers doivent suivre le curriculum national. La législation autorise toutefois la modification partielle ou totale du curriculum national et des modalités d'évaluation connexes d'un enfant reconnu comme ayant des besoins éducatifs particuliers. Les établissements scolaires peuvent demander à l'Agence chargée des certifications et des programmes (*Qualifications and Curriculum Authority*) des matériels modifiés pour les élèves déficients visuels ou ayant d'autres besoins éducatifs particuliers, ainsi que des épreuves de calcul mental modifiées pour les élèves atteints de déficience auditive ou utilisant la langue des signes. En outre, le chef d'un établissement subventionné peut également accorder à certains élèves des exceptions temporaires pour tout ou partie du curriculum national et des modalités d'évaluation connexes, pendant une période allant jusqu'à six mois. Les enfants que les enseignants considèrent en dessous de certains

niveaux de la grille de performances à huit échelons du curriculum national ne sont pas évalués dans le cadre des tests formellement en place mais par une évaluation de l'enseignant uniquement. Cette catégorie peut regrouper les élèves qui sont récemment arrivés d'un autre système éducatif et qui ne parlent pas anglais.

Dans le deuxième groupe de pays, les tests nationaux sont facultatifs pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers – indépendamment du caractère facultatif ou obligatoire pour l'ensemble des élèves du test national concerné. Leur participation dépend des décisions de l'établissement, des élèves à titre individuel et de leurs parents ou est définie par des règlements nationaux. Dans ce groupe, on trouve notamment la Hongrie, où la participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers à l'évaluation nationale des compétences de base est réglementée par des textes de loi et est définie en fonction du type et du degré de handicap des élèves. Certains groupes participent intégralement aux tests alors que d'autres participent aux épreuves mais leurs résultats ne sont pas pris en compte dans les rapports de l'établissement. En Lituanie aussi, la participation aux tests nationaux des élèves à besoins éducatifs particuliers est facultative. Chacun de ces élèves (qu'il soit atteint de cécité, de surdit  ou d'un handicap physique l ger) peut demander par  crit   participer aux tests de l'enseignement de base sous une forme am nag e, o  les  preuves ainsi que les modalit s de passation et d' valuation tiendront compte de ses handicaps sp cifiques. Dans le cas des tests pour les  tudes nationales des acquis des  l ves, si la classe ou l' tablissement sont s lectionn s dans l' chantillon, les  l ves ayant des besoins  ducatifs particuliers peuvent participer   l' tude. Des r formes sont pr vues pour adapter les mat riels de ces  tudes nationales aux besoins de ces  l ves. Cela est d j  le cas aux Pays-Bas, o  les  l ves dyslexiques ou handicap s peuvent b n ficier de plusieurs ajustements des tests nationaux, avec par exemple un questionnaire en Braille pour les  l ves non voyants, une version agrandie ou en noir et blanc pour les  l ves malvoyants ou dyslexiques et du temps suppl mentaire ou une version orale pour les  l ves dyslexiques. Les  tablissements peuvent exempter des tests nationaux les enfants immigr s qui sont arriv s dans le pays moins de quatre ans avant la 8^e ann e, au cours de laquelle les tests nationaux ont lieu, et les enfants qui sont cens s poursuivre leurs  tudes dans le cadre d'un enseignement secondaire sp cialis . Les  l ves n cessitant un soutien   l'apprentissage, qui ont g n ralement des retards d'environ un an et demi dans tous les domaines, peuvent passer le test final ou le test *Level*. En Islande, si les  l ves ayant une d ficience intellectuelle souhaitent passer les examens coordonn s sur le plan national, ils peuvent le faire avec le consentement de leurs parents. Pour les  l ves atteints d'autres d ficiences, par exemple de c cit , surdit  ou dyslexie, des supports adapt s   leurs besoins ont  t   labor s. En outre, le professeur principal peut dispenser les  l ves immigr s des tests d'islandais et, s'ils r sident dans le pays depuis moins d'un an,  galement du test de math matiques. Au Royaume-Uni ( cosse), la participation des  l ves auparavant d crits comme «ayant des besoins  ducatifs particuliers» et d sormais comme «n cessitant un soutien suppl mentaire» (*with Additional Support Needs*) aux tests banque nationale de tests pour les 5-14 ans (  un niveau qui tient compte de leurs performances scolaires) et aux examens nationaux pour les  l ves de 16 ans est laiss e   l'appr ciation de l' tablissement/des professeurs. Si un  l ve relevant de cette cat gorie inscrit dans un  tablissement ordinaire se trouve dans l' chantillon de l' tude  cossaise des acquis des  l ves, c'est  galement l' tablissement qui d cide de sa participation au test en tenant compte, par exemple, du risque de stress.

Enfin, dans plusieurs pays, les  l ves   besoins  ducatifs particuliers ne participent pas aux tests nationaux ou bien leurs tests ne sont pas pris en compte. C'est notamment le cas au Danemark, en Espagne et en Autriche. Au Royaume-Uni (Irlande du Nord), les  l ves reconnus par l'autorit   ducative locale comme ayant des besoins  ducatifs particuliers ne participent pas aux tests de passage en postprimaire. Ceux qui ont des besoins  ducatifs particuliers mais qui ne sont pas

formellement reconnu comme tels et que les parents souhaitent inscrire dans un établissement d'enseignement secondaire (*grammar school*) peuvent passer les tests.

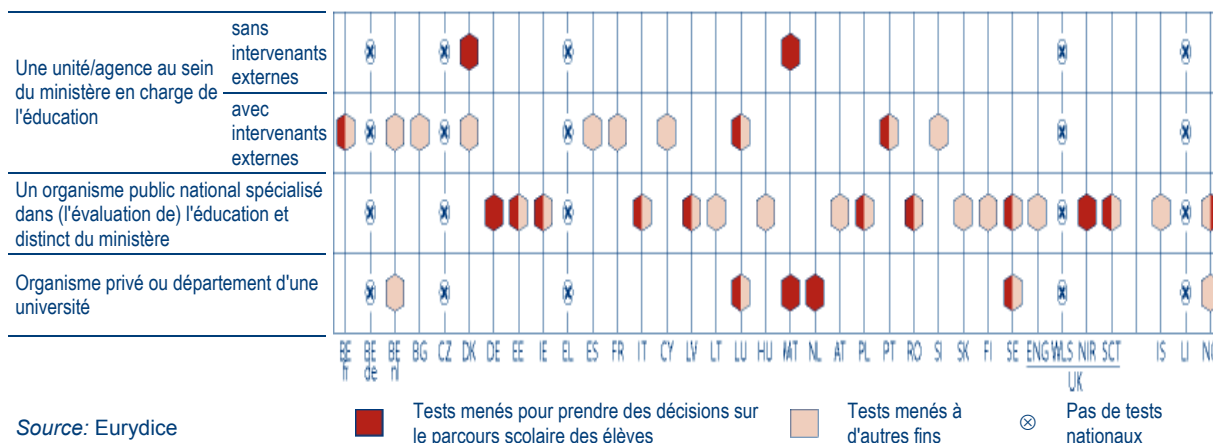
2.3. Acteurs et organes responsables

Cette section examine successivement les acteurs responsables de l'élaboration des tests nationaux, de leur administration et de leur correction. L'identification des responsabilités en la matière est une information importante lorsqu'on s'intéresse aux questions de validité et d'objectivité qui entourent les tests nationaux. Cette deuxième question est d'autant plus importante que pour le moment, en Europe, les tests nationaux sont majoritairement administrés sur papier et qu'ils comportent presque toujours des questions ouvertes (voir section 2.2.5) qui ne peuvent être corrigées par une lecture optique automatique.

2.3.1. Élaboration des tests

Deux principaux types d'organismes sont responsables de l'élaboration des tests nationaux en Europe: soit une unité ou agence au sein du ministère en charge de l'éducation, soit une agence publique créée par ce dernier et distincte du ministère.

**Figure 2.7. Organes responsables de l'élaboration des tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Notes complémentaires

Malte: le *Matriculation and Secondary Education Certificate Examinations Board* de l'Université de Malte élabore les tests certificatifs qui ont lieu à la fin de l'enseignement obligatoire. Les autres tests sont conçus sous la responsabilité de la direction pour la qualité et les standards de l'éducation, au sein du ministère de l'éducation.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests de passage en postprimaire organisés au niveau central se sont tenus en novembre 2008, pour l'admission en septembre 2009.

Note explicative

Pour déterminer le type de tests nationaux, c'est leur objectif principal qui a été déterminant (voir figure 2.1). La figure ne précise pas si les types de tests qui sont associés à chaque pays ont lieu au niveau CITE1, CITE 2 ou aux deux niveaux. Pour plus d'informations sur ce point, voir annexe.

Le ministère de l'éducation est responsable de l'élaboration des tests dans dix pays. Plusieurs des pays européens précurseurs par rapport à l'introduction de tests nationaux (voir chapitre 1) pour certifier les acquis des élèves ont confié cette tâche au ministère de l'éducation (Danemark, Luxembourg, Malte, Portugal et Islande). L'Islande a créé un institut séparé en 1993.

Lorsqu'une unité ou agence au sein du ministère est chargée de l'élaboration des tests nationaux, des intervenants tels des enseignants du scolaire, des experts, des universitaires sont aussi souvent parties prenantes. Ce n'est toutefois pas le cas au Danemark et à Malte, où certains tests nationaux, qui comportent des enjeux importants pour la carrière scolaire des élèves sont élaborés uniquement par le ministère. En Bulgarie et en Slovénie, le ministère de l'éducation est responsable de l'élaboration des tests, mais il délègue cette tâche dans une large mesure à des groupes spécialement constitués.

Le deuxième cas de figure, qui est le plus fréquent en Europe, est celui d'une agence spécialisée distincte du ministère de l'éducation et qui est responsable de l'élaboration des tests. La création de ces agences a débuté dans les années 1990. Elles peuvent avoir pour mission principale l'évaluation du système éducatif (comme l'Invalsi en Italie par exemple) ou encore exercer des responsabilités plus globales en matière de contrôle et de régulation (comme l'Autorité pour l'éducation en Hongrie, l'Agence nationale pour l'éducation en Suède ou le *Finnish National Board of Education* en Finlande). Leurs tâches peuvent aussi être centrées sur l'évaluation certificative des élèves individuels, comme en Lettonie et en Pologne.

Certaines de ces institutions ont bénéficié de connections internationales. Ainsi l'Institut allemand pour le progrès de l'éducation a eu accès à l'expertise d'organismes français et britanniques. En Lituanie, entre 1996 et 1999, le Centre national pour les examens a réformé ces derniers avec le support de l'Autorité écossaise pour les qualifications. En Roumanie, l'organisme responsable en 2000 de l'élaboration des tests nationaux de pilotage organisés à la fin de l'enseignement primaire a reçu l'assistance technique d'experts de l'Institut central responsable des tests nationaux aux Pays-Bas, sur la construction de l'échantillon d'élèves, les items et les procédures des tests.

Ces institutions font très souvent appel à des enseignants, des experts et des universitaires pour les procédures d'élaboration des tests. Dans quelques pays, elles mobilisent dans ce cadre un nombre particulièrement important d'acteurs et d'organismes. Par exemple, en Irlande, les tests nationaux en anglais et mathématiques administrés à des échantillons d'élèves en première et quatrième année de l'enseignement primaire sont le fruit d'une collaboration entre le département spécialisé dans les tests nationaux du Centre de recherche en éducation (*Drumcondra*) et des comités nationaux composés de représentants de différentes agences incluant le ministère de l'éducation et des sciences ainsi que le Conseil national pour les programmes et l'évaluation. Au Royaume-Uni (Écosse), le conseil de direction des évaluations nationales des acquis réalisées sur des échantillons d'élèves prend des décisions à propos de chaque enquête et reçoit des avis sur le contenu et les types de tâches de diverses parties, incluant des représentants du gouvernement, du *Scottish Qualifications Authority* (SQA), *Learning and Teaching Scotland*, l'Association des directeurs pour l'éducation en Écosse (au niveau des autorités locales), de l'inspection, ainsi que des conseillers techniques et des enseignants du SQA.

Quelques pays européens s'écartent de ces deux principaux modèles (unité/agence au sein du ministère de l'éducation ou agence nationale spécialisée distincte du ministère) et confient l'élaboration des tests nationaux à d'autres types d'organismes. En Communauté flamande de Belgique, au Luxembourg en Suède et en Norvège (à l'exception des tests certificatifs), ce sont des universités qui élaborent les tests, mais encore sous la supervision du ministère chargé de l'éducation ou d'une agence nationale spécialisée dans l'éducation. À Malte, par contre, le conseil des examens de l'Université de Malte est responsable des tests certificatifs de l'enseignement secondaire inférieur.

Enfin, les Pays-Bas présentent encore un autre profil. L'Institut central responsable des tests nationaux, le CITO, est privatisé depuis 1999. Il a été créé par le ministère de l'éducation en 1968 et

reçoit toujours des financements publics pour ses activités relatives aux tests nationaux. Cet organisme est spécialisé dans la conception de tests et travaille au niveau international. C'est également le seul système où les écoles/autorités compétentes doivent payer pour faire passer les tests nationaux facultatifs à leurs élèves. Nulle part ailleurs le coût de ces derniers n'est pris en charge par les établissements scolaires.

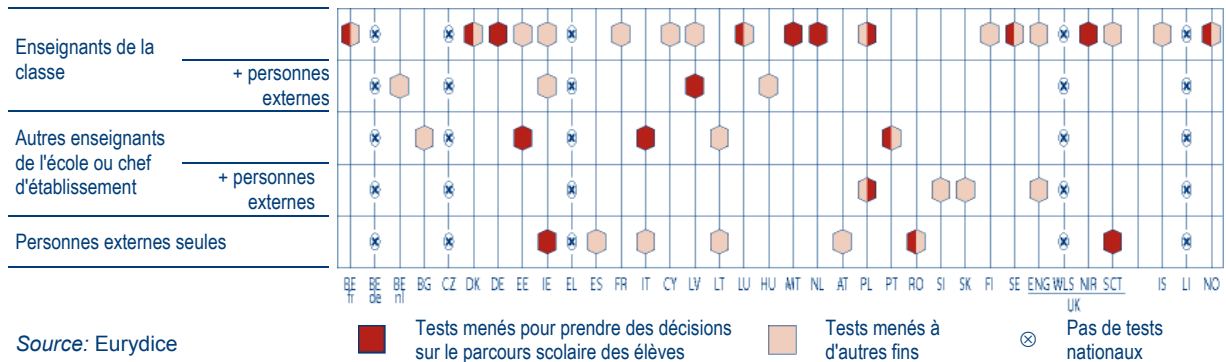
En Allemagne, où une structure fédérale existe, ainsi qu'en Espagne, où le système éducatif est largement décentralisé, les agences ou administrations nationales pour l'évaluation de l'éducation partagent la prise de décision sur la conception des tests nationaux avec les administrations scolaires régionales, situées respectivement au niveau des Länder et des Communautés autonomes. En Allemagne, les tests sont élaborés au niveau des Länder et leur contenu reflète à la fois le contenu du programme du Land dans les matières et les années d'études concernées, et les standards éducatifs définis par l'Institut fédéral pour les progrès éducatifs et adoptés en 2004 par la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Länder. En Espagne, l'Institut d'évaluation national et les organes correspondant dans les Communautés autonomes collaborent pour réaliser des évaluations nationales portant sur des échantillons d'élèves. L'Institut d'évaluation national est responsable de ces évaluations, mais des représentants des Communautés autonomes font partie de son conseil d'administration et sont parties prenantes des décisions – prises par consensus – sur toutes les étapes du processus d'évaluation nationale. D'autres tests, portant sur tous les élèves, sont organisés sous la responsabilité exclusive de chaque Communauté autonome.

2.3.2. Administration des tests nationaux

Dans une large majorité des cas, les tests nationaux sont administrés aux élèves par leurs propres enseignants, qui disposent de consignes précises et détaillées sur la manière de procéder. Ce mode d'administration vaut autant pour les tests qui constituent un enjeu important pour le parcours individuel des élèves que pour les autres types de tests. Quelques pays ont établi certaines modalités de contrôle pour garantir la conformité des procédures. Ainsi, des surveillants externes supervisent l'administration des tests en Communauté flamande de Belgique, en Irlande (pour les tests administrés à des échantillons d'élèves) et en Lettonie (tests avec enjeux importants pour les élèves).

En Hongrie, une personne de l'école est nommée pour coordonner l'ensemble du processus d'évaluation des compétences de base. Cette personne peut participer à une formation préalable organisée par les offices régionaux de l'autorité éducative. En outre, en présence d'un nombre important d'élèves, du personnel de l'école est désigné pour coordonner la manière dont les évaluations nationales des compétences de base se déroulent dans les classes. Ces personnes doivent rédiger à posteriori des minutes de l'événement en suivant les lignes directrices données par le manuel sur les évaluations nationales des compétences de base. Enfin, des commissaires à l'assurance qualité sont également nommés par l'autorité éducative pour superviser ces évaluations au niveau local.

**Figure 2.8. Personnes chargées de l'administration des tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Notes complémentaires

Irlande: les enseignants de la classe administrent les tests standardisés en mathématiques et en anglais qui visent à identifier les besoins d'apprentissage individuels. Les tests en mathématiques et en anglais passés par des échantillons d'élèves sont administrés par les enseignants de la classe sous la supervision d'inspecteurs.

Lituanie: d'autres enseignants de l'école sont responsables de l'administration des tests facultatifs (tests de fin d'enseignement de base), tandis que des examinateurs externes sont responsables de l'administration des tests passés par des échantillons d'élèves (études nationales des résultats des élèves).

Royaume-Uni (ENG): les tests nationaux obligatoires au cours du premier stade clé ainsi que les tests facultatifs sont administrés par les enseignants de la classe. Les tests nationaux obligatoires à la fin du deuxième stade clé sont administrés par le chef d'établissement sous la surveillance de représentants d'organismes officiels.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests de passage en postprimaire organisés au niveau central se sont tenus en novembre 2008, pour l'admission en septembre 2009.

Note explicative

Pour déterminer le type de tests nationaux, c'est leur objectif principal qui a été déterminant (voir figure 2.1). La figure ne précise pas si les types de tests qui sont associés à chaque pays ont lieu au niveau CITE1, CITE 2 ou aux deux niveaux. Pour plus d'informations sur ce point, voir annexe.

En Espagne, en Autriche et en Roumanie, tous les tests nationaux sont administrés par des personnes externes à l'école où ils se déroulent. Ces personnes sont nommées par les organismes nationaux responsables de l'organisation des tests ou par des entreprises auxquelles font appel les organismes nationaux. Des personnes externes sont également chargées d'administrer les examens certificatifs en Irlande et au Royaume-Uni (Écosse), ainsi que certains tests de pilotage du système éducatif et des écoles en Italie et en Lituanie. C'était également le cas en Slovaquie jusqu'en 2005, lorsque l'implication des enseignants a été perçue comme nécessaire pour le changement d'orientation des tests nationaux, depuis des objectifs certificatifs vers des objectifs de pilotage des écoles.

Les tests nationaux peuvent aussi être administrés par des enseignants de l'école qui ne donnent pas cours aux élèves concernés par le test, comme en Bulgarie, au Portugal, en Slovaquie et en Lituanie, ainsi qu'en en Lituanie pour les tests facultatifs qui ont lieu à la fin de l'enseignement obligatoire. En Slovaquie, en outre, certains membres de la Commission nationale pour les examens, des membres d'autres commissions et des experts du Centre national pour les examens peuvent aller observer l'administration des tests dans les écoles. De même au Portugal, un membre de l'inspection de l'enseignement général est susceptible de visiter les écoles lors de l'administration des tests nationaux.

En Italie et en Pologne, des enseignants de l'école qui ne donnent pas cours aux élèves concernés par le test et/ou des enseignants d'autres écoles sont chargés de l'administration des examens

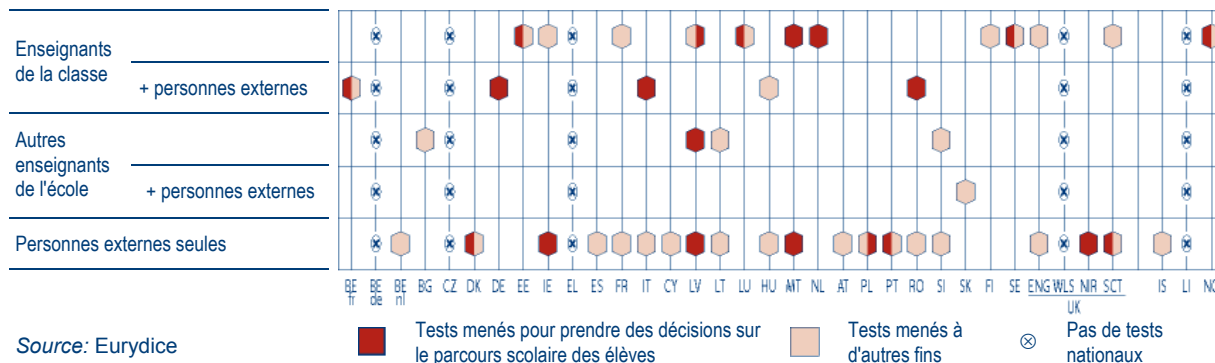
certificatifs. De plus en Pologne, à l'exclusion des enseignants qui dispensent les matières faisant l'objet du test, d'autres enseignants des élèves qui passent les tests sont aussi impliqués dans l'administration de ces derniers. En Estonie et au Royaume-Uni (Angleterre), respectivement les examens de fin d'enseignement obligatoire et les examens nationaux qui ont lieu à la fin du deuxième stade clé sont administrés par le chef d'établissement. En Angleterre, comme l'autorité locale est responsable de la vérification des procédures d'administration des tests, environ 10 % des écoles sont visitées annuellement dans cette perspective. En outre l'Agence pour les qualifications et les programmes (QCA) réalise aussi certaines visites de contrôle.

2.3.3. Correction des tests nationaux

Dans neuf pays ou régions, les tests nationaux sont toujours corrigés par des personnes externes aux écoles, qui sont généralement nommées par l'organisme chargé d'élaborer les tests. Dans onze autres pays ou régions, certains tests nationaux sont corrigés par des personnes externes, par exemple des enseignants, qui reçoivent alors une formation ad hoc.

En Bulgarie, en Lettonie (certains des tests visant à délivrer un certificat), en Lituanie (tests facultatifs de fin d'enseignement obligatoire), en Slovénie (tests nationaux en sixième année) et en Slovaquie, les tests sont corrigés par des enseignants de l'école qui ne donnent pas cours aux élèves concernés.

Figure 2.9. Personnes chargées de la correction des tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.



Notes complémentaires

France: les évaluations bilans sont corrigées par la DEPP tandis que les tests formatifs pour les apprentissages individuels sont corrigés par l'enseignant.

Lettonie: dans les écoles qui dispensent les programmes d'études pour les minorités, les tests qui ont lieu en 9^e année de l'enseignement obligatoire sont corrigés centralement. Les autres examens visant à l'octroi de certificats de fin d'enseignement obligatoire sont corrigés par des enseignants de l'école et parfois de la classe.

Lituanie: d'autres enseignants de l'école corrigent les tests nationaux facultatifs tandis que des personnes externes notent les tests passés par des échantillons d'élèves.

Hongrie: les évaluations nationales des compétences de base qui ont lieu en sixième et huitième année sont corrigées par des personnes externes. Les évaluations qui ont lieu en quatrième année sont corrigées par les enseignants de la classe, excepté les feuilles d'examens des élèves sélectionnés pour constituer l'échantillon national représentatif, qui sont alors corrigées par des personnes externes à l'école.

Malte: les examens annuels organisés dans l'enseignement primaire et secondaire sont corrigés par les enseignants tandis que les examens de fin d'enseignement primaire et obligatoire sont corrigés par des personnes externes engagées par l'unité du ministère de l'éducation responsable de l'évaluation de l'enseignement et le Conseil pour les examens de l'Université de Malte.

Slovénie: la correction des tests qui ont lieu à la fin de l'enseignement obligatoire a lieu dans des centres spécialisés, et est réalisée par des enseignants engagés spécifiquement à cet effet. La correction des tests qui ont lieu à la fin de la sixième année de l'enseignement obligatoire est assurée par des enseignants de l'école qui ne donnent pas cours aux élèves concernés par le test.

Royaume-Uni (ENG): les tests nationaux obligatoires au cours du premier stade clé ainsi que les tests facultatifs sont corrigés par les enseignants de la classe. Les tests obligatoires à la fin du deuxième stade clé sont corrigés par des personnes externes à l'école.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests de passage en postprimaire organisés au niveau central se sont tenus en novembre 2008, pour l'admission en septembre 2009.

Royaume-Uni (SCT): les tests de pilotage du système éducatif sont corrigés par des personnes externes tandis que les tests nationaux pour les 5-14 ans sont corrigés par les enseignants de la classe.

Note explicative

Pour déterminer le type de tests nationaux, c'est leur objectif principal qui a été déterminant (voir figure 2.1). La figure ne précise pas si les types de tests qui sont associés à chaque pays ont lieu au niveau CITE1, CITE 2 ou aux deux niveaux. Pour plus d'informations sur ce point, voir annexe.

On peut mettre en évidence certaines différences dans les modes de correction des tests, qui sont liées à leurs objectifs. Ainsi, les enseignants corrigent partout les tests qui servent à dépister les difficultés d'apprentissage de leurs élèves individuels, excepté à Chypre. Au Danemark, ce type de test est informatisé et donc la correction se fait automatiquement.

Dans six pays seulement (Estonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Suède et Norvège), les enseignants corrigent des tests qui représentent des enjeux importants pour la carrière de leurs élèves, sans le contrôle de personnes externes. Cependant, aux Pays-Bas, les tests sont entièrement composés de questions à choix multiple et sont corrigés de manière automatique. En Suède, l'Agence nationale pour l'éducation est pour le moment en train de concevoir des modes plus sécurisés d'administration et de correction des tests. À Malte, seule la correction des tests annuels qui sont utilisés pendant l'enseignement primaire et secondaire inférieur pour autoriser la progression à l'année suivante sont corrigées par les enseignants des élèves concernés. Par contre, la correction des examens d'entrée pour le *Junior Lyceum* ou des tests qui autorisent la délivrance du certificat de fin d'enseignement secondaire inférieur est réalisée par des personnes externes aux écoles.

Dans les autres pays où les enseignants de la classe corrigent les tests, en plus des consignes sur la manière de procéder et/ou d'échelles ou de critères de notation qui leur sont délivrés, diverses formes de contrôle externe sont employées pour garantir l'harmonisation et la fiabilité du processus. Ainsi, en Communauté française de Belgique, les enseignants corrigent les épreuves des tests certificatifs qui ont lieu à la fin de l'enseignement primaire sous la responsabilité d'inspecteurs et en utilisant les consignes élaborées par le groupe de travail. En Allemagne, les tests sont d'abord corrigés par l'enseignant chargé de la matière qui fait l'objet du test. Ensuite, ils sont corrigés une deuxième fois par un enseignant de l'école ou d'une école voisine, qui est qualifié dans la même matière et désigné par le chef d'établissement. En Italie, les examens qui ont lieu lors de la dernière année du secondaire inférieur sont corrigés par une commission composée d'enseignants de cette année scolaire et présidée par une personne externe. Au Portugal, la correction des tests est supervisée par des enseignants externes à l'école et spécifiquement formés. En Roumanie, les tests qui ont lieu à la fin de la septième et huitième année de l'enseignement obligatoire sont d'abord corrigés par l'enseignant de la classe concernée par le test et ensuite par une personne externe à l'école.

*

* *

En résumé, les politiques actuelles relatives aux tests nationaux semblent surtout poursuivre deux objectifs principaux, le plus traditionnel de certification des acquis individuels des élèves et celui qui prend de l'ampleur depuis peu, de pilotage des établissements et/ou du système éducatif dans son ensemble. En revanche, quelques pays seulement organisent des tests nationaux pour identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves. Les autorités éducatives mènent soit des tests distincts pour réaliser chacun des objectifs, soit plus souvent, utilisent le même test avec plusieurs finalités.

La majorité des tests nationaux – et, notamment, les tests avec des enjeux importants pour le parcours scolaires des élèves à titre individuel et ceux pour l'identification des besoins d'apprentissage individuels – sont obligatoires pour tous les élèves et lorsqu'ils sont facultatifs, ils sont passés par pratiquement tous les élèves. Les tests portant sur un échantillon qui sont généralement utilisés pour le pilotage du système sont également relativement bien répandus.

Concernant le nombre d'années au cours desquelles des tests sont organisés, en moyenne, les pays européens organisent des tests au cours de trois à deux années dans toute la scolarité obligatoire, sachant que plusieurs pays testent leurs élèves bien plus ou bien moins souvent.

Sans prendre en considération les tests certificatifs administrés à la fin du secondaire inférieur, qui tout naturellement portent sur un large éventail de matières, on peut distinguer deux catégories de pays concernant l'éventail des matières testées. Les tests nationaux concernent soit les deux grandes matières seulement que sont la langue d'instruction et les mathématiques ou couvrent une portion plus vaste du programme, modèle qui devient progressivement de plus en plus fréquent. Les compétences transversales sont rarement évaluées dans le cadre des tests nationaux actuels.

Concernant l'élaboration des tests on constate, à ce jour, que quelques pays seulement ont opté pour une approche interdisciplinaire dans l'élaboration des tests. Dans la majorité des pays, les élèves répondent aux mêmes questions lors des tests nationaux. Seulement une minorité de pays utilisent des questions différenciées qui permettent une évaluation plus individualisée. À ce jour, l'utilisation des TIC dans les tests nationaux n'est pas très répandue. Environ un tiers des pays ont prévu des tests et du matériel adaptés pour permettre la participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Les enseignants sont impliqués dans diverses étapes des tests nationaux: presque partout dans les phases d'élaboration des questions et des critères de notation, très souvent lors de l'administration des tests aux élèves et, dans la moitié des pays, pour la correction des épreuves. La plus grande informatisation des tests nationaux qui semble se dessiner pourrait limiter le rôle des enseignants dans l'administration et la correction des tests.

Il n'y a pas de relation bien définie entre les modalités d'administration des tests et leurs objectifs. Les tests qui sont susceptibles de constituer un enjeu important pour la carrière des élèves ne sont pas plus souvent que d'autres types de tests administrés sous la responsabilité de personnes externes. Cette relation est plus évidente en ce qui concerne la correction des épreuves, pour lesquels la responsabilité est presque partout au moins partagée avec des personnes externes aux écoles.

CHAPITRE 3. UTILISATION ET IMPACT DES RÉSULTATS DES TESTS NATIONAUX

Ce chapitre examine l'utilisation des résultats des tests nationaux, d'abord pour les élèves à titre individuels, ensuite pour les écoles et les autorités locales, et enfin pour le système éducatif dans son ensemble. Il a aussi pour objectif de rapporter les principaux débats qui émergent des résultats d'enquêtes nationales à propos de l'impact des tests. Des informations sur la communication des résultats des tests sont également intégrées dans ce chapitre.

3.1. Utilisation des résultats des tests nationaux pour les élèves à titre individuel

L'élève à titre individuel est au cœur de l'utilisation des résultats de deux types de tests nationaux qui poursuivent des objectifs distincts: le premier vise à prendre une décision à propos du parcours scolaire de l'élève tandis que le second doit permettre de détecter ses besoins en termes d'apprentissage et d'y répondre.

3.1.1. Détermination du parcours scolaire des élèves

Dans seize pays ou régions, il existe des tests nationaux qui constituent un enjeu important pour les élèves car les résultats sont déterminants pour leur parcours scolaire, selon diverses modalités. Parmi ces pays ou régions, seuls les élèves maltais doivent passer au cours des niveaux CITE 1 et 2 plus d'un test dont les résultats sont pris en compte pour autoriser leur passage dans la classe supérieure. À partir de la cinquième année du primaire, Malte utilise des tests nationaux dans cette perspective au cours de chaque année scolaire. C'est aussi le seul pays qui prévoit que les écoles utilisent les résultats des tests pour regrouper les élèves selon leur niveau en cinquième et sixième primaire.

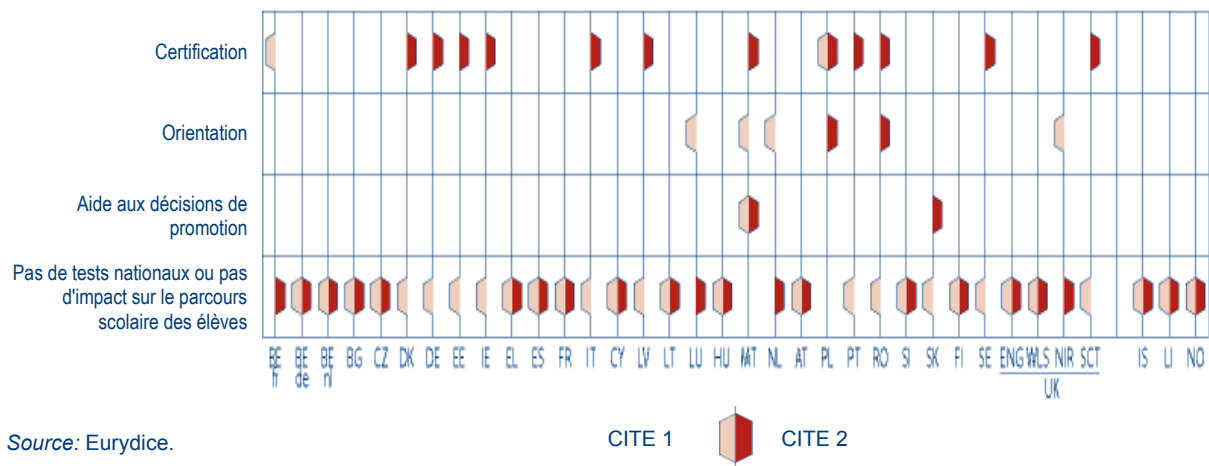
Dans la majorité des cas où les résultats des tests nationaux ont une influence sur le parcours scolaire des élèves, c'est dans le cadre de l'octroi du certificat de fin d'études primaires et/ou du secondaire inférieur. Les résultats des tests sont alors habituellement pris en compte avec le travail de l'année ou avec une épreuve finale interne. En Communauté française de Belgique toutefois, seuls les résultats du test de fin de primaire déterminent l'accès à l'enseignement secondaire. Cependant, en cas d'échec de l'élève, une procédure alternative qui fait abstraction des résultats du test existe. En effet, un jury composé du chef d'établissement et des enseignants de l'élève au cours des deux dernières années de l'enseignement primaire peut octroyer le certificat de fin d'études primaire sur la base des notes obtenues par l'élève au cours des deux dernières années et d'autres éléments.

En Pologne et en Roumanie, les résultats des tests nationaux conditionnent l'octroi des diplômes pour accéder au niveau secondaire supérieur, mais ils jouent également un rôle d'orientation des élèves entre les différents types d'enseignement possibles. C'était également le cas en Islande jusqu'en 2007/2008. En Pologne, les résultats de l'examen national de fin de secondaire inférieur représentent 50 % de la note qui donne accès à l'un ou l'autre type d'établissement secondaire supérieur. L'obtention de faibles résultats à cet examen peuvent se traduire par une orientation vers l'enseignement professionnel de type court.

En Roumanie, la moyenne des résultats obtenus aux tests nationaux passés dans quatre matières au cours des deux dernières années du secondaire inférieur sont pris en compte pour déterminer si un élève poursuit sa scolarité dans l'enseignement général ou professionnel. En Islande jusqu'en

2007/2008, les notes attribuées par les écoles pour le travail de la dernière année de l'enseignement obligatoire et les résultats du test national étaient combinés dans le certificat qui autorisait l'élève à poursuivre dans l'enseignement général ou professionnel. Le rôle d'orientation des résultats des tests nationaux a toutefois été supprimé en 2009. À partir de l'automne 2009, un test aura lieu au début de la dernière année de l'enseignement obligatoire et ses résultats seront utilisés pour aider les élèves à atteindre les critères de réussite inclus dans le programme scolaire national pour l'enseignement obligatoire.

Figure 3.1. Modes d'utilisation des résultats des tests nationaux pour déterminer le parcours scolaire des élèves. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

France: pour l'obtention du diplôme national du brevet à la fin du secondaire inférieur, une épreuve écrite au contenu standardisé au niveau national est organisée dans plusieurs matières. Bien qu'il existe des procédures centrales pour l'administration et la correction de cette épreuve, l'hétérogénéité des pratiques en matière de correction et d'interprétation des résultats conduit à ne pas la considérer comme une évaluation standardisée des élèves.

Pologne: à la fin de l'enseignement primaire, les élèves sont tenus de passer une épreuve externe qui a une fonction diagnostique et non sélective. Il faut toutefois passer cet examen pour terminer l'école primaire et être admis dans l'enseignement secondaire inférieur.

Slovaquie: les élèves qui obtiennent 90% ou plus à chaque matière qui constitue le test national de fin de secondaire inférieur peuvent être admis sans examen d'entrée dans l'enseignement secondaire supérieur. Dans le futur, ce test deviendra un critère d'admission à l'enseignement secondaire supérieur.

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests d'orientation centralisés organisés à l'issue de l'enseignement primaire pour sélectionner les élèves ont eu lieu en septembre 2008. Ils seront pris en compte à la rentrée 2009.

Islande: des tests dont les résultats étaient pris en compte pour l'octroi du certificat de fin d'enseignement obligatoire et l'orientation des élèves entre l'enseignement général et professionnel ont été organisés pour la dernière fois en 2007/2008.

Notes explicative

Lorsque les résultats d'un test sont pris en compte pour certifier les acquis d'apprentissage à la fin d'un niveau d'études, ils jouent automatiquement un rôle dans la progression de l'élève. Cependant, la catégorie «aide aux décisions de promotion» s'applique uniquement à des tests dont les résultats ne sont pas utilisés pour l'octroi d'un certificat.

En Bulgarie, il est prévu à partir de 2009/2010 qu'un test national organisé en septième année de l'enseignement obligatoire, non seulement conditionne l'accès à l'enseignement secondaire supérieur, mais donne lieu à un classement des élèves qui sera pris en compte dans le choix d'école. Pour le moment, la Slovénie est le seul pays où les réglementations prévoient que les résultats des tests nationaux peuvent conditionner l'accès aux écoles du secondaire supérieur qui n'ont pas assez de places pour satisfaire aux demandes d'inscription. Une telle sélection des élèves requiert le consentement des parents et a eu lieu de manière très marginale pour la rentrée 2008/2009.

Au Luxembourg, à Malte et aux Pays-Bas, les résultats des tests nationaux n'entrent pas en ligne de compte pour la certification, mais ils constituent aussi un enjeu important pour les élèves car ils sont pris en compte dans le cadre d'une procédure d'orientation déterminée. La situation était similaire au Royaume-Uni (Irlande du Nord) jusqu'en 2008/2009. Au Luxembourg, les résultats de l'élève aux épreuves standardisées de fin d'enseignement primaire représentent un des cinq critères considérés pour l'orientation des élèves (les autres critères étant les cahiers, les devoirs en classe et le livret scolaire de l'élève, ainsi que l'avis de l'enseignant). À Malte, il faut réussir l'examen d'entrée au *Junior Lyceum* pour pouvoir s'y inscrire. Les écoles d'enseignement secondaire général accueillent les élèves qui n'ont pas réussi ou passé cet examen. À partir de 2010/2011, l'examen sélectif qui a lieu à la fin de l'enseignement primaire sera remplacé par un examen national certifiant le niveau des acquis. Aux Pays-Bas, les résultats de l'élève sont pris en compte lors de la consultation qui a lieu entre l'école et les parents à propos du choix de l'école secondaire. Ce test n'est toutefois pas obligatoire mais, en pratique, quasiment tous les élèves le passent. Les chefs d'établissement au niveau de l'enseignement secondaire prennent en considération les résultats des élèves qui désirent s'inscrire dans leur établissement. Il n'y a pas d'enquête nationale officielle sur les éventuels effets négatifs de ces tests, mais un certain nombre d'arguments en leur défaveur sont chaque année exprimés dans les écoles. Ils portent notamment sur l'attention trop importante portée aux tests dans le cadre de l'enseignement, les effets de stress qu'ils peuvent induire chez les élèves et la remise en cause du principe d'une sélection des élèves à l'entrée de l'enseignement secondaire. Au Royaume-Uni (Irlande du nord), des tests visant à sélectionner les élèves à l'entrée de l'enseignement secondaire ont été organisés à la fin de l'enseignement primaire pendant une longue période. Ils seront supprimés à partir de septembre 2009. Pour la rentrée 2010, le ministère de l'éducation recommande aux établissements scolaires de ne pas utiliser de critères académiques pour sélectionner les élèves, sans interdiction formelle cependant.

3.1.2. Identification des besoins individuels des élèves en termes d'apprentissage

Dans un tiers des pays environ (voir figure 2.1), certains tests nationaux permettent aux enseignants d'identifier les besoins individuels de leurs élèves en termes d'apprentissage. Ensuite, les enseignants peuvent définir des objectifs, adopter des mesures pédagogiques et planifier les activités d'enseignement en conséquence. Ces tests ne sont pas utilisés pour prendre une décision sur le parcours scolaire des élèves et sont généralement obligatoires (voir chapitre 2).

Par exemple, en France, les résultats des évaluations dites diagnostiques permettent la constitution de groupes de besoin pour lesquels des programmes personnalisés d'aide et de progrès sont mis en place. Ces résultats sont aussi une forme d'auto-évaluation pour l'élève qui peut adapter ses méthodes d'apprentissage en conséquence, et ils sont de surcroît transmis à ses parents. À Chypre, les tests organisés à la fin de l'enseignement primaire servent à identifier les élèves qui risquent de connaître d'importantes difficultés dans l'apprentissage de la lecture et des mathématiques d'ici la fin de l'enseignement obligatoire. Ces élèves font l'objet d'un programme spécifique de soutien au cours de l'enseignement secondaire inférieur. Au Royaume-Uni (Angleterre), les résultats des tests obligatoires qui ont lieu à la fin du premier stade clé de l'enseignement obligatoire (deuxième année) sont pris en compte dans l'évaluation finale de l'élève par l'enseignant établie à ce stade. Cette évaluation se base aussi sur les progrès et les résultats de l'élève tout au long du stade clé. Les tests facultatifs administrés au cours des niveaux CITE 1 et 2 permettent aux enseignants de préparer les élèves pour les tests obligatoires ultérieurs, en surveillant leurs progrès annuels par rapport à des points de référence nationaux. Les écoles ne sont pas obligées de transmettre les résultats de ces tests aux parents. En Écosse, les résultats des tests qui font partie de la banque nationale de tests

pour les 5-14 ans soutiennent l'apprentissage dans le sens où ils servent à confirmer l'évaluation faite par les enseignants du travail en classe.

Le moment du passage des tests au cours de l'année scolaire s'organise différemment selon les pays (voir chapitre 2). Ils peuvent avoir lieu en début ou en milieu d'année scolaire et l'enseignant peut prendre au cours de l'année les mesures de remédiation qui sont nécessaires. Des tests formatifs peuvent aussi avoir lieu en fin d'année scolaire. Dans ce cas, si les élèves ne conservent pas le même enseignant l'année suivante, un dispositif adapté permet généralement de transmettre les résultats de chacun des élèves à l'enseignant qui prend la relève l'année suivante.

Des directives et des outils d'accompagnement sur la manière d'interpréter les résultats des tests et d'initier des activités de remédiation adaptées sont prévus en Communauté française de Belgique, au Danemark, en France et en Slovaquie. En Communauté française de Belgique, il existe des programmes de formation continue pour les enseignants portant sur l'analyse et l'exploitation des résultats aux évaluations externes des acquis des élèves. Les propositions d'analyse se concentrent toutefois davantage sur le niveau de la classe que sur des élèves individuels. Par ailleurs, au Luxembourg, les enseignants utilisent des tests nationaux pour établir des mesures de remédiation, mais les résultats ne sont disponibles qu'aux niveaux agrégés des classes et de l'établissement.

3.2. Utilisation des résultats des tests nationaux au niveau de l'école

La mise à disposition d'informations qui permettent aux écoles de se situer par rapport à la moyenne nationale des élèves ayant participé aux tests et de prendre des mesures d'amélioration sur la base de ces résultats est une pratique répandue dans les pays européens. Elle concerne la plupart des tests nationaux qui ont pour objectif le pilotage des écoles et/ou du système éducatif dans son ensemble. Toutefois, l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni (Écosse) organisent des tests nationaux dans l'objectif de piloter le système éducatif dans son ensemble, qui sont administrés à des échantillons d'élèves ou d'écoles et dont les résultats ne sont pas agrégés au niveau des écoles participantes.

Concernant les tests administrés à des échantillons d'élèves ou d'écoles, dans certains pays, la possibilité existe pour les établissements hors échantillon de faire passer le test à leurs élèves et d'obtenir un rapport sur leurs résultats agrégés. C'est le cas par exemple en Belgique (Communauté flamande) (voir section 3.2.1). En Lituanie, les résultats des évaluations nationales des acquis des élèves ne sont pas systématiquement agrégés pour les écoles participant à l'échantillon choisi. Mais les autorités locales qui ont décidé d'étendre localement la taille de l'échantillon d'élèves auxquels sont administrés ces tests reçoivent les résultats ventilés par établissement scolaire et choisissent généralement de les communiquer aux écoles.

La mise à disposition vers les écoles de données agrégées qui leur permettent de se situer par rapport à des données nationales est aussi courante dans le cas de tests qui sont centrés sur l'élève. Toutefois la Bulgarie, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg et Malte ne renvoient pas vers les écoles de telles informations concernant les tests qui constituent des enjeux importants pour le parcours scolaire des élèves. Parmi les pays où il existe des tests visant à identifier les besoins individuels de leurs élèves en termes d'apprentissage (voir figure 2.1), leurs résultats ne sont pas agrégés par école au Danemark, en Irlande, à Chypre et au Royaume-Uni (Angleterre). Au Royaume-Uni (Écosse), les résultats des tests nationaux administrés aux élèves entre cinq et quatorze ans (*National 5-14 assessment Bank*) ne sont pas agrégés au niveau central par le gouvernement écossais, mais il existe des possibilités de comparaison avec les autres écoles au niveau local, si les autorités éducatives responsables à ce niveau le décident (voir section 3.2.2).

Les données agrégées par école et au niveau national sont souvent accompagnées de résultats permettant de se comparer plus particulièrement aux établissements qui présentent des caractéristiques similaires en termes de population scolaire, de caractéristiques structurelles des classes, etc. Par contre dans la grande majorité des cas, les écoles n'ont pas accès aux résultats individuels des autres écoles, ou alors il s'agit de résultats anonymes. Les résultats des tests obtenus par école sont publiés dans un nombre restreint de pays (voir figure 3.3). Bien qu'en Norvège les écoles ont un accès en ligne à des résultats aux tests nationaux relatifs à d'autres écoles, ces données ne sont pas présentées de manière comparative entre elles.

Lorsque les écoles reçoivent les résultats de tests nationaux agrégés à leur niveau et au niveau national, elles peuvent utiliser ces informations pour prendre des mesures d'amélioration de la qualité en conséquence (ce qu'on appelle l'effet-miroir ⁽¹⁾). La mise en œuvre d'une telle démarche dépend des perceptions des acteurs locaux quant à son intérêt et de leurs intentions en la matière. Ce processus peut aussi être encadré par des politiques éducatives qui incitent les écoles ou leur recommandent d'analyser les résultats et d'adapter leurs pratiques. Dans cette perspective, les recommandations sur la prise en compte des résultats des tests dans l'évaluation interne réalisée par les écoles, leur considération dans le cadre de l'évaluation externe des écoles et la publication des résultats des écoles individuelles seront successivement examinées.

3.2.1. Utilisation des résultats des tests dans l'évaluation des établissements scolaires

Dans deux tiers des pays considérés, il existe des tests nationaux dont les résultats sont agrégés au niveau des écoles et au niveau national. Dans huit de ces pays, il existe des réglementations, des recommandations ou des outils de support qui concernent **l'utilisation des résultats des tests au cours de l'évaluation interne** des écoles (voir figure 3.2). Ainsi, en Communauté française de Belgique, en Estonie, en Hongrie, en Slovénie, au Royaume-Uni (Angleterre et Écosse) et en Islande, les autorités centrales attendent des écoles qu'elles conduisent un processus interne d'analyse de la qualité sur la base de leurs résultats à certains tests nationaux. En Hongrie depuis 2008, les établissements qui présentent des résultats trop faibles doivent préparer et mettre en œuvre un ensemble de mesures pour améliorer leurs scores.

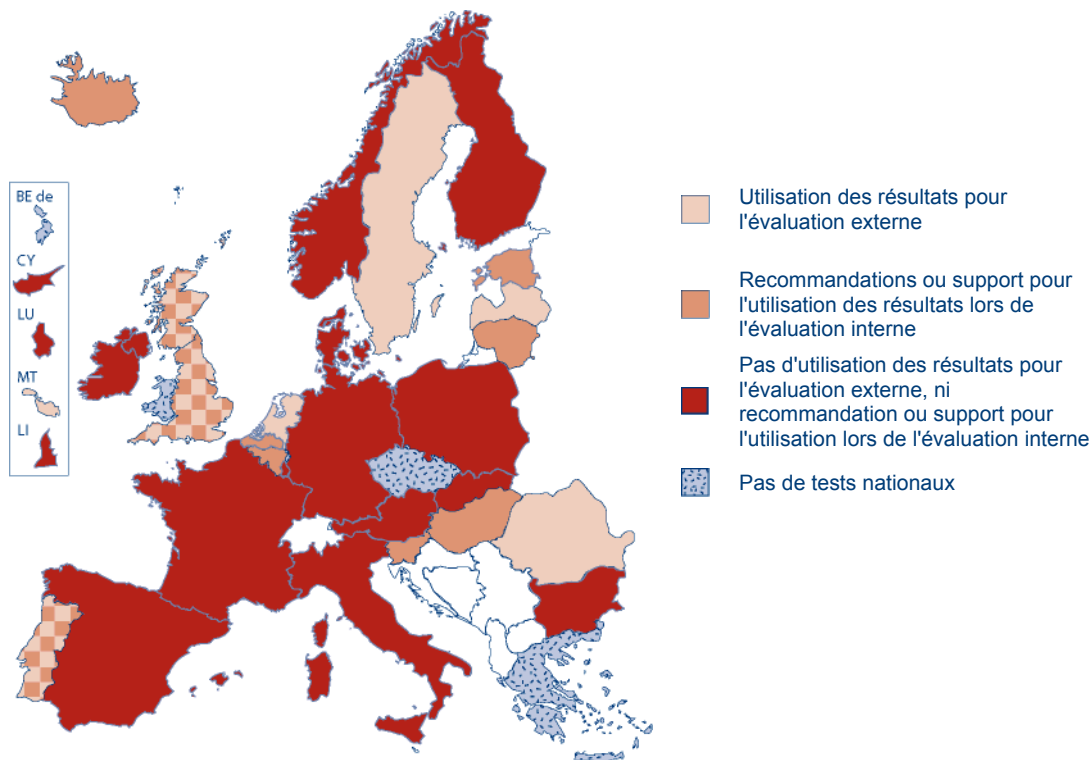
Au Royaume-Uni, le processus interne d'analyse de la qualité ne doit pas uniquement prendre en compte les résultats des tests mais aussi d'autres résultats obtenus par les élèves. En Angleterre, cependant, les tests dont les résultats représentent un enjeu majeur pour la responsabilisation des établissements vis-à-vis des autorités et des parents ont lieu à la fin du niveau CITE 3, soit en-dehors du champ de cette étude.

En termes de support, des outils d'accompagnement à l'évaluation interne comportant des indicateurs de résultats sur les tests nationaux sont mis à la disposition des écoles par les autorités centrales et locales au Royaume-Uni (Angleterre et Écosse). Ce type d'outil existe également au Portugal, au niveau de la classe. Les enseignants ont accès à une information ventilée par question et compétence impliquée. En Belgique (Communauté française), les services d'inspection ainsi que les animateurs pédagogiques apportent leur appui aux établissements scolaires dans l'exercice d'analyse interne qui leur est demandé. En Communauté flamande de Belgique, depuis 2009, bien que les tests nationaux soient administrés à un échantillon d'écoles, toutes les écoles peuvent décider d'utiliser une version parallèle du test et recevoir un rapport sur leurs résultats pouvant être utilisé dans l'évaluation interne. En Slovénie, le Centre national pour les examens délivre aux écoles des lignes directrices pour

(¹) Voir Thélot C. et Mons N., op cit.

l'analyse des résultats. En Lituanie, les autorités éducatives ont défini un système d'évaluation interne qui permet aux écoles de choisir de considérer les résultats de leurs élèves et ceux des autres écoles comme un indicateur des acquis en matière d'apprentissage.

**Figure 3.2. Utilisation des résultats des tests dans l'évaluation des écoles.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Belgique (BE fr): l'information se réfère aux tests obligatoires qui ont lieu en 2^e et 5^e années de primaire et en 2^e année de secondaire. Les tests prévus pour 2008/2009 ont été reportés à 2009/2010.

Hongrie: les réglementations sur l'utilisation des résultats lors de l'évaluation interne concernent les tests nationaux portant sur les compétences de base qui ont lieu en sixième et huitième années de l'enseignement obligatoire.

Malte: l'évaluation externe des écoles prend en considération les résultats de tous les tests nationaux, à l'exception de l'examen qui donne accès au certificat de fin de secondaire inférieur.

Royaume-Uni (ENG): les résultats considérés lors de l'évaluation externe des écoles concernent le test national à la fin du deuxième stade clé (sixième année).

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests d'orientation centralisés organisés pour sélectionner les élèves pour l'enseignement post-primaire ont eu lieu en novembre 2008. Ils seront pris en compte à la rentrée 2009.

Royaume-Uni (SCT): lors de l'évaluation externe des écoles, les résultats des tests de pilotage du système éducatif et de l'examen qui certifie les acquis à la fin du secondaire inférieur sont considérés mais pas les résultats de la banque nationale de tests pour les 5-14 ans (*National 5-14 Assessment Bank*).

Dans huit pays, **l'évaluation externe des écoles** ou du chef d'établissement prend en considération les résultats des élèves aux tests nationaux.

En Lettonie, à Malte, aux Pays-Bas, au Portugal, en Roumanie, en Suède et au Royaume-Uni (Angleterre et Écosse), les résultats des tests nationaux agrégés par école sont considérés dans le cadre de l'évaluation des écoles par les autorités éducatives centrales. Au Portugal, les écoles où les élèves présentent des mauvais résultats aux tests standardisés au niveau CITE 1 doivent proposer un ensemble de mesures et des échéances pour améliorer ces résultats. Elles doivent en outre offrir un soutien aux élèves faibles.

Au Royaume-Uni, les résultats des tests sont aussi un des critères utilisés par les autorités locales pour l'évaluation des écoles. En Hongrie également, les pouvoirs organisateurs locaux doivent incorporer les résultats des écoles aux évaluations nationales des compétences de base dans leur rapport d'évaluation.

En Slovénie, un des critères utilisés par le ministère de l'éducation et des sports dans l'évaluation des chefs d'établissements est l'intégration dans leur rapport d'évaluation interne d'une analyse des résultats de leur école aux tests nationaux. Une politique de responsabilisation des écoles sur la base de leurs résultats aux tests pourrait également se dessiner en Italie, d'après des nouvelles procédures d'évaluation qui seront d'application en 2009/2010. Le ministère de l'éducation a demandé que des procédures d'évaluation externe et interne de la direction de l'école et des enseignants, qui reposent notamment sur les résultats des élèves aux tests nationaux, soient élaborées. Ces résultats seront rapportés à des mesures du niveau des élèves au début de leur parcours dans une école, afin d'estimer la valeur ajoutée apportée par celle-ci.

3.2.2. Publication des résultats des tests par école

Dans la grande majorité des pays européens, les résultats des tests nationaux agrégés par école ne sont pas diffusés publiquement. Dans quelques pays, les textes officiels déclarent explicitement que les tests nationaux ne peuvent servir à établir de classement entre les établissements (Communauté française de Belgique, France pour les évaluations-bilans, Luxembourg, Autriche et Slovénie). En Finlande, il y a eu une forte pression des médias pour publier des classements d'écoles, mais les débats ont abouti à un consensus national sur la confidentialité des résultats obtenus par école.

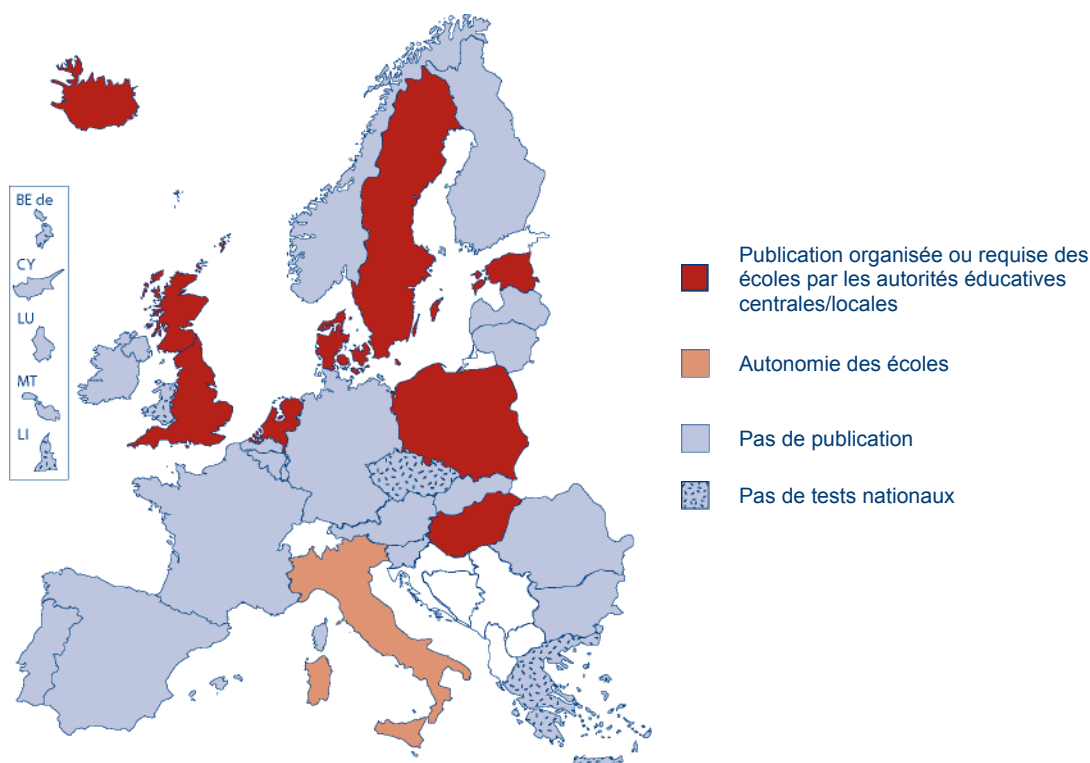
Seuls quelques pays organisent au niveau central la publication des résultats par école ou recommande que celle-ci soit organisée au niveau local. Cette information est publiée par les ministères de l'éducation au Danemark, en Hongrie, en Pologne, en Islande, et par l'Agence nationale pour l'éducation en Suède. Aux Pays-Bas, l'inspectorat publie les résultats obtenus par école et celles-ci peuvent choisir d'inclure également ces résultats dans leur brochure de présentation. En Estonie, les écoles doivent publier les résultats moyens de l'établissement aux tests nationaux.

Les formes de publication des résultats des écoles individuelles par les autorités éducatives centrales sont diverses. Il peut s'agir de données brutes (comme en Suède par exemple) ou de données pondérées par les caractéristiques des élèves ou de valeur ajoutée des écoles (comme en Islande), ou encore de ces deux types d'informations combinées comme au Royaume-Uni (Angleterre) pour les tests à la fin du deuxième stade clé (sixième année). Au Royaume-Uni (Angleterre), le secrétaire d'État aux enfants, aux écoles et aux familles publie par ordre alphabétique des listes comparatives des écoles qui reprennent leurs résultats aux tests nationaux obligatoires de fin de primaire pour informer pleinement les parents dans leur choix d'école. C'était également le cas jusqu'en 2007/2008, pour les tests de fin de secondaire inférieur. Il est en outre demandé aux écoles de publier leurs

résultats aux tests nationaux qui ont lieu à la fin du deuxième stade clé, dans leur brochure d'information à destination des parents, et de fixer et de publier des objectifs par rapport au pourcentage de leurs élèves qui devraient atteindre le niveau moyen dans les tests nationaux.

La publication des résultats des écoles aux tests nationaux, qui a débuté dans les années 1990, a très vite suscité des critiques portant sur le caractère inadéquat des listes comme outil de mesure de l'efficacité de l'action des écoles. En effet, elles mettaient en évidence que les établissements situés dans des zones aisées avaient de bien meilleurs résultats que ceux des quartiers défavorisés. Des demandes se sont exprimées pour concevoir des listes d'écoles qui montrent la valeur ajoutée apportées par ces dernières au niveau de leurs élèves entre deux points temporels. Suite à l'investigation du système de tests nationaux qu'il a réalisé en 2007, le *Children, Schools and Families Select Committee* ⁽²⁾ plaide également pour un élargissement des informations qui sont données sur chaque école dans les listes comparatives qui reprennent leurs résultats aux tests nationaux. Ces listes sont jugées trop réductrices pour que les parents puissent se forger un avis sur les activités de l'école.

**Figure 3.3. Publication des résultats des écoles individuelles aux tests nationaux.
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice.

Notes complémentaires

Danemark: la publication des résultats concernent les évaluations certificatives qui ont lieu à la fin de l'enseignement obligatoire.

Hongrie: les résultats publiés sont ceux des tests nationaux portant sur les compétences de base qui ont lieu en sixième et huitième années de l'enseignement obligatoire.

⁽²⁾ House of Commons, Children, Schools and Families Committee, Testing and Assessment, Third Report of Session 2007-08, Vol.1.

Portugal: le ministère de l'éducation ne publie pas les résultats moyens obtenus par établissement aux tests nationaux mais, en ce qui concerne l'examen national de fin d'enseignement obligatoire, il publie sur internet pour chaque établissement les résultats de chacun de ses élèves (sans citer leur nom).

Royaume-Uni (ENG): la publication des résultats concernent le test national à la fin du deuxième stade clé de l'enseignement obligatoire (sixième année).

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests d'orientation centralisés organisés pour sélectionner les élèves pour l'enseignement post-primaire ont eu lieu en novembre 2008. Ils seront pris en compte à la rentrée 2009.

Royaume-Uni (SCT): les autorités locales peuvent choisir de publier les résultats des tests de la banque nationale des tests pour les 5-14 ans tandis que le gouvernement central organise la publication des résultats des examens certificatifs qui ont lieu à la fin de l'enseignement secondaire inférieur.

Au Royaume-Uni (Irlande du Nord), après une consultation organisée par le ministère de l'éducation, la publication de listes reprenant les résultats des écoles aux tests nationaux a été supprimée en 2001.

Au Royaume-Uni (Écosse), le gouvernement ne publie pas de classement des écoles basé sur les résultats obtenus par leurs élèves aux examens certificatifs qui ont lieu à la fin du secondaire inférieur. Par contre les résultats moyens obtenus par école sont accessibles sur le site du gouvernement. La presse a le droit de s'en emparer pour produire un classement des établissements scolaires. Les autorités locales demandent à leurs écoles de publier leurs résultats obtenus aux tests de la banque nationale de tests pour les 5-14 dans leur manuel scolaire destiné aux parents. Les autorités locales peuvent en outre choisir de publier les résultats obtenus par les écoles à ces mêmes tests ou de les utiliser à des fins de comparaison au sein de l'autorité locale pour encourager l'évaluation interne des écoles. À nouveau, la presse a le droit de collecter cette information auprès d'une autorité locale et de la publier.

Enfin, en Italie, les écoles sont totalement autonomes sur le niveau de publicité qu'elles veulent donner à leurs résultats aux tests nationaux.

3.3. Utilisation des tests nationaux au niveau des autorités locales

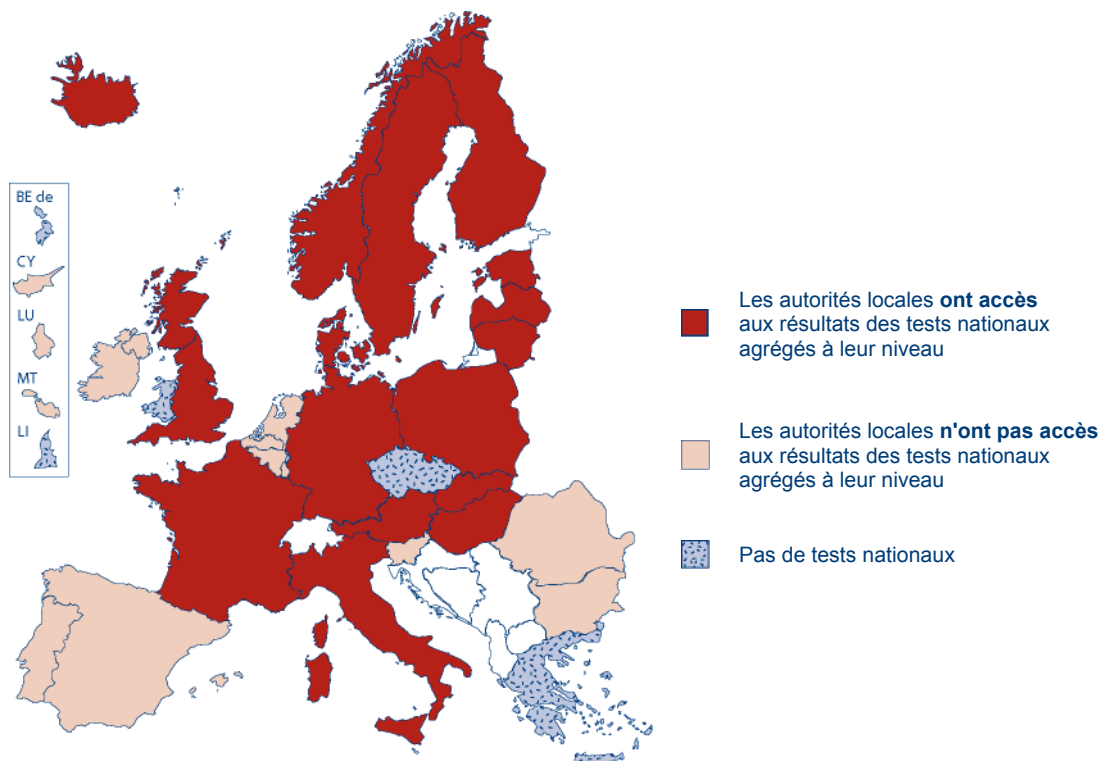
Les autorités locales exercent des responsabilités en matière d'éducation dans plusieurs pays européens, et plus particulièrement dans les pays nordiques. Dans quasi la moitié des pays, elles disposent systématiquement des résultats des tests agrégés à leur niveau et les utilisent en général pour ajuster leur politique éducative. Au Danemark, les résultats locaux sont publiés pour l'examen certificatif qui a lieu à la fin de l'enseignement obligatoire. En Norvège, un livre blanc sur la qualité de l'éducation datant de juin 2008 propose de responsabiliser davantage les autorités locales sur les résultats obtenus par leurs écoles aux tests nationaux, et de faciliter l'utilisation de ces mêmes résultats par les autorités locales dans le pilotage de leurs écoles. Il suggère que les municipalités devraient préparer un rapport annuel sur les résultats de leurs écoles.

Pour les tests nationaux qui visent à contribuer au pilotage du système éducatif et sont administrés à des échantillons d'élèves, la Lituanie et le Royaume-Uni (Écosse) ont mis au point un système qui permet aux autorités locales d'augmenter la taille de l'échantillon au niveau local pour pouvoir obtenir des données sur les résultats statistiquement significatives à leur niveau. Les autorités locales qui ont opté pour ce système reçoivent des autorités centrales un rapport ciblé sur leur situation.

Au Royaume-Uni (Écosse) et en Hongrie, les résultats des tests visant à identifier les besoins individuels de leurs élèves en termes d'apprentissage ne sont pas rassemblés au niveau central (ou le sont partiellement dans le cas de la Hongrie), mais certaines autorités locales (ou pouvoirs organisateurs dans le cas de la Hongrie) demandent à leurs écoles de leur faire parvenir les résultats de leurs élèves dans un objectif de pilotage. En Italie et en Finlande, des données sur les résultats

des tests par autorité locale ne sont pas non plus produites au niveau central, mais certaines autorités locales agrègent elles-mêmes les résultats de leurs écoles et, en Italie, les utilisent pour décider du contenu des programmes de développement professionnel continu à destination des enseignants et des chefs d'établissement.

**Figure 3.4. Communication des résultats des tests nationaux aux autorités locales
Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**



Source: Eurydice

Notes complémentaires

Danemark: l'information se réfère aux tests nationaux certificatifs de fin d'enseignement obligatoire.

France: l'information se réfère aux évaluations diagnostiques pour les besoins individuels des élèves en termes d'apprentissage.

Lituanie: dans les études nationales sur les acquis des élèves, l'information ne concerne que les municipalités qui participent à ces évaluations dans le cadre d'un échantillon séparé. Les résultats agrégés des tests facultatifs qui ont lieu à la fin de l'enseignement obligatoire sont disponibles à la demande des municipalités.

Royaume-Uni (ENG): l'information se réfère aux tests nationaux obligatoires administrés à la fin du deuxième stade clé de l'enseignement obligatoire (sixième année).

Royaume-Uni (NIR): les derniers tests d'orientation centralisés organisés pour sélectionner les élèves pour l'enseignement post-primaire ont eu lieu en novembre 2008. Ils seront pris en compte à la rentrée 2009.

Royaume-Uni (SCT): l'information se réfère aux tests nationaux pour le pilotage du système dans son ensemble (*Scottish survey of achievements*), ainsi qu'aux résultats des tests nationaux certificatifs de fin d'enseignement obligatoire.

Norvège: l'information se réfère aux tests nationaux de pilotage qui ont lieu à deux reprises au cours de l'enseignement obligatoire.

3.4. Utilisation des résultats des tests nationaux par les autorités nationales ou supérieures en matière d'éducation

Dans quasiment tous les pays, les résultats de tests nationaux sont agrégés au niveau du système éducatif dans son ensemble et publiés dans le cadre d'un rapport sur son état global. En plus des tests qui visent dès le départ à contribuer au pilotage du système éducatif, les résultats de tests qui constituent des enjeux importants pour la carrière scolaire des élèves ainsi que ceux qui visent à identifier les besoins individuels des élèves en termes d'apprentissage font aussi souvent l'objet d'un rapport national. Toutefois ce n'est pas le cas en Lettonie, au Luxembourg, en Roumanie et en Norvège pour les tests visant à la certification des acquis des élèves ou à leur orientation, ni au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni (Écosse) pour les tests visant à identifier les besoins individuels des élèves en termes d'apprentissage.

Les rapports sur l'état du système éducatif dans son ensemble qui intègrent les résultats de tests nationaux peuvent aussi comporter des données régionales. Ainsi, en Espagne, depuis 2009, ce type de rapport présente les résultats par Communauté autonome, et permet de comparer les niveaux atteints par chaque Communauté.

Les rapports nationaux présentent souvent des données diachroniques sur l'évolution des résultats ainsi que des analyses sur les facteurs de contexte susceptibles d'influencer les résultats des élèves (types de populations, caractéristiques des infrastructures, etc.). Ces rapports sont destinés à être pris en compte dans les processus de décision politique au niveau national ou supérieur et de manière plus générale à alimenter les débats en cours dans le monde de l'éducation. Ils peuvent aussi être une forme de responsabilisation du système éducatif vers les parents et le grand public en général. Ils sont mis à la disposition des principaux décideurs politiques en éducation, de divers organismes nationaux en charge d'éducation et ils sont publiés électroniquement par le ministère de l'éducation ou l'agence responsable des tests nationaux. Certains pays ont en outre défini des procédures pour discuter les résultats nationaux des tests avec diverses parties prenantes en éducation, et décider ensemble de mesures d'amélioration.

Ainsi, en Belgique (Communauté flamande), le ministre de l'éducation organise une consultation écrite à propos des résultats des tests, adressée aux enseignants et à d'autres acteurs de l'éducation. Les questions posées ont trait aux enseignements à retirer des résultats, à des problèmes éventuels et aux améliorations possibles. Les réponses à la consultation sont rassemblées dans un document et sont présentées à une conférence sur la qualité de l'éducation qui rassemble un large public. Les conclusions de cette conférence sont publiées et distribuées à toutes les parties susceptibles de les mettre en œuvre. Elles concernent différents niveaux d'action. Elles peuvent par exemple porter sur une révision des standards à atteindre, sur le développement de nouveaux programmes, sur le développement professionnel continu, les politiques d'évaluations au niveau des écoles, etc.

En France, des communications et conférences sur les résultats des évaluations bilans peuvent être organisés à la demande des enseignants, chercheurs, parents, syndicats, etc. En Slovénie, le Centre national pour les examens organise des séminaires annuels pour présenter les résultats des tests nationaux à tous les enseignants de l'enseignement obligatoire. En Roumanie, une session de présentation des résultats des tests nationaux qui ont lieu en quatrième année de l'enseignement obligatoire a été organisée en 2007 à destination de tous les inspecteurs du niveau primaire, comme activité de développement professionnel continu.

Dans plusieurs pays européens, les tests nationaux ont été un important élément dans la mise en évidence de l'inégalité de niveau des élèves et des écoles, ainsi que des facteurs qui peuvent être

corrélés à ces inégalités. En Espagne, les résultats de tests ont été pris en compte dans plusieurs lois éducatives, notamment pour introduire des mesures visant à lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire. En France, les résultats des évaluations bilans contribuent notamment à réguler des politiques telles que les mesures pour lutter contre l'échec scolaire (création d'un réseau ambition-réussite pour les établissements scolaires les plus en difficulté). En Irlande, les résultats des tests nationaux en anglais et mathématiques (NAER et NAMA) ont été à la base de politiques pour le soutien aux élèves provenant de milieux défavorisés. En Norvège, le livre blanc sur la qualité de l'éducation publié en juin 2008 propose que l'État utilise les résultats des tests nationaux pour soutenir les écoles qui présentent de faibles résultats.

D'autres aspects des politiques éducatives nationales, liés aux objectifs des programmes d'études, ont également fait l'objet de réformes suite aux résultats de tests nationaux. Il s'agit du contenu de certaines matières du programme d'études national en Communauté flamande de Belgique, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie; de la répartition du temps accordé à certaines matières en Finlande; des socles communs de connaissance et de compétence en France; des programmes de formation continue en Communauté française de Belgique ou encore du matériel pédagogique en Estonie. Des plans d'action comportant un ensemble de mesures coordonnées dans une matière particulière ont aussi été établis pour améliorer les performances nationales, comme au Portugal qui a lancé son plan d'action pour l'apprentissage des mathématiques en 2006/2007 et celui pour l'apprentissage du portugais en 2007.

3.5. Enquêtes et débats

Plusieurs des pays où les tests nationaux représentent un enjeu fort pour les écoles (par la publication des résultats ou leur prise en compte dans l'évaluation) font état de débat ou d'enquêtes nationales sur les effets inattendus des tests ⁽³⁾. Ceux-ci concernent principalement une orientation trop importante de l'enseignement en fonction des aspects des matières qui font l'objet des tests, alors que ces mêmes tests ne portent que sur une partie très réduite des programmes (voir chapitre 2).

Ainsi, au Danemark, selon une enquête menée en 2002 par l'Institut danois d'évaluation, les matières qui font l'objet des tests nationaux organisés pour l'obtention du certificat de fin d'enseignement obligatoire, à savoir notamment le danois et les mathématiques, sont considérées comme plus importantes que autres matières (comme l'histoire, la biologie et la géographie). En conséquence, les écoles accordent plus de priorité au développement professionnel continu des enseignants qui dispensent les matières faisant l'objet des tests. En Suède par contre, selon une enquête réalisée par l'Agence nationale pour l'éducation en 2004, la plupart des enseignants interrogés disent ne pas adapter ce qu'ils enseignent en fonction du contenu des tests. Aux Pays-Bas, des inspecteurs ont observé que certaines écoles évitent de faire passer les tests d'orientation de fin d'enseignement primaire à des élèves faibles (qui entreraient en enseignement de remédiation l'année suivante), afin de préserver les résultats moyens de l'établissement et par-delà son image.

Au Royaume-Uni (Angleterre), les tests nationaux ont été l'objet de nombreux débats depuis leur introduction. Les arguments en leur faveur ont été résumés dans un article de 1993, par le ministre des standards éducatifs en poste à cette époque, sous la pression d'une menace de boycottage des tests émise par un syndicat d'enseignant. Selon le ministre, les tests nationaux ont introduit des normes et des objectifs qui ont permis de relever le niveau des attentes des écoles et des enseignants en termes de résultats des élèves. Ils ont aussi joué un rôle moteur pour une plus grande égalité

⁽³⁾ Pour plus d'informations à propos de l'impact des tests nationaux sur les systèmes éducatifs, voir Mons N., op cit.

sociale, dans le sens où la plupart des élèves qui sont aidés sur la base des résultats des tests proviennent de milieux défavorisés. Enfin, ils permettent de révéler les élèves les plus doués. Les opposants aux tests nationaux estiment que ceux-ci peuvent diminuer la motivation des élèves et augmenter leur anxiété, qu'ils ne servent pas bien les intérêts des parents et des élèves, et conduisent à orienter l'enseignement pour la réussite des élèves aux tests. Enfin ils diminuent l'importance du jugement de l'enseignant sur ses élèves de par la grande importance du public attachée aux résultats des tests nationaux à la fin de chaque *stade clé*. Une enquête sur le système de tests nationaux réalisée par le *Children, Schools and Families Select Committee* ⁽⁴⁾ et déjà mentionnée, a mis en évidence que beaucoup d'enseignants se sentent obligés d'accorder une importance démesurée aux aspects du programme susceptibles de faire l'objet des tests, ainsi qu'aux étudiants qui semblent capables d'atteindre les objectifs de réussite fixés par le gouvernement.

Au Royaume-Uni (pays de Galles et Irlande du Nord), des débats similaires ont eu lieu et ont conduit à assigner moins d'importance aux tests nationaux au sein du système global d'évaluation des élèves (voir chapitre 1). En Angleterre, bien que les tests demeurent obligatoires à la fin des premier et deuxième stades clés de l'enseignement obligatoire (à sept et onze ans), ils ont été supprimés depuis 2008/2009 à la fin du troisième stade clé (à 14 ans). Un nouveau groupe d'experts, constitués de chefs d'établissement et de professionnels de l'éducation a été mis sur pied pour formuler des conseils à propos de nouvelles modalités d'évaluation pour ce groupe d'âge, en particulier à propos de la faisabilité d'introduire une évaluation nationale administrée à un échantillon d'élèves au cours du troisième stade clé de l'enseignement obligatoire. Les tests qui demeurent au premier stade clé jouent surtout un rôle de soutien à l'évaluation obligatoire qui doit être réalisée par les enseignants. Il y a des demandes continues, de la part des syndicats d'enseignants notamment, pour abolir les tests qui ont lieu au cours du deuxième stade clé de l'enseignement obligatoire mais le gouvernement y reste attaché en raison de la source d'information qu'ils représentent pour les parents et le public, qui peut ainsi contrôler annuellement les performances globales du système éducatif.

Au Royaume-Uni (Écosse), des consultations nationales à propos des tests ont eu lieu en 2000 et 2003. Elles ont révélé certaines inquiétudes au sein du gouvernement, de la communauté académique et des écoles quant à l'importance de l'influence des tests nationaux sur les mentalités des autorités locales et des chefs d'établissement, influence qui se traduisait par un rétrécissement des expériences vécues par les élèves du point de vue du programme et de la pédagogie. Ces préoccupations ont été prises en compte par le programme national «l'évaluation vise à soutenir l'apprentissage» lancé au début des années 2000, qui rappelle aux enseignants qu'ils devraient limiter le rôle des tests à une confirmation partielle de leur propre évaluation sommative du niveau de chaque élève.

*

* *

(4) House of Commons, op cit.

Globalement, on peut dire que les tests nationaux constituent un élément important de la scolarité des élèves dans environ la moitié des pays, puisque leurs résultats y sont utilisés pour déterminer le parcours scolaire des élèves. On observe toutefois des degrés d'importance variable entre les pays, selon la fréquence de ce type de tests au cours des niveaux CITE 1 et 2, le fait que leurs résultats déterminent seuls la suite du parcours scolaire de l'élève ou que d'autres éléments entrent également en compte (travail en classe, épreuve interne, etc.), et l'importance de l'enjeu (pouvoir accéder au niveau d'enseignement suivant ou être dirigé vers un certain type d'enseignement à ce niveau supérieur). À ce propos, le rôle que jouent certains tests nationaux dans l'orientation des élèves vers différents types d'éducation a pris fin récemment ou est sur le point de se terminer dans certains pays.

Outre l'importance avérée des tests nationaux pour les élèves, c'est au niveau des politiques éducatives nationales qu'on trouve le plus d'éléments tangibles de mesures prises sur la base des résultats.

Par ailleurs, on observe des conceptions différentes au sein des pays européens quant à la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration de la qualité suite à l'analyse des résultats. Certains pays accordent la priorité à l'analyse des résultats au niveau national, puisqu'ils procèdent par échantillon et/ou ne détaillent pas les performances des acteurs locaux. Dès lors, c'est aussi au niveau national que des réformes seront entreprises sur la base des résultats. D'autres pays, en plus de la production de rapports nationaux, mettent en outre l'accent sur les actions des acteurs locaux en leur fournissant des données sur les tests afin qu'ils puissent entreprendre une comparaison et des actions de remédiation si nécessaire. Certains de ces pays publient les résultats obtenus au niveau de l'école, ou les prennent en considération dans l'évaluation externe des écoles, et encouragent ainsi ces dernières à réaliser un travail continu d'analyse et d'amélioration des résultats aux tests.

Enfin, rappelons que dans plusieurs des pays où les tests nationaux représentent un enjeu fort pour les élèves et/ou les écoles, une série de débats et d'enquêtes mettent leurs effets inattendus en évidence.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Dans tous les pays de l'Union européenne, l'évaluation des élèves revêt plusieurs formes et fait appel à divers instruments et méthodes qui peuvent être soit internes, soit externes, de nature sommative ou formative. Malgré leurs différences en termes de fonction et de pondération, les divers instruments d'évaluation font partie d'une structure globale et servent le même but fondamental: mesurer les progrès des élèves et fournir des informations afin d'améliorer l'apprentissage. La forme d'évaluation la plus communément utilisée dans l'enseignement obligatoire est le contrôle continu effectué par les enseignants, qui offre de nombreux avantages. Cependant, ses résultats ne sont pas facilement comparables et c'est l'une des principales raisons sous-jacentes au développement de tests standardisés au niveau national, qui fournissent les données harmonisées sur les acquis des élèves indispensables pour la validation de l'apprentissage et pour le pilotage des performances.

L'élaboration et l'évolution des tests standardisés sont liées aux agendas politiques nationaux et aux structures éducatives. Ces tests s'imposent désormais comme un instrument de poids dans les politiques éducatives et ils sont utilisés pour mesurer et piloter les performances des élèves à titre individuel, des établissements scolaires et des systèmes éducatifs.

Les seuls pays ou régions à ne pas administrer de tests nationaux au cours de l'année scolaire 2008/2009 sont la Communauté germanophone de Belgique, la République tchèque, la Grèce, le Royaume-Uni (pays de Galles) et le Liechtenstein. Plusieurs autres pays n'ont pas encore pleinement achevé la mise en œuvre de leur système de tests nationaux (voir chapitre 1, figure 1.1). Depuis les années 1990, l'utilisation des tests nationaux s'est progressivement étendue, ce qui pourrait être lié à diverses évolutions parallèles intervenues dans les systèmes éducatifs européens, dont la tendance à la décentralisation et à l'autonomie croissante des établissements, les politiques de choix d'établissement et l'attention accrue accordée au contrôle de la qualité de l'éducation. Les tests nationaux continuent d'évoluer et à l'heure actuelle, au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), on assiste à un recul du rôle qui leur est assigné dans le système global d'évaluation.

Dans plusieurs pays en Europe, les tests nationaux sont souvent considérés comme nécessaires pour fournir une appréciation comparable et standardisée des acquis des élèves. En règle générale, le débat porte essentiellement sur le contenu, la forme et l'organisation des tests et sur les utilisations des résultats. L'un des enjeux fondamentaux est de garantir la validité et la pertinence des tests nationaux, et notamment leur précision technique, leur objectivité et leur rentabilité. Le plus souvent, l'élaboration des tests nationaux est confiée à une agence publique spécialisée, qui s'acquitte de cette tâche en concertation avec les personnels ministériels concernés, le corps enseignant et des experts universitaires. Les instruments et les procédures d'évaluation sont réexaminés à intervalles réguliers afin d'identifier les méthodes présentant les meilleures garanties de fiabilité des résultats mais aussi les plus adaptables à l'évolution des besoins des systèmes éducatifs européens.

L'analyse comparative des objectifs et de l'organisation de ces tests (voir chapitre 2), ainsi que de l'utilisation de leurs résultats (voir chapitre 3), fait apparaître un tableau plutôt contrasté des systèmes de tests nationaux. L'examen des modèles et des tendances à l'échelon européen permet de dégager plusieurs conclusions importantes, qui peuvent à leur tour être reliées aux enjeux politiques souvent abordés dans les débats nationaux sur l'évaluation.

Les tests nationaux: objectif unique ou objectifs multiples?

Il semble que les politiques nationales actuelles concernant les tests nationaux visent deux objectifs principaux: le premier, plus traditionnel, est de certifier les acquis des élèves à titre individuel et le second, qui gagne du terrain, est de piloter les établissements scolaires et/ou le système éducatif dans son ensemble. Se démarquent de ce modèle dominant un plus petit groupe de pays qui organisent des tests nationaux à finalité formative pour soutenir l'apprentissage des élèves en classe (voir chapitre 2, figure 2.1).

Les autorités éducatives peuvent organiser des tests séparés pour chaque objectif ou, plus fréquemment, utiliser le même test dans plusieurs buts distincts. Ce second cas se rencontre, par exemple, lorsque les résultats des tests de validation des acquis ou des tests formatifs sont également utilisés pour le pilotage des établissements et/ou du système ou lorsque les résultats des tests sur échantillon ayant pour finalité principale de piloter le système éducatif dans son ensemble sont renvoyés aux établissements participants afin que ceux-ci les utilisent pour améliorer leurs prestations.

Cela étant, les débats d'experts sur l'évaluation ont attiré l'attention sur le risque de contradictions, quant aux exigences d'information associées à chaque objectif, que recèle le recours à un seul et unique test à plusieurs fins. Ce risque se pose notamment lorsqu'un système d'évaluation conçu initialement pour mesurer les acquis des élèves est également utilisé pour responsabiliser les établissements et les enseignants ou lorsque des objectifs formatifs et sommatifs sont assignés à un même test.

Besoin de données sur les performances et risque d'évaluations trop soutenues: trouver le juste équilibre

Un débat permanent parmi les décideurs politiques et les professionnels de l'éducation porte sur le besoin de trouver un équilibre entre l'objectif légitime de fournir un cliché actualisé des acquis des élèves et les possibles effets négatifs des tests sur les élèves et les enseignants, en particulier en termes de réduction du temps effectif d'enseignement et du temps consacré à des objectifs plus larges du programme scolaire, ainsi qu'en termes de stress et de perte de motivation.

En moyenne, les pays européens organisent des tests nationaux dans deux ou trois années différentes au sein de la scolarité obligatoire sans nécessairement tester chaque élève au cours d'une année donnée. Dans certains pays, la fréquence de ces tests est beaucoup plus élevée ou beaucoup plus faible que la moyenne européenne (voir chapitre 2, figure 2.2). C'est ainsi que au Danemark, à Malte et au Royaume-Uni (Écosse), les élèves passent jusqu'à onze ou dix tests nationaux, tandis qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en Slovaquie, un seul test national est administré au cours de la scolarité obligatoire.

La grande majorité des tests nationaux en Europe sont obligatoires pour tous les élèves d'une cohorte donnée et, lorsqu'ils sont facultatifs, ils sont souvent passés par pratiquement tous les élèves. Assez logiquement, les tests de certification et les tests visant à identifier les besoins d'apprentissage individuels des élèves entrent dans cette catégorie. Les tests sur échantillon, qui sont généralement utilisés à des fins de pilotage, sont également assez répandus. La décision de tester l'ensemble d'une cohorte ou uniquement un échantillon dépend clairement des objectifs visés: les tests administrés à l'ensemble d'une cohorte sont plus appropriés pour vérifier et certifier les acquis individuels des élèves, alors que les tests administrés à un échantillon fournissent de bons indicateurs pour le

pilotage des performances nationales sans toutefois constituer une surcharge excessive pour les élèves et les enseignants.

Impact possible sur le contenu du programme enseigné

Concernant l'éventail des matières qui font l'objet d'évaluations, les tests nationaux se limitent souvent à deux matières principales, à savoir la langue d'instruction et les mathématiques, auxquelles s'ajoutent, dans certains pays, une langue étrangère et/ou les sciences. Si l'on excepte les tests de certification à la fin du secondaire inférieur, seuls quelques pays testent régulièrement un plus large éventail de matières. Cette pratique révèle l'une des limites des tests nationaux en tant qu'outil d'évaluation, dans le sens où l'information qu'ils fournissent sur les acquis des élèves ne porte que sur une partie du curriculum. Toutefois, plusieurs pays ont annoncé des plans visant à élargir la palette des matières testées chaque année, tandis que d'autres organisent une rotation annuelle des matières au cours de chaque cycle d'évaluation. De plus, quelques pays ont intégré dans leurs tests nationaux une approche spécifique axée sur les compétences et plusieurs pays évaluent certaines compétences transversales.

Une autre question préoccupante concerne les moyens de pallier certains effets pervers des tests, tels qu'une certaine tendance à axer l'enseignement sur les éléments du programme scolaire qui feront l'objet d'une évaluation et à trop mettre l'accent sur les compétences spécifiques à la passation de tests. Les effets indésirables de ce type sont d'autant plus graves lorsque les tests présentent des enjeux importants pour les élèves mais aussi pour les enseignants et les établissements.

Combiner les résultats des tests avec d'autres évaluations pour les décisions sur la progression des élèves

Dans la majorité des pays européens, les tests nationaux présentent des enjeux importants pour les élèves et leurs résultats servent à motiver les décisions relatives à leur futur parcours scolaire. Le plus souvent, ces résultats sont pris en compte avec ceux d'autres formes d'évaluation, en particulier des contrôles continus effectués par les enseignants et des examens internes. Cette approche permet aux enseignants d'intervenir dans les décisions concernant leurs élèves. De plus, elle combine les avantages de plusieurs instruments d'évaluation et permet de pallier les limites des tests nationaux, souvent considérés comme ne fournissant qu'une image partielle des acquis de l'élève à un moment donné.

Utilisation des résultats pour améliorer les prestations des établissements et contrôler la qualité de l'éducation

Les résultats des tests nationaux sont utilisés à diverses fins, par exemple pour contrôler le respect des normes, fournir des retours d'information aux élèves et aux parents et guider les activités des enseignants. Dans tous les pays, les tests nationaux jouent également un rôle important dans le développement des politiques; leurs résultats sont analysés et pris en compte dans la conception de mesures visant à réduire les écarts de performances scolaires, dans le développement des programmes scolaires et dans l'amélioration de la formation continue des enseignants.

De nombreux pays européens communiquent aux établissements scolaires leurs résultats de test sous forme agrégée, qui peuvent ensuite être comparés à la moyenne nationale. En règle générale, c'est aux établissements qu'il appartient d'organiser l'utilisation des résultats des tests nationaux afin

d'améliorer leurs prestations. Toutefois, dans douze pays, il existe des réglementations ou des recommandations sur la prise en compte de ces résultats dans l'évaluation externe et/ou interne des établissements scolaires. Contrairement à certains pays tiers, tels que les États-Unis et le Canada, il est rare que les pays de l'UE instrumentalisent les résultats des tests à des fins de responsabilisation des établissements, par le biais de sanctions, de récompenses et de répercussions sur les ressources allouées.

En outre, il faut noter que la plupart des pays européens ne publient pas les résultats agrégés des résultats des tests par établissement (voir chapitre 3, figure 3.3). Dans certains pays, les textes officiels interdisent formellement d'utiliser les résultats des tests pour la construction de tableaux ou de classement comparatifs d'établissements, ces tableaux n'étant pas considérés comme susceptibles d'améliorer l'offre éducative. En fait, le Royaume-Uni (Angleterre) est le seul pays où coexistent la publication des résultats des tests par établissement et la liberté de choix d'établissement des parents – une coexistence hautement susceptible de renforcer l'influence des tests sur les pratiques des établissements. Dans le reste de l'Europe, le modèle le plus répandu est l'utilisation des résultats des tests comme base de l'amélioration des établissements scolaires, sans publication ni prise en compte de ces résultats dans l'évaluation externe des établissements.

*

* *

En conclusion, l'analyse comparative des tests nationaux et l'examen des débats politiques actuels sur ce sujet mettent en évidence des différences quant à la place et à l'importance que les pays européens choisissent d'assigner aux tests nationaux en tant qu'instrument de mesure des performances des élèves, des établissements et du système éducatif. Ces décisions politiques se reflètent directement dans la divergence de paramètres tels que la fréquence des tests, les matières concernées, l'administration à l'ensemble d'une cohorte ou à un échantillon et les utilisations des résultats. Les points de vue concernant les tests nationaux continuent d'évoluer et le débat sur le rôle qu'il convient d'assigner à ce type de tests se poursuit, dès lors que certains pays ont désormais pleinement achevé la mise en œuvre de leur système de tests nationaux, tandis que d'autres réexaminent leurs expériences dans ce domaine et que d'autres encore étudient la possibilité d'introduire de tels instruments. Globalement, le rapport met en lumière des aspects importants des tests nationaux dont les expériences pourraient donner matière à un apprentissage mutuel entre les pays. Cela étant, la revue de la littérature de recherche ⁽¹⁾ met en évidence la nécessité de compléter les données et de poursuivre les travaux de recherche concernant non seulement l'impact des tests nationaux sur les performances des élèves comme des établissements et sur la qualité globale de l'apprentissage, mais aussi leur rapport coût-efficacité.

(1) Nathalie Mons, Les effets théoriques et réels de l'évaluation standardisée, août 2009.

GLOSSAIRE

Codes des pays

UE/EU-27	Union européenne	NL	Pays-Bas
		AT	Autriche
BE	Belgique	PL	Pologne
BE fr	Belgique – Communauté française	PT	Portugal
BE de	Belgique – Communauté germanophone	RO	Roumanie
BE nl	Belgique – Communauté flamande	SI	Slovénie
BG	Bulgarie	SK	Slovaquie
CZ	République tchèque	FI	Finlande
DK	Danemark	SE	Suède
DE	Allemagne	UK	Royaume-Uni
EE	Estonie	UK-ENG	Angleterre
IE	Irlande	UK-WLS	Pays de Galles
EL	Grèce	UK-NIR	Irlande du Nord
ES	Espagne	UK-SCT	Écosse
FR	France		
IT	Italie	Pays de l'AELE/EEE	Les 3 pays de l'Association européenne de libre échange qui sont membres de l'Espace économique européen
CY	Chypre		
LV	Lettonie		
LT	Lituanie		
LU	Luxembourg	IS	Islande
HU	Hongrie	LI	Liechtenstein
MT	Malte	NO	Norvège

Symbole statistique

: Données non disponibles

CITE 1997 (Classification internationale type de l'éducation)

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument adapté à la collecte des statistiques sur l'éducation au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisées: les domaines d'études et les niveaux d'enseignement avec les dimensions complémentaires d'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et la transition éducation/marché du travail. La version actuelle, CITE 97 ⁽¹⁾, distingue sept niveaux d'enseignement (allant de CITE 0 à CITE 6), dont deux du supérieur. De façon empirique, la CITE suppose qu'il existe plusieurs critères qui peuvent aider à indiquer le niveau d'éducation où il convient de classer un programme éducatif donné. Suivant le niveau et le type d'éducation concerné, il est nécessaire de définir une hiérarchie entre les critères principaux et subsidiaires (titres généralement exigés pour l'admission, conditions minimales d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.). On distingue les niveaux suivants:

- CITE 0 (éducation préprimaire)
- CITE 1 (enseignement primaire)
- CITE 2 (enseignement secondaire inférieur)
- CITE 3 (enseignement secondaire supérieur)
- CITE 4 (enseignement postsecondaire non supérieur)
- CITE 5 (enseignement supérieur – premier niveau)
- CITE 6 (enseignement supérieur – deuxième niveau)

Cette étude ne tient compte que des niveaux CITE 0 et 1 qui sont détaillés dans les paragraphes suivants.

CITE 1 (enseignement primaire)

Ce niveau commence entre 5 et 7 ans, est toujours obligatoire et dure en général de 4 à 6 ans.

CITE 2 (enseignement secondaire inférieur)

Ce niveau complète l'éducation de base commencée au niveau primaire en faisant appel à une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau correspond souvent à la fin de l'enseignement obligatoire à temps plein.

⁽¹⁾ www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED_F.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Black, Paul; Wiliam, Dylan (1999) *Assessment for Learning: Beyond the Black Box*, Assessment Reform Group. University of Cambridge.

European Network of Policy Makers for the Evaluation of Education Systems (2009) *External Assessment in the European Countries, synoptic table*. Non publié.

Eurydice (2007) *L'autonomie scolaire en Europe. Politiques et mécanismes de mise en oeuvre*. Bruxelles: Eurydice.

Eurydice (2008) *Responsabilités et autonomie des enseignants en Europe*. Bruxelles: Eurydice.

Harlen, W. (2007) *Assessment of Learning*. London: Sage Publications LTD.

House of Commons (2008) *Children, Schools and Families Committee, Testing and Assessment*, Third Report of Session 2007-2008. London: House of Commons.

Mons, Nathalie (2009) Theoretical and Real Effects of standardized assessment, literature review.

National Council for Curriculum and Assessment, Supporting Assessment in Schools. (2005) *Standardised Testing in Compulsory Schooling*. Dublin.

Newton, Paul (2007) E. *Evaluating assessment systems, Qualification and Curriculum Authority*. Paper 1 – June 2007.

http://www.qcda.gov.uk/libraryAssets/media/Evaluating_Assessment_Systems1.pdf

OECD (2005) *Formative Assessment – Improving Learning in Secondary Classrooms*. Paris: OECD, 2005.

Qualifications and Curriculum Authority (2007) *Compulsory Assessment Systems in the INCA countries: Thematic Probe*, May 2007. London: NFER.

http://www.inca.org.uk/pdf/Compulsory_assessment_systems.pdf

Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. In: *Journal Officiel de l'union européenne* L394, 30.12.2006, pp. 10-18. Luxembourg: Office des Publications.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:394:0010:0018:fr:PDF>

Thélot, C. (2002) Evaluer l'Ecole. *Études 2002/10*, Tome 397, p. 323-334.

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETU&ID_NUMPUBLIE=ETU_974&ID_ARTICLE=ETU_974_0323

UNESCO (1997) *International Standard Classification of Education (ISCED 1997)*. Paris: Unesco.

http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm

TABLE DES FIGURES

Chapitre 1. Évaluation des élèves en Europe: Contexte et émergence de l'évaluation nationale

Figure 1.1.	Année de la première mise en œuvre complète des tests nationaux, Niveaux CITE 1 et 2.	18
-------------	---	----

Chapitre 2. Buts et organisation des tests nationaux

Figure 2.1.	Principaux objectifs des tests nationaux standardisés. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	25
Figure 2.2.	Nombre et type de tests nationaux et années de scolarité auxquelles ils sont administrés. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	27
Figure 2.3.	Nombre de matières concernées dans les tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	30
Figure 2.4.	Standardisation des questions de test. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	34
Figure 2.5.	Utilisation des TIC dans les tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	37
Figure 2.6.	Participation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers/spéciaux aux tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	39
Figure 2.7.	Organes responsables de l'élaboration des tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	42
Figure 2.8.	Personnes chargées de l'administration des tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	45
Figure 2.9.	Personnes chargées de la correction des tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	46

Chapitre 3. Utilisation et impact des résultats des tests nationaux

Figure 3.1.	Modes d'utilisation des résultats des tests nationaux pour déterminer le parcours scolaire des élèves. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	50
Figure 3.2.	Utilisation des résultats des tests dans l'évaluation des écoles. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	54
Figure 3.3.	Publication des résultats des écoles individuelles aux tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	56
Figure 3.4.	Communication des résultats des tests nationaux aux autorités locales. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.	58

**Tableaux nationaux d'information sur les paramètres sélectionnés
dans le cadre des tests nationaux. Niveaux CITE 1 et 2, 2008/2009.**

Belgique (Communauté française)

BE fr	Test national 1:	Test national 2:
	<i>Évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire ⁽¹⁾</i>	<i>Épreuve externe commune</i>
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1 et 2	1
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - informations des enseignants sur l'état des acquis de ses élèves par rapport aux compétences attendues et par rapport aux résultats globaux des élèves de la Communauté française; et des résultats par zone - informer les autorités éducatives et l'ensemble des acteurs sur les acquis des élèves au niveau du système éducatif <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - publication 'résultats et commentaires' qui comporte les résultats moyens au niveau de la Communauté française (mais pas les résultats école par école) - les écoles procèdent à un travail d'analyses pour mettre en œuvre des stratégies susceptibles d'améliorer les résultats - les services d'inspection et d'animation pédagogique tiennent compte des résultats dans l'évaluation du niveau des études et l'animation pédagogique - la Commission de pilotage adresse un avis au gouvernement reprenant le cas échéant des recommandations pour améliorer les résultats 	<p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - certification des élèves à l'issue de l'enseignement primaire (mais en cas d'échec l'école peut attribuer le certificat à un élève en se basant sur les résultats antérieurs de l'élève et sur un rapport motivé de l'enseignant en 6^e année primaire)
Groupe cible	Tous les élèves de 2 ^e primaire (7 ans), 5 ^e primaire (10 ans) et 2 ^e secondaire (13 ans)	Tous les élèves de 6 ^e primaire plus les élèves de 1 ^{re} année secondaire différenciée
Matières testées	Cycle triennal: 2008/2009: sciences, histoire et géographie (reportés à 200/2010); 2009/2010: lecture, production d'écrits et langues étrangères (en sixième primaire); 2010/2011: mathématiques + langues étrangères (deuxième secondaire)	Français, formation mathématique, éveil-initiation scientifique et éveil-formation historique et géographique

⁽¹⁾ Ces tests ont été reportés à l'année 2009/2010.

Belgique (Communauté flamande)

BE nl	Test national 1:
	<i>Periodieke Peilingen</i> (évaluations périodiques nationales)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – assurer le pilotage du système éducatif – fournir des informations aux établissements scolaires qui ont participé aux enquêtes – fournir des opportunités d'apprentissage utilisables par tous les établissements scolaires <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – consultation écrite de tous les partenaires de l'éducation à propos des résultats, qui constitue le point de départ d'une conférence annuelle donnant lieu à la publication, à destination de tous les acteurs du secteur éducatif, de recommandations visant à améliorer la qualité de l'enseignement flamand – mesures politiques, telles qu'une révision des programmes d'enseignement – retour d'informations à destination des établissements scolaires participant à l'enquête, pouvant être utilisé dans le cadre de leur autoévaluation – pour les écoles ne participant pas à l'enquête, des versions parallèles du test national et des rapports de retour d'informations similaires sont disponibles de sorte qu'elles puissent également en faire usage dans leur autoévaluation
Groupe cible	Tous les élèves de 6 ^e année (12 ans) parmi l'échantillon d'écoles participantes, et un échantillon de classes de 8 ^e année (14 ans) parmi les établissements sélectionnés
Matières testées	Le gouvernement décide de la ou des matières qui est (sont) testée(s) chaque année. En 2008/2009, les 6 ^e et 8 ^e années sont testées en mathématiques. En 2009/2010, la matière «Études sur l'environnement: temps, espace, société et utilisation des sources d'information» fera l'objet d'un test en fin de CITE 1 (6 ^e année).

Bulgarie

BG	Test national 1:
	<p><i>Vunshno ocenavane</i> (évaluation externe):</p> <ul style="list-style-type: none"> – en fin de 4^e année (fin de l'enseignement primaire), 5^e année et 6^e année – en fin de 7^e année (au terme de l'éducation de base, à des fins de certification), seulement à partir de 2009/2010
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – enregistrer les performances au regard des exigences académiques et des programmes d'études nationaux – élaborer des programmes nationaux et s'il y a lieu, procéder à des changements de politique <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les résultats des tests font partie de l'évaluation permanente du deuxième semestre dans chaque année d'enseignement concernée – des conclusions sont tirées quant aux tendances et à l'état de l'enseignement (suivi des performances des élèves pendant plusieurs années consécutives et comparaison annuelle des performances au niveau des mêmes classes); ces conclusions aident les décideurs politiques de tous niveaux à planifier des mesures appropriées, s'il y a lieu – comparaison des performances au regard des exigences académiques nationales
Groupe cible	Tous les élèves des 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années
Matières testées	<ul style="list-style-type: none"> – 4^e année: langue et littérature bulgares, mathématiques, relations homme-nature et homme-société – 5^e et 6^e années: langue et littérature bulgares, mathématiques, relations homme-nature, histoire, géographie et langue étrangère

République tchèque

CZ	Pas de tests nationaux aux niveaux CITE 1 et 2 en 2008/2009
-----------	--

DK	Test national 1:	Test national 2:
	<i>De nationale test</i> (tests nationaux – mise en œuvre complète en 2010)	<i>Folkeskolens afgangsprøve</i> (examen final de la <i>Folkeskole</i> ⁽²⁾)
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1 et 2	2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – piloter les acquis et fournir aux enseignants des informations utiles pour planifier les activités pédagogiques en ciblant les besoins individuels des élèves – fournir un retour d'informations détaillé aux écoles, aux élèves et aux parents 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – documenter la mesure dans laquelle l'élève répond aux exigences fixées par le programme d'enseignement <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – certification – le test est sans importance pour le passage au niveau CITE 3
Groupe cible	De la 2 ^e à la 8 ^e année; obligatoire pour les élèves de la <i>Folkeskole</i>	Obligatoire pour chaque élève au terme de la 9 ^e année de la <i>Folkeskole</i>
Matières testées	<p>12 tests dans 7 matières; 10 tests sont obligatoires: danois/lecture en 2^e, 4^e, 6^e et 8^e années, mathématiques en 3^e et 6^e années, anglais en 7^e année, biologie, physique/chimie et géographie en 8^e année</p> <p>En outre: deux tests volontaires en danois comme deuxième langue en 5^e et 7^e années</p>	<p>Matières obligatoires: danois (écrit et oral), mathématiques (écrit), anglais (oral), physique/chimie (oral) + un test dans une matière relevant des lettres et un dans une matière scientifique</p> <p>L'élève peut par ailleurs être testé dans des matières facultatives: allemand, français, couture, menuiserie ou économie domestique (ces trois derniers tests peuvent être passés à la fin de 8^e année à la discrétion du chef d'établissement).</p>

⁽²⁾ Au terme de la 10^e année facultative, il existe un examen de fin de cycle volontaire (*10.-klasser-prøven*), similaire au Test national mais répondant à des critères académiques plus stricts. Matières testées: une ou plusieurs matières parmi: danois, mathématiques, anglais, allemand/français et sciences. En outre, les élèves peuvent choisir de passer un ou plusieurs des examens de la 9^e année en danois, mathématiques, anglais ou sciences, ou opter pour une combinaison entre les examens de la 9^e et de la 10^e année.

Allemagne

DE	Test national 1:
	<i>Hauptschulabschluss (Hauptschule – certificat de fin de scolarité obtenu à l'issue de la 9^e année) / Realschulabschluss (Realschule – certificat de fin de scolarité obtenu à l'issue de la 10^e année)</i>
But principal	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	2
Objectifs et utilisations	<u>Objectifs:</u> <ul style="list-style-type: none">– assurance qualité et développement des écoles et des pratiques pédagogiques– évaluation interne et externe <u>Utilisations:</u> <ul style="list-style-type: none">– moyen permettant d'établir que l'élève a atteint les objectifs du système d'enseignement ordinaire– prise en compte pour la certification– aide à la notation et/ou pour le passage au niveau d'enseignement suivant– les résultats sont fournis à l'autorité scolaire locale et au ministère de l'éducation du Land sous forme agrégée avec des indicateurs permettant de comparer les tendances dans le temps
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves au terme de la 9 ^e année lorsqu'ils souhaitent quitter l'école à la fin de cette année. S'ils désirent poursuivre une 10 ^e année, le test est obligatoire à l'issue de cette 10 ^e année.
Matières testées	Les matières obligatoires testées sont: allemand, mathématiques et première langue étrangère (généralement l'anglais, plus rarement le français). Dans le land de Baden-Württemberg, les élèves doivent passer un test complémentaire sous la forme d'un projet sur un thème donné.

EE	Test national 1:	Test national 2:
	<i>Tasemetöö</i> (test standardisé)	<i>Põhikooli lõpuksam</i> (examen de sortie de l'enseignement de base / l'enseignement obligatoire)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	Structure unique (niveau CITE 1)	Structure unique (niveau CITE 2)
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluer les acquis en matière d'apprentissage à des moments déterminés du cycle d'études – comparer les résultats obtenus entre les établissements scolaires – soutenir la prise de décision dans le cadre de l'élaboration des programmes d'études, de la conception des matériels pédagogiques et de la formation continue des enseignants <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pas de consignes de mise en œuvre, mais prise en compte des résultats pour l'évaluation interne, conjointement aux résultats de l'évaluation formative intervenant dans la notation de fin d'année – les résultats du test administré à la fin de la 9^e année sont analysés au niveau national sur la base d'un échantillon de la classe d'âge (10-15 %) pour les matières obligatoires et de la classe d'âge complète pour les matières facultatives 	
Groupe cible	Fin de la 3 ^e année (10 ans) et fin de la 6 ^e année (13 ans), échantillon d'élèves	Fin de la 9 ^e année (16 ans); obligatoire pour tous les élèves
Matières testées	3 ^e année: estonien/russe comme langue maternelle et mathématiques 6 ^e année: estonien/russe comme langue maternelle, mathématiques et une matière qui diffère d'une année à l'autre	Trois tests doivent être passés: 2 dans des matières obligatoires: <ul style="list-style-type: none"> – langue et littérature estoniennes dans les écoles de langue estonienne et estonien comme deuxième langue dans les écoles russophones – mathématiques 1 dans une matière optionnelle: à choisir parmi langue et littérature russes dans les écoles russophones; anglais, français, allemand ou russe comme langue étrangère, biologie, géographie, chimie, physique, histoire et sciences sociales

IE	Test national 1:	Test national 2:	Test national 3:
	Test standardisé en lecture anglaise et en mathématiques	<i>National Assessment of English Reading (NAER)</i> – Évaluation nationale de la lecture anglaise <i>National Assessment of Mathematical Achievement (NAMA)</i> – Évaluation nationale des acquis en mathématiques	<i>Junior Certificate</i>
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1	1	2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – aider les enseignants à prendre des décisions mieux informées en matière d'enseignement et d'apprentissage – informer les parents des progrès des élèves – contribuer à la détection des élèves ayant besoin de soutien 	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – établir des standards normaux pour la lecture/ les mathématiques – comparer les résultats avec ceux des évaluations NAER/NAMA antérieures – fournir des données aidant à la révision de la politique, à sa préparation et l'affectation des ressources (NAER) – examiner comment l'enseignement et l'évaluation ont évolué depuis l'introduction du programme d'enseignement primaire (NAMA) – examiner les facteurs – au niveau de l'école, des enseignants, du contexte familial et de l'élève – qui peuvent être corrélés avec les standards en lecture/mathématiques (NAER/NAMA) – fournir une base de comparaison pour les évaluations futures (NAER) – formuler des recommandations en matière d'enseignement et d'évaluation (NAMA) 	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluer les progrès des élèves sur un large éventail de matières figurant au programme – offrir aux élèves un critère de référence sous la forme d'une première évaluation nationale dans le cadre de leur scolarité post-primaire – déterminer les options s'offrant aux élèves dans la phase suivante de leur scolarité post-primaire – donner une image détaillée et adéquate des progrès et des résultats des élèves à ce stade

	Test national 1	Test national 2	Test national 3
		<p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - informer la politique - piloter les standards - détecter les corrélations entre les acquis - introduire des standards réalistes - favoriser la responsabilisation - accroître la sensibilisation du public - diriger les efforts des enseignants 	<p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte pour la certification - au niveau post-primaire, les résultats du test national sont une source de données pour les conseillers et les responsables des politiques au sein du ministère de l'éducation et de la science, les chercheurs - les résultats sont également utilisés par les établissements scolaires et les élèves pour orienter la sélection des matières qui seront étudiées durant le cycle senior
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves au terme de la 1 ^{re} classe OU au début de la 2 ^e classe (6-7 ans) ET à la fin de la 4 ^e classe OU au début de la 5 ^e classe (10-11 ans)	Élèves en 2 ^e classe (4 ^e année de l'enseignement primaire) et 6 ^e classe (8 ^e et dernière année de l'enseignement primaire) Échantillon d'élèves	Au terme de la 3 ^e année de l'enseignement post-primaire Obligatoire pour tous les élèves
Matières testées	Lecture anglaise, mathématiques	NAER: lecture anglaise NAMA: mathématiques	<p><u>Matières de base obligatoires:</u> irlandais; anglais; mathématiques; éducation civique, sociale et politique;</p> <p><u>Autres matières:</u> grec ancien; art, artisanat et arts décoratifs; sciences de gestion; études classiques; sciences environnementales et sociales (SES); français; géographie; allemand; études hébraïques; histoire; économie domestique; italien; latin; matériaux et technologie du bois; travail des métaux; musique; éducation religieuse; science; espagnol; dessin technique; technologie</p>

Grèce

EL	Pas de tests nationaux aux niveaux CITE 1 et 2 en 2008/2009
----	---

ES	Test national 1 ⁽³⁾:
	<i>Evaluaciones Generales de Diagnóstico</i> (évaluations diagnostiques générales, mises en œuvre au niveau national)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – produire des données représentatives sur les élèves et les établissements scolaires à l'échelon des Communautés autonomes et au niveau national <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – doit entraîner des engagements de révision et d'amélioration en fonction des résultats obtenus
Groupe cible	Échantillons d'élèves en 4 ^e année de l'enseignement primaire (démarrage en 2008/2009) et en 2 ^e année de l'enseignement secondaire inférieur (démarrage en 2009/2010), en fin d'année scolaire
Matières testées	L'objectif est d'évaluer huit compétences clés de manière cyclique. En 2008/2009, la communication linguistique, les compétences mathématiques, connaître et interagir avec le monde physique et les compétences sociales et civiques sont évaluées à la fin de la 4 ^e année de l'enseignement primaire. En 2009/2010, les mêmes compétences seront évaluées durant la 2 ^e année d'enseignement secondaire. Le calendrier des années suivantes, jusqu'à la fin du cycle, sera décidé par le conseil d'administration de l'institut d'évaluation.

⁽³⁾ Toutes les Communautés autonomes administreront par ailleurs les tests à tous les élèves aux mêmes stades de la scolarité, soit au terme de la 4^e année de l'enseignement primaire (démarrage en 2008/2009) et de la 2^e année de l'enseignement secondaire inférieur (démarrage en 2009/2010), dans le but de collecter des données sur chaque élève et chaque école. Ces informations seront utilisées pour aider les établissements scolaires à améliorer la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent et pour informer les parents et la communauté éducative. Il incombera à chaque Communauté autonome de décider du calendrier annuel pour les tests des huit compétences clés. La plupart des Communautés évalueront la communication linguistique et les compétences mathématiques chaque année. Dans certains cas, toutes les compétences clés seront testées la même année.

FR	Test national 1:	Test national 2:	Test national 3:
	<i>Cycle des évaluations bilans en fin d'école et en fin de collège</i>	<i>Évaluations-bilans des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège</i>	<i>Évaluations-diagnostiques</i>
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves
Niveau CITE	1 et 2	1 et 2	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pilotage national du système éducatif – établir un constat objectif sur les compétences et connaissances des élèves dans les domaines essentiels <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – réguler des politiques éducatives au niveau national et plus précisément agir sur les programmes des disciplines, sur la définition des socles de compétence, sur les organisations des enseignements, sur les contextes de l'enseignement, sur des populations caractérisées 	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pilotage national du système éducatif – établir un constat objectif sur les compétences de base en français et en mathématiques <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – réguler des politiques éducatives au niveau national et plus précisément agir sur les programmes des disciplines, sur la définition des socles de compétence, sur les organisations des enseignements, sur les contextes de l'enseignement, sur des populations caractérisées 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – connaître les acquis d'un élève ou d'une classe (ses points forts et ses points faibles) <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – mise en place par les enseignants de mesures pédagogiques adaptées pour aider les élèves dans leurs apprentissages, prise en compte de l'hétérogénéité des classes et de la diversité des rythmes d'apprentissage des élèves
Groupe cible	Échantillons représentatifs d'établissements (publics et privés), de classes et d'élèves en fin d'école primaire (10 à 11 ans) et en fin de scolarité obligatoire (14 à 15 ans)	Au milieu de chaque année scolaire, échantillons représentatifs d'établissements (publics et privés), de classes et d'élèves en fin d'école primaire (10 à 11 ans) et en fin de scolarité obligatoire (14 à 15 ans)	Facultatif pour les élèves de CE2 (primaire); obligatoire pour les élèves au début de la première année du secondaire inférieur

(⁴) Pour l'obtention du diplôme national du *brevet* à la fin du secondaire inférieur, une épreuve écrite au contenu standardisé au niveau national est organisée dans plusieurs matières. Bien qu'il existe des procédures centrales pour l'administration et la correction de cette épreuve, l'hétérogénéité des pratiques en matière de correction et d'interprétation des résultats conduit à ne pas la considérer comme une évaluation standardisée des élèves.

FR	Test national 1:	Test national 2:	Test national 3:
Matières testées	Toutes les matières enseignées à CITE 1 et 2 sont concernées (à l'exception des arts et des sports) et font l'objet d'une rotation sur un cycle de 5 ans: français la 1 ^{re} année, langue vivante (anglais, allemand, espagnol) la 2 ^e année, attitudes citoyennes et vie en société la 3 ^e année, sciences de la vie et de la terre, physique et chimie la 4 ^e année et mathématiques la 5 ^e année	Français et mathématiques	Français et mathématiques

Italie

IT	Test national 1:
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif (2 ^e et 5 ^e années de l'enseignement primaire et 1 ^{re} année de l'enseignement secondaire) Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves (pour les élèves en 3 ^e année de l'enseignement secondaire inférieur)
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les acquis des élèves à divers stades de leur scolarité, de manière à mesurer la valeur ajoutée apportée par les établissements scolaires en termes d'amélioration du niveau des élèves <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - composante de l'examen d'État des élèves en 3^e année de l'enseignement secondaire inférieur, prise en compte pour la certification - l'utilisation des résultats du test national n'a pas encore été définie précisément dans des lois et réglementations; actuellement, le ministère de l'éducation suggère l'utilisation suivante des résultats obtenus au test national: <ul style="list-style-type: none"> - pilotage des niveaux d'apprentissage à l'arrivée dans et au départ des établissements scolaires, également en termes de valeur ajoutée apportée par chaque école - évaluation des chefs d'établissements - évaluation des enseignants

	<ul style="list-style-type: none"> - l'INVALSI (Institut national d'évaluation des systèmes éducatifs qui élabore les tests nationaux) l'emploie pour promouvoir l'utilisation des résultats du test national en vue d'améliorer les stratégies permettant d'élever le niveau atteint par les élèves - les autorités locales, aux niveaux régional et provincial, emploient ensuite les résultats agrégés du test national pour promouvoir des activités de formation et de mise à jour pour les chefs d'établissements et les enseignants - à partir de l'examen d'État de l'année scolaire 2008/2009, le test national devra fournir des informations concernant les performances des élèves étrangers dans le cadre de l'examen final, en particulier pour ce qui est des compétences linguistiques
Groupe cible	<p>Élèves des 2^e et 5^e années de l'enseignement primaire et des 1^{re} et 3^e années de l'enseignement secondaire inférieur (âge moyen 8, 11, 12 et 14 ans, respectivement)</p> <p>Le test est obligatoire en 3^e année de l'enseignement secondaire inférieur; les tests des 2^e et 5^e années de l'enseignement primaire et de la 1^{re} année de l'enseignement secondaire inférieur sont administrés à des échantillons d'élèves.</p>
Matières testées	<p>Italien et mathématiques</p> <p>Sciences et anglais seront ajoutés à partir de l'année 2010/2011.</p>

Chypre

CY	Test national 1:
	<i>Dokimia gia diagnosi provlimaton alfavitismou</i> (test visant à diagnostiquer les problèmes d'alphabétisation)
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves
Niveau CITE	1
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - détecter les élèves qui risquent de développer un analphabétisme fonctionnel <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'une aide supplémentaire, en fonction de programmes spécialement conçus, pour les élèves qui ont été détectés comme présentant un risque de développer un analphabétisme fonctionnel
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 6 ^e année (une extension du test aux 2 ^e et 9 ^e années est actuellement en phase pilote)
Matières testées	Grec moderne et mathématiques

Lettonie

LV	Test national 1: <i>Valsts pārbaudes darbs</i> (épreuve nationale), articulée en <i>leskaite</i> (test) et <i>eksāmens</i> (examen)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif (tests à la fin de la 3 ^e et de la 6 ^e année) Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves (examen à la fin de la 9 ^e année)
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<u>Objectifs:</u> <ul style="list-style-type: none">– évaluer la qualité de l'enseignement– mesurer le niveau de connaissances et de compétences atteint par chaque élève dans un certain nombre de matières <u>Utilisations:</u> <ul style="list-style-type: none">– les résultats du test national sont utilisés pour la notation et la certification des élèves– les établissements scolaires peuvent utiliser ces données pour évaluer la qualité de leur enseignement– le Centre des examens et des programmes d'études, qui est chargé de l'élaboration et de l'amélioration du système d'examen national, utilise les résultats pour déterminer la dynamique des acquis des élèves en comparant les résultats des tests nationaux et les notes obtenues en fin d'année scolaire
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 3 ^e année (10 ans), 6 ^e année (13 ans) et 9 ^e année (16 ans)
Matières testées	Pour les tests nationaux administrés à l'âge de 10 ans (fin de la 3 ^e année): <ul style="list-style-type: none">– test portant sur une combinaison de matières– test en letton pour les programmes d'enseignement en langue minoritaire Pour les tests nationaux administrés à l'âge de 13 ans (fin de la 6 ^e année): <ul style="list-style-type: none">– test en letton pour les écoles ayant le letton comme langue d'enseignement– test en letton pour les écoles mettant en œuvre des programmes d'enseignement en langue minoritaire– test en mathématiques– test en langue minoritaire pour les écoles mettant en œuvre des programmes d'enseignement en langue minoritaire

Matières testées (suite)	<p>Test national 1:</p> <p>Pour les tests nationaux administrés à l'âge de 16 ans (fin de la 9^e année):</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen en letton pour les écoles ayant le letton comme langue d'enseignement - examen centralisé en letton pour les écoles mettant en œuvre des programmes d'enseignement en langue minoritaire - examen en mathématiques - examen en histoire et histoire de la Lettonie - examen en langue minoritaire pour les écoles mettant en œuvre des programmes d'enseignement en langue minoritaire - test en langue étrangère - test en sciences naturelles - test en sports
--------------------------	---

Lituanie

LT	Test national 1: <i>Nacionaliniai mokinių pasiekimų tyrimai</i> (études nationales des acquis des élèves)	Test national 2: <i>Pagrindinio ugdymo pasiekimų patikrinimas</i> (PUPP) (tests des acquis de l'enseignement de base)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2	2 (fin de l'enseignement de base)
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer le pilotage du système éducatif - déterminer/analyser les problèmes d'enseignement et d'apprentissage - évaluer la qualité de l'enseignement au niveau local/municipal <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau national, les résultats des tests sont régulièrement utilisés pour le pilotage de l'enseignement et dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'études - les écoles utilisent les résultats pour les besoins de leur autoévaluation et en tant que retour d'informations sur les acquis et outil d'orientation pour les élèves et leurs parents 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les acquis des élèves au terme de l'enseignement de base et fournir des informations sur la qualité de celle-ci <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau national, les résultats des tests sont régulièrement utilisés pour le pilotage de l'enseignement et dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'études - les écoles utilisent les résultats pour les besoins de leur autoévaluation et en tant que retour d'informations sur les acquis et outil d'orientation pour les élèves et leurs parents

LT	Test national 1:	Test national 2:
Groupe cible	Tests administrés à des échantillons d'élèves: les années impaires, en 4 ^e année (10-11 ans) et 8 ^e année (14-15 ans); les années paires, en 6 ^e année (12-13 ans) et 10 ^e /12 ^e année du <i>gymnasium</i> (16-17 ans)	Test facultatif en dernière année de l'enseignement de base (fin de la 10 ^e /12 ^e année du <i>gymnasium</i> , 16-17 ans)
Matières testées	4 ^e année: langue lituanienne (comme langue maternelle) et mathématiques En 6 ^e , 8 ^e et 10 ^e /12 ^e années du <i>gymnasium</i> : langue lituanienne (comme langue maternelle), mathématiques, sciences (biologie, chimie, physique) et sciences sociales (histoire, géographie, instruction civique)	La plupart des tests couvrent deux matières: langue maternelle (lituanien, biélorusse, polonais, russe ou allemand) et mathématiques. Dans les écoles où la langue d'enseignement n'est pas le lituanien, les élèves peuvent également passer un test en lituanien comme langue nationale.

Luxembourg

LU	Test national 1 Épreuves standardisées	Test national 1 Épreuves standardisées dans le cadre de la procédure d'orientation
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1 et 2	1
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – situer les résultats des classes par rapport à la moyenne nationale et à des groupes de classes similaires dont la population est identique à la leur <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les résultats agrégés par classe et par établissement sont transmis aux écoles – mesures de remédiation prises par les enseignants 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – guide pour l'orientation des élèves <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les résultats de l'élève aux épreuves standardisées représentent un critère parmi cinq repris dans l'avis d'orientation délivré par le conseil d'orientation en vue de l'admission des élèves dans l'enseignement secondaire
Groupe cible	Obligatoire pour tous les enfants de 3 ^e année de l'enseignement primaire (9 ans) et les élèves de 5 ^e année de l'enseignement secondaire (15 ans), en début d'année scolaire	Obligatoire pour tous les élèves de 6 ^e année de l'enseignement primaire (11 ans)
Matières testées	Allemand, mathématiques Français pour les élèves de 5 ^e année de l'enseignement secondaire	Allemand, français et mathématiques

HU	Test national 1:	Test national 2:
	<i>Országos Kompetenciamérés</i> (évaluation nationale des compétences de base - NABC – 4 ^e année)	<i>Országos Kompetenciamérés</i> (évaluation nationale des compétences de base - NABC – 6 ^e et 8 ^e années)
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1	2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – diagnostiquer le niveau atteint par chaque enfant dans différents domaines – fournir aux enseignants des informations concernant le niveau actuel et la qualité des compétences de base au niveau individuel, à utiliser comme base pour la planification future et la fixation d'objectifs – promouvoir le développement de la culture d'évaluation et d'autoévaluation au niveau institutionnel <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les écoles et les enseignants sont les principaux utilisateurs des résultats, dans l'optique de faire évoluer les programmes d'études et les approches pédagogiques – les chefs d'établissement incorporent les résultats dans leurs rapports d'autoévaluation – prise de décision politique – recherche et analyses secondaires 	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – déterminer les performances des apprenants – fournir aux écoles des exemples de nouveaux contenus pédagogiques fondés sur les compétences et de méthodes d'évaluation – fournir aux pouvoirs organisateurs des établissements scolaires des données pouvant être comparées avec les données de performances nationales – informer les décideurs locaux, régionaux et nationaux, ainsi que les clients des écoles (parents, élèves) de l'efficacité des établissements scolaires – promouvoir le développement de la culture d'évaluation et d'autoévaluation au niveau institutionnel <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – écoles en tant que premiers utilisateurs, mais aussi pouvoirs organisateurs des établissements scolaires, décideurs et autorités éducatives – mise à disposition de données et de pratiques permettant de procéder à une autoévaluation objective au plan local des établissements
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 4 ^e année	Obligatoire pour tous les élèves de 6 ^e et de 8 ^e années
Matières testées	Les tests ne portent sur aucune matière spécifique mais sur le niveau actuel et la qualité des compétences de base (écriture, lecture, arithmétique, processus cognitifs).	Aucune matière spécifique n'est testée. En revanche, les élèves sont testés sur leur capacité à utiliser leurs connaissances et leurs compétences (en lecture et calcul) dans des situations de la vie réelle.

MT	Test national 1:	Test national 2:	Test national 3:	Test national 4:
	Examens annuels dans les établissements d'enseignement primaire	Examen d'entrée pour les junior lycéums en 1 ^{ère} année (sera supprimé durant l'année scolaire 2010/11)	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Examen certificatif de fin d'enseignement secondaire (SECE)
But principal	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1 (écoles publiques primaires)	1 (écoles publiques et écoles liées à des églises/independantes)	1/2 (écoles publiques secondaires)	2 (écoles publiques et non publiques)
Objectifs et utilisations	<u>Objectifs:</u> <ul style="list-style-type: none"> – utiliser les résultats à des fins de progression éducative – fournir aux parents des élèves une évaluation sommative de leurs acquis sur l'année scolaire – orienter les enfants de 5^e et 6^e années en fonction des résultats de l'examen – informer la <i>Directorate for Quality and Standards in Education</i> (direction de la qualité et des standards éducatifs, DQSE) des performances des différents établissements scolaires (à des fins de pilotage et d'audit) 	<u>Objectif:</u> <ul style="list-style-type: none"> – sélectionner les élèves à la fin de l'enseignement primaire en vue de leur admission dans un <i>junior lyceum</i> ou un établissement d'enseignement secondaire général 	<u>Objectifs:</u> <ul style="list-style-type: none"> – utiliser les résultats à des fins de progression éducative – fournir aux parents des élèves une évaluation sommative de leurs acquis sur l'année scolaire – classer les élèves dans les matières de base en fonction des résultats de l'examen – informer la DQSE des performances des différents établissements scolaires (à des fins de pilotage et d'audit) 	<u>Objectif:</u> <ul style="list-style-type: none"> – assurer la certification à la fin de l'enseignement secondaire
	<u>Utilisation:</u> <ul style="list-style-type: none"> – à des fins de progression et d'orientation dans les 5^e et 6^e années 	<u>Utilisation:</u> <ul style="list-style-type: none"> – informer la DQSE et la direction des services éducatifs (DES) à des fins de pilotage et d'orientation, respectivement 	<u>Utilisations:</u> <ul style="list-style-type: none"> – pour les élèves des années 1 à 5: à des fins de progression et d'orientation – pour les parents: informations quant aux progrès des élèves – pour la DQSE: pilotage et audit 	<u>Utilisation:</u> <ul style="list-style-type: none"> – à des fins d'admission dans les établissements post-secondaires

			des performances des établissements scolaires – l'examen annuel de 5 ^e année constitue la base du certificat de fin d'études	
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années (8 ans et +, 9 ans et + et 10 ans et +, respectivement) dans les écoles publiques primaires uniquement	Élèves terminant la 6 ^e année (10 ans et +) dans les écoles publiques, ainsi que dans les écoles liées à des églises/indépendantes Facultatif, mais néanmoins passé par environ 90 % des élèves des écoles publiques et environ 35 % des élèves des écoles non publiques	Obligatoire pour tous les élèves des écoles publiques, des années 1 à 5 (11 ans à 15 ans et +)	Facultatif, mais néanmoins passé par environ 80 % de tous les élèves terminant l'enseignement secondaire dans des écoles publiques et non publiques (15 ans et + à 16 ans et +)
Matières testées	Maltais, anglais, mathématiques, religion, sciences sociales	Maltais, anglais, mathématiques, religion, sciences sociales	Maltais, anglais, mathématiques, religion, sciences sociales, science et une série de matières obligatoires et facultatives relevant des arts, des sciences, des langues et des lettres	Un vaste éventail de matières comprenant: comptabilité, arabe, art, biologie, sciences de gestion, chimie, culture classique, commerce, informatique, économie, langue anglaise, littérature anglaise, étude du milieu (<i>studji ambjentali</i>), français, géographie, allemand, grec, histoire, économie domestique, italien, latin, <i>IL-Malti</i> , mathématiques, physique, culture religieuse, <i>IT-Taghlim Religjuz</i> , russe, sciences sociales, espagnol, communication graphique, textiles et arts décoratifs, études européennes, éducation physique, design et technologie (pour une liste complète, voir: http://home.um.edu.mt/matsec/)

NL	Test national 1:
	CITO- <i>Eindtoets Basisonderwijs</i> (test de fin d'enseignement primaire)
But principal	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – informer les parents/tuteurs et les enseignants quant au meilleur enseignement secondaire possible pour l'enfant qui a participé au test <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le rapport de l'élève contenant les résultats du test CITO est un outil utilisé dans le cadre de la consultation qui a lieu entre les parents et l'école à propos du choix de l'école secondaire – le chef d'établissement de l'école primaire doit informer l'établissement secondaire de destination des résultats et du niveau de l'élève qui désire s'y inscrire – un autre rapport CITO compare les résultats moyens des établissements scolaires avec la moyenne nationale; il s'utilise pour piloter la qualité de l'enseignement dispensé par les écoles et procéder à d'autres analyses débouchant sur des modifications du programme d'études des établissements scolaires
Groupe cible	La participation au test est décidée par les établissements scolaires/autorités compétentes, tant dans l'enseignement public que privé, mais dans la pratique, presque tous les élèves de dernière année de l'enseignement primaire (vers l'âge de 12 ans) passent ce test.
Matières testées	Langue d'enseignement, arithmétique/mathématiques, capacité d'apprentissage et attitude face au monde extérieur; l'attitude face au monde extérieur est un volet facultatif du test, de sorte que les écoles peuvent décider de participer ou non à cet item.

AT	Test national 1:
	<i>Standardtestung/Testung zur Überprüfung der Bildungsstandards</i> (tests standards – le premier test régulier couvrant l'ensemble du pays démarrera en 2011/2012 et 2012/2013)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – fournir pour les établissements scolaires un retour d'informations sur les conditions cadres et les résultats (forces/faiblesses, besoins de développement) – contrôler dans quelle mesure les écoles et les enseignants satisfont à la responsabilité qui leur incombe d'enseigner les compétences de base – évaluer la performance des écoles – accroître la responsabilisation en établissant des critères de référence dans un système scolaire partiellement autonome <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – retour d'informations individuel pour les élèves et évaluation au niveau de l'apprentissage – pour les enseignants, les résultats par classes fournissent un outil d'autoévaluation – l'objectif est d'instaurer un système de retour d'informations à partir d'évaluations externes reposant sur le concept d'une politique fondée sur des données probantes
Groupe cible	Test administré à un échantillon d'élèves de 4 ^e année (fin de l'enseignement primaire, 10 ans) et de 8 ^e année (fin de l'enseignement secondaire inférieur, 14 ans)
Matières testées	4 ^e année: allemand (lecture et écriture) et mathématiques 8 ^e année: allemand, mathématiques et anglais

PL	Test national 1:
	<i>Sprawdzian dla uczniów kończących szkołę podstawową</i> (test de fin d'enseignement primaire) <i>Egzamin gimnazjalny dla uczniów kończących gimnazjum</i> (examen de fin d'enseignement secondaire inférieur)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif (niveaux CITE 1 et 2) Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves (niveau CITE 2)
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier les acquis – évaluer la qualité de l'impact pédagogique des établissements scolaires – assurer la comparabilité des certificats et diplômes dans tout le pays, quel que soit leur lieu d'attribution <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – aucun objectif de sélection formel, bien que les résultats puissent parfois être utilisés dans le cadre de pratiques informelles de sélection (généralement au niveau des écoles les plus compétitives) (Niveau CITE 1) – élaboration de rapports nationaux analysant les résultats du test
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 6 ^e année de l'enseignement primaire (12 ans en moyenne) et de 3 ^e année de l'enseignement secondaire inférieur (15 ans en moyenne)
Matières testées	Test de fin d'enseignement primaire (6 ^e année du primaire): approche transversale portant sur cinq compétences: lecture, écriture, raisonnement, utilisation des informations, utilisation des connaissances dans la pratique Test de fin d'enseignement secondaire inférieur (3 ^e année du secondaire inférieur): 1 ^{re} partie consacrée aux lettres, 2 ^e partie dédiée aux sciences (mathématiques et sciences naturelles) et 3 ^e partie portant sur une langue moderne étrangère (pour la première fois en 2009); les parties 1 et 2 sont des examens transversaux

PT	Test national 1:	Test national 2:
	<i>Provas de Aferição</i> (tests standardisés/calibrés)	<i>Exames Nacionais do 3.º ciclo do Ensino Básico</i> (examen national obligatoire de 3ème cycle)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1	2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – mesurer et piloter l'acquisition des compétences essentielles telles que décrites dans le programme d'enseignement national – améliorer la qualité de l'enseignement/du système éducatif <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les résultats aident les enseignants et les conseils scolaires à déterminer les besoins en termes d'apprentissage et à ajuster les stratégies d'enseignement 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluation non seulement des élèves mais aussi du système éducatif dans son ensemble; le test vise également l'évaluation externe des établissements scolaires <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – certification et notation, doublées d'un objectif d'évaluation continue (le résultat du test représente 30 % de la note globale finale)
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 4 ^e année (âge moyen 9 ans) et de 6 ^e année (âge moyen 11 ans)	Obligatoire pour tous les élèves au terme de la 9 ^e année (âge moyen 14 ans)
Matières testées	Mathématiques et portugais	Mathématiques et portugais

RO	Test national 1:	Test national 2:
	<i>Evaluarea Națională la finalul clasei a IV (évaluation nationale au terme de la 4^e année)</i>	<i>Tezele cu subiect unic la clasele a VII-a și a VIII-a. (tests de fin de semestre en 7^e et 8^e années)</i>
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1	2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – mesurer et piloter la mise en œuvre des standards du programme d'études national à la fin de l'enseignement primaire <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – un rapport technique présentant les résultats au niveau national est produit par le Centre national pour le curriculum et l'évaluation dans l'enseignement préuniversitaire (NCCAPE) et est utilisé par les décideurs politiques et les experts en programmes d'études en vue de procéder aux modifications du programme d'enseignement, et par les établissements scolaires pour comparer leurs résultats avec la moyenne nationale 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – permettre des comparaisons entre les résultats des élèves et soutenir les décisions en matière de certification et de sélection <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les résultats du test sont communiqués directement aux élèves / enseignants / écoles – les résultats sont également agrégés au niveau des départements et à l'échelon national – la moyenne des performances des élèves mesurées par ces tests conditionne l'inscription de chaque élève dans un établissement d'enseignement général ou professionnel.
Groupe cible	Test administré à un échantillon d'élèves de 4 ^e année de l'enseignement primaire (fin de l'enseignement primaire), âge 10 ans	Obligatoire pour tous les élèves des 7 ^e et 8 ^e années
Matières testées	Langue maternelle (roumain ou hongrois); mathématiques; sciences naturelles	Langue maternelle, mathématiques, histoire ou géographie

SI	Test national 1:
	<i>Nacionalno preverjanje znanja</i> (évaluation nationale)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	Structure unique (niveaux CITE 1 et 2)
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – obtenir des informations supplémentaires sur les connaissances des élèves, la réalisation des standards du programme d'enseignement et le fonctionnement du système éducatif <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les élèves et leurs parents reçoivent des informations supplémentaires sur leurs résultats qui permettent une comparaison avec ceux de leurs pairs et avec la moyenne nationale – les enseignants reçoivent des informations sur la réalisation des standards du programme d'enseignement par chaque élève – les établissements scolaires utilisent les résultats (en même temps que d'autres indicateurs) pour évaluer la qualité de leur travail – au niveau du système éducatif, les résultats peuvent être utilisés pour le développement du système dans son ensemble, ou encore pour le programme d'études, la formation des enseignants et les matériels pédagogiques
Groupe cible	Facultatif pour les élèves en fin de deuxième cycle (6 ans, 11 ans ou 12 ans) Obligatoire pour tous les élèves en fin de troisième cycle (9 ans, 14 ans ou 15 ans)
Matières testées	Fin du deuxième cycle: slovène (ou hongrois/italien dans les régions ethniquement mixtes), mathématiques, et une langue étrangère (anglais ou allemand) Fin du troisième cycle: slovène (ou hongrois/italien dans les régions ethniquement mixtes), mathématiques, et une troisième matière (déterminée chaque année par le ministre parmi langue étrangère (anglais ou allemand), biologie, chimie, physique, ingénierie et technologie, géographie, histoire, instruction civique et culture nationale et éthique, musique et arts, sports)

Slovaquie

SK	Test national 1:
	<i>Celoslovenské certifikačné testovanie žiakov deviatych ročníkov ZŠ</i> (test national certifiant des élèves en 9 ^e année de l'enseignement primaire)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	2
Objectifs et utilisations	<u>Objectifs:</u> – les résultats peuvent être utilisés pour comparer les établissements scolaires en vue d'améliorer leur travail – test appelé à devenir à l'avenir un critère pour l'admission dans les écoles secondaires supérieures <u>Utilisations:</u> – pour les élèves, permet une comparaison avec l'ensemble des élèves testés – pour les enseignants, outil utile dans le cadre de l'évaluation formative de leurs élèves et de l'évaluation de leur enseignement – pour les élèves et les parents, aide pour le choix d'une école secondaire supérieure
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves de 9 ^e année
Matières testées	Mathématiques, langue d'enseignement: slovaque (langue nationale), hongrois, ukrainien En 2008/2009, les élèves des écoles dispensant un enseignement dans une langue minoritaire seront également testés dans la langue nationale

FI	Test national 1:
	<i>Oppimistulosten kansallinen arviointi (FI) / Nationell utvärdering av inlärningsresultat (SE) (évaluation nationale des résultats de l'apprentissage)</i>
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – suivre au niveau national le degré de réalisation des objectifs fixés dans les programmes nationaux pour l'enseignement de base – piloter la mise en œuvre de l'égalité et de l'équité dans l'enseignement (les aspects pris en compte sont l'égalité des sexes, régionale, sociale et linguistique) <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les établissements scolaires: aux fins de leur propre développement – les résultats nationaux sont utilisés pour les besoins du développement national et comme base pour les décisions politiques – utilisation dans le cadre de méta-analyses, portant par exemple sur les acquis pédagogiques et leur relation avec la promotion de l'égalité et de l'équité suivant diverses perspectives, comme les mesures de soutien, le contexte social et l'évaluation des élèves
Groupe cible	Généralement, les tests administrés à des échantillons d'élèves ont lieu au niveau d'une ou deux classes, le plus souvent en 6 ^e année (fin du premier cycle de l'éducation de base), en 9 ^e année (dernière année de l'éducation de base), ou en d'autres points-charnières de la scolarité (les points du programme d'études national pour lesquels des consignes d'évaluation ont été fournies). Durant l'année scolaire 2008/2009, des tests sur échantillons représentatifs ont été réalisés pour les 6 ^e et 9 ^e années
Matières testées	Le plus souvent, une seule matière – langue maternelle ou mathématiques – ou, plus rarement, une troisième matière ou un groupe de matières en fonction des priorités nationales. Durant l'année scolaire 2008/2009, les élèves de 6 ^e année sont testés en mathématiques et les élèves de 9 ^e année en suédois comme deuxième langue étrangère et en langue maternelle

SE	Test national 1:
	<i>Nationella prov</i> (tests nationaux)
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves (3 ^e et 5 ^e années) Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves (9 ^e année)
Niveau CITE	Structure unique (niveaux CITE 1 et 2)
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – 3^e et 5^e années: détecter les domaines dans lesquels les élèves ont besoin d'un soutien individuel ou performant correctement – 9^e année: aider à la notation des élèves, vérifier que l'élève a atteint les objectifs nationaux dans les matières testées – pour toutes les années: pilotage local et national <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – permettre aux autorités scolaires d'évaluer la qualité de leurs propres services
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves des 3 ^e , 5 ^e et 9 ^e années
Matières testées	<p>3^e année: suédois, suédois comme deuxième langue, mathématiques</p> <p>5^e année: suédois, suédois comme deuxième langue, anglais, mathématiques</p> <p>9^e année: suédois, suédois comme deuxième langue, anglais, mathématiques; par ailleurs, un tiers des écoles passe des tests en biologie, un tiers en chimie et un tiers en physique</p>

UK-ENG	Test national 1:	Test national 2:
	<i>National Curriculum Assessment</i> ⁽⁵⁾ (évaluation du curriculum national)	Tests facultatifs du curriculum national
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves (<i>Key Stage 1</i>) ⁽⁶⁾ Pilote des établissements et/ou du système éducatif (<i>Key Stage 2</i>)	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves
Niveau CITE	1	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluer les acquis – dispenser une information à destination des parents, des employeurs et des autres parties intéressées – assurer le pilotage du système <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – informer les parents dans leur choix – soutenir le processus d'évaluation de l'enseignant – favoriser la responsabilisation des établissements scolaires 	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluer les progrès et diagnostiquer les forces et les faiblesses au niveau d'une classe entière et des élèves à titre individuel – obtenir des informations indiquant si les élèves sont en bonne voie de réussir les tests obligatoires au terme du <i>Key Stage 2</i> <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les écoles utilisent les tests pour rendre compte aux parents; toutefois, les tests ne sont pas obligatoires, ils ne font pas l'objet d'un rapport et ne s'assortissent pas d'une notation centrale (les enseignants en sont les principaux utilisateurs)
Groupe cible	Dernière année du <i>Key Stage 1</i> (2 ^e année, 7 ans) Dernière année du <i>Key Stage 2</i> (6 ans, 11 ans) Obligatoire pour tous les élèves des écoles bénéficiant d'un financement public; les écoles indépendantes sont encouragées à prendre part à ces tests, mais n'y sont pas obligées	Tests facultatifs durant les 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 7 ^e et 8 ^e années (8, 9, 10, 12 et 13 ans) mais utilisés par la majorité des établissements scolaires
Matières testées	<i>Key Stage 1</i> : anglais et mathématiques <i>Key Stage 2</i> : anglais, mathématiques et science	Anglais et mathématiques

⁽⁵⁾ Les tests obligatoires à l'issue du *Key Stage 3* (14 ans) ont été supprimés en tant qu'obligation légale avec effet à compter de l'année scolaire 2008/2009. Ils seront progressivement remplacés par une évaluation en classe accrue et améliorée et par des rapports plus fréquents adressés aux parents. Les matériels du test pour 2008/2009 sont à la disposition des écoles qui souhaitent en faire usage.

⁽⁶⁾ Les tests administrés à la fin du *Key Stage 1* sont un élément de l'évaluation par l'enseignant et n'ont pas d'existence autonome.

Royaume-Uni (pays de Galles)

UK-WLS Pas de tests nationaux aux niveaux CITE 1 et 2 en 2008/2009

Royaume-Uni (Irlande du Nord)

UK-NIR	Test national 1:
	<i>Transfer Tests</i> (tests d'aptitude) ⁽⁷⁾
But principal	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	1
Objectifs et utilisations	<u>Objectif:</u> – sélectionner les élèves à l'entrée de l'enseignement post-primaire
Groupe cible	Élèves à la fin du <i>Key Stage 3</i> (6 ans); les tests sont facultatifs et sont passés par environ 35 pour cent des élèves
Matières testées	Anglais, mathématiques et science & technologie

⁽⁷⁾ Les derniers tests d'aptitude administrés centralement en vue de sélectionner les élèves à l'entrée de l'enseignement post-primaire ont été passés en 2008 en vue des inscriptions de 2009. Pour 2010, il est recommandé aux écoles où s'inscrivent des élèves venant du primaire de ne pas employer de critères d'admission académiques sans qu'il leur soit toutefois interdit de le faire.

UK-SCT	Test national 1:	Test national 2:	Test national 3:
	<i>National 5-14 Assessment Bank</i> (banque nationale d'évaluation 5-14)	<i>Scottish Survey of Achievement (SSA)</i> (étude écossaise sur les niveaux de connaissances)	<i>National Qualifications (NQ): Standard Grade ou Intermediate (1 et 2) Examinations</i> [qualifications nationales: examens aux niveaux <i>Standard Grade</i> ou <i>Intermediate</i> (1 et 2)]
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves
Niveau CITE	Niveau 1 et première moitié du niveau 2	Niveau 1 et première moitié du niveau 2	Deuxième moitié du niveau 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – confirmer les jugements des enseignants au regard des standards nationaux, dans le cadre d'un système cohérent d'activités d'évaluation, dont le principal objectif est de soutenir les apprentissages individuels des élèves <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – informations à destination des parents, des établissements scolaires, des autorités locales 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – fournir un aperçu national des acquis <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pilotage national, informations destinées au gouvernement écossais – rédaction d'un rapport national 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – certifier les acquis en 3^e et 4^e années du secondaire (14-16 ans) <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – les établissements scolaires utilisent les résultats pour l'autoévaluation et la planification d'améliorations
Groupe cible	Élèves âgés de 5 à 14 ans; facultatif, mais (presque) toutes les écoles du secteur public utilisent les tests; très peu d'établissements scolaires indépendants y font appel	Obligatoire pour tous les élèves en 3 ^e , 5 ^e et 7 ^e années du primaire et en 2 ^e année du secondaire (8, 10, 12, 14 ans) dans tous les établissements scolaires ordinaires (écoles indépendantes comprises)	Facultatif, mais presque tous les élèves des écoles publiques le présentent en 3 ^e et 4 ^e années du secondaire
Matières testées	Langue maternelle (anglais ou gaélique) et mathématiques	Langue maternelle (anglais ou gaélique), mathématiques, sciences, sciences sociales (chaque année, un de ces domaines est privilégié)	Toutes les matières sont couvertes; les élèves choisissent 7 ou 8 matières, dont l'anglais et les mathématiques

Islande

IS	Test national 1:
	<i>Samræmd könnunarpróf</i> (examens coordonnés au niveau national)
But principal	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves / Pilotage des établissements et/ou du système éducatif
Niveau CITE	1 et 2
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – fournir des informations sur le statut des élèves aux apprenants, à leurs parents et aux établissements scolaires – assurer le pilotage du système éducatif – comparer les résultats des établissements scolaires <p><u>Utilisations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les enseignants, aide à la décision concernant la suite de l'apprentissage/enseignement – il est recommandé aux établissements scolaires de prendre en compte les résultats dans leur autoévaluation
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves des 4 ^e et 7 ^e années dans les écoles publiques et subventionnées ⁽⁸⁾
Matières testées	Islandais, anglais et mathématiques

Liechtenstein

LI	Pas de tests nationaux aux niveaux CITE 1 et 2 en 2008/2009
-----------	--

⁽⁸⁾ Les examens coordonnés au niveau national administrés pendant la 10^e année reprendront à partir de l'année scolaire 2009/2010.

NO	Test national 1	Test national 2	Test national 3
	<i>Nasjonale prøver</i> (tests nationaux)	<i>Eksamen</i> (examens)	<i>Obligatorisk kartleggingsprøve</i> (test diagnostique)
But principal	Pilotage des établissements et/ou du système éducatif	Prise de décisions sur le parcours scolaire des élèves	Identification des besoins d'apprentissage individuels des élèves
Niveau CITE	1 et 2	2	1
Objectifs et utilisations	<p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – fournir des informations sur les compétences de base des élèves – offrir une base d'amélioration et de développement au sein de l'école <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – conçus comme des outils favorisant les activités d'amélioration et de développement aux plans local et central 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – examen final au terme de l'enseignement secondaire inférieur <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – certification à l'issue de l'enseignement secondaire inférieur 	<p><u>Objectif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – détecter les lecteurs les plus faibles, c'est-à-dire les élèves qui ont développé ou risquent de développer des difficultés en lecture et en calcul <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – soutien à l'apprentissage des compétences de base dans les premières années
Groupe cible	Obligatoire pour tous les élèves des 5 ^e et 8 ^e années (10 et 13 ans)	Obligatoire pour tous les élèves à la fin de l'enseignement secondaire inférieur, 10 ^e année	Obligatoire pour tous les élèves de 2 ^e année
Matières testées	Les tests portent sur les compétences de base: alphabétisation (lecture en norvégien, apprentissage du calcul et lecture en anglais)	Soit mathématiques, norvégien ou same, ou anglais	Alphabétisation (lecture en norvégien) et apprentissage du calcul

**AGENCE EXÉCUTIVE
ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE**

P9 EURYDICE

Avenue du Bourget 1 (BOU2)
B-1140 Bruxelles
(<http://www.eurydice.org>)

Direction scientifique

Arlette Delhaxhe

Auteurs

Teodora Parveva (coordination), Isabelle De Coster, Sogol Noorani

Expert externe

Nathalie Mons, Maître de conférences en sciences de l'éducation
à l'Université Pierre-Mendès France (Grenoble 2, France)

Élaboration des graphiques et mise en page

Patrice Brel

Coordination de la production

Gisèle De Lel

UNITÉS NATIONALES D'EURYDICE

BELGIQUE / BELGIË

Unité francophone d'Eurydice
Ministère de la Communauté française
Direction des Relations internationales
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 6A/002
1080 Bruxelles
Contribution de l'unité: responsabilité collective; Sébastien Delattre (Service général du Pilotage du système éducatif)

Eurydice Vlaanderen / Afdeling Internationale Relaties
Ministerie Onderwijs
Hendrik Consciencegebouw 7C10
Koning Albert II – laan 15
1210 Brussel
Contribution de l'unité: Els Ver Eecke et Veerle Verhaegen (*Curriculum Division*), Isabelle Erauw (*Division for Strategic Policy Support*)

Eurydice-Informationsstelle der Deutschsprachigen
Gemeinschaft
Agentur für Europäische Bildungsprogramme VoG
Postfach 72
4700 Eupen
Contribution de l'unité: Leonhard Schifflers, Johanna Schröder

BULGARIA

Eurydice Unit
European Integration and International Organisations
Division
European Integration and International Cooperation
Department
Ministry of Education and Science
15, Graf Ignatiev Str.
1000 Sofia
Contribution de l'unité: responsabilité collective

ČESKÁ REPUBLIKA

Eurydice Unit
Institute for Information on Education
Senovážné nám. 26
P.O. Box č.1
110 06 Praha 1
Contribution de l'unité: Helena Pavlíková, František Barták

DANMARK

Eurydice Unit
CIRIUS
Fiolstræde 44
1171 København K
Contribution de l'unité: Anders Vrangbæk Riis, Anette Muus (Chef d'unité); Jakob Wandall (Agence pour l'évaluation et le développement de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire inférieur)

DEUTSCHLAND

Eurydice-Informationsstelle des Bundes
EU-Büro des Bundesministeriums für Bildung und
Forschung (BMBF) / PT-DLR
Carnotstr. 5
10587 Berlin

Eurydice-Informationsstelle der Länder im Sekretariat der
Kultusministerkonferenz
Lennéstrasse 6
53113 Bonn
Contribution de l'unité: Brigitte Lohmar

EESTI

Eurydice Unit
SA Archimedes
Koidula 13A
10125 Tallinn
Contribution de l'unité: Kristi Mere (spécialiste senior,
Centre national des examens et des qualifications)

ÉIRE / IRELAND

Eurydice Unit
Department of Education and Science
International Section
Marlborough Street
Dublin 1
Contribution de l'unité: responsabilité collective

ELLÁDA

Eurydice Unit
Ministry of National Education and Religious Affairs
Directorate of European Union
Section C 'Eurydice'
37 Andrea Papandreou Str. (Office 2168)
15180 Maroussi (Attiki)
Contribution de l'unité: Athina Plessa-Papadaki (Directeur
des affaires de l'Union européenne), Anastasia Kostakis
(unité Eurydice)

ESPAÑA

Unidad Española de Eurydice
CIDE – Centro de Investigación y Documentación
Educativa (MEPSYD)
c/General Oraa 55
28006 Madrid
Contribution de l'unité: Flora Gil Traver, experts externes:
Enrique Roca Cobo, Rosario Sánchez Nuñez-Arenas

FRANCE

Unité française d'Eurydice
 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
 Mission aux relations européennes et internationales
 61-65, rue Dutot
 75732 Paris Cedex 15
 Contribution de l'unité: Thierry Damour;
 expert: Jacqueline Levasseur

ÍSLAND

Eurydice Unit
 Ministry of Education, Science and Culture
 Office of Evaluation and Analysis
 Sólhvólsgötu 4
 150 Reykjavík
 Contribution de l'unité: Margrét Harðardóttir

ITALIA

Unità italiana di Eurydice
 Agenzia Nazionale per lo Sviluppo dell'Autonomia Scolastica (ex INDIRE)
 Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
 Palazzo Gerini
 Via Buonarroti 10
 50122 Firenze
 Contribution de l'unité: Simona Baggiani;
 expert: Roberto Ricci (chercheur à l'Institut italien d'évaluation du système éducatif – INVALSI)

KYPROS

Eurydice Unit
 Ministry of Education and Culture
 Kimonos and Thoukydidou
 1434 Nicosia
 Contribution de l'unité: Christiana Haperi;
 expert: Danae Lordou-Kaspari

LATVIJA

Eurydice Unit
 LLP National Agency – Academic Programme Agency
 Blaumaņa iela 22
 1011 Rīga
 Contribution de l'unité: Kristīne Nemane;
 expert: Anitra Irbe (Directeur adjoint du Centre pour le développement du programmes d'études et des examens)

LIECHTENSTEIN

Informationsstelle Eurydice
 Schulamt
 Austrasse 79
 9490 Vaduz
 Contribution de l'unité: Eva-Maria Schädler

LIETUVA

Eurydice Unit
 Ministry of Education and Science
 A. Volano g. 2/7
 01516 Vilnius
 Contribution de l'unité: Eglė Uginčienė, Asta Ranonytė,
 Pranas Gudynas, Daiva Bigelienė

LUXEMBOURG

Unité d'Eurydice
 Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP)
 29, Rue Aldringen
 2926 Luxembourg
 Contribution de l'unité: Michel Lanners, Mike Engel

MAGYARORSZÁG

Eurydice Unit
 Ministry of Education and Culture
 Szalay u. 10-14
 1055 Budapest
 Contribution de l'unité: Dóra Demeter (coordination);
 experts: Lívia Faragó, Edit Sinka

MALTA

Eurydice Unit
 Directorate for Quality and Standards in Education
 Ministry of Education, Culture, Youth and Sport
 Great Siege Rd
 Floriana VLT 2000
 Contribution de l'unité: Raymond Camilleri (coordination);
 expert: Peter Vassallo (Assistant du directeur, direction de la qualité et des standards éducatifs)

NEDERLAND

Eurydice Nederland
 Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap
 Directie Internationaal Beleid
 IPC 2300 / Kamer 08.047
 Postbus 16375
 2500 BJ Den Haag
 Contribution de l'unité: Raymond van der Ree

NORGE

Eurydice Unit
Ministry of Education and Research
Department of Policy Analysis, Lifelong Learning and
International Affairs
Akersgaten 44
0032 Oslo
Contribution de l'unité: responsabilité collective

ÖSTERREICH

Eurydice-Informationsstelle
Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur – I/6b
Minoritenplatz 5
1014 Wien
Contribution de l'unité: Barbara Eller

POLSKA

Eurydice Unit
Foundation for the Development of the Education System
Mokotowska 43
00-551 Warsaw
Contribution de l'unité: Beata Platos;
expert: Mirosław Sawicki

PORTUGAL

Unidade Portuguesa da Rede Eurydice (UPRE)
Ministério da Educação
Gabinete de Estatística e Planeamento da Educação
(GEPE)
Av. 24 de Julho, 134 – 4.º
1399-54 Lisboa
Contribution de l'unité: Margarida Leandro, Natacha Melo;
experts: Hélder Guerreiro, Luísa Ucha, Luísa Belo, Sandra
Pereira

ROMÂNIA

Eurydice Unit
National Agency for Community Programmes in the Field
of Education and Vocational Training
Calea Serban Voda, no. 133, 3rd floor
Sector 4
040205 Bucharest
Contribution de l'unité: Veronica - Gabriela Chirea; expert
Roxana Mihail (Centre national pour les programmes
d'études et l'évaluation dans l'enseignement pré-
universitaire – NCCAPE)

SLOVENIJA

Eurydice Unit
Ministry of Education and Sport
Office for Development of Education (ODE)
Masarykova 16/V
1000 Ljubljana
Contribution de l'unité: Andrejka Slavec Gornik (expert)

SLOVENSKÁ REPUBLIKA

Eurydice Unit
Slovak Academic Association for International Cooperation
Staré grunty 52
842 44 Bratislava
Contribution de l'unité: Marta Ivanova avec l'expert externe
Romana Kanovská (Chef de l'Institut national des mesures
éducatives certifiées)

SUOMI / FINLAND

Eurydice Finland
Finnish National Board of Education
P.O. Box 380
00531 Helsinki
Contribution de l'unité: expert: Jorma Kuusela (*Finnish
National Board of Education*)

SVERIGE

Eurydice Unit
Ministry of Education and Research
103 33 Stockholm
Contribution de l'unité: responsabilité collective

TÜRKIYE

Eurydice Unit Türkiye
MEB, Strateji Geliştirme Başkanlığı (SGB)
Eurydice Türkiye Birimi, Merkez Bina 4. Kat
B-Blok Bakanlıklar
06648 Ankara

UNITED KINGDOM

Eurydice Unit for England, Wales and Northern Ireland
National Foundation for Educational Research (NFER)
The Mere, Upton Park
Slough SL1 2DQ
Contribution de l'unité: Claire Sargent

Eurydice Unit Scotland
International Team
Schools Directorate
2B South
Victoria Quay
Edinburgh
EH6 6QQ
Contribution de l'unité: Ernie Spencer, expert national
engagé par l'unité nationale

EACEA; Eurydice

Les évaluations standardisées des élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats

Bruxelles: Eurydice

2009 – 110 p.

ISBN 978-92-9201-037-9

DOI 10.2797/18584

Descripteurs: évaluation des étudiants, test normalisé, évaluation du système éducatif, évaluation d'un établissement d'enseignement, autorité éducative, responsabilisation, évaluation sommative, évaluation formative, certification, perspective historique, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement général, analyse comparative, AELE, Union européenne

